



Loi du 20 décembre 2019 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2019-2023	3
---	----------

Sommaire

Chapitre I^{er} - Recettes courantes	6
Ministère des Finances	7
Ministère des Finances : trésor	16
Chapitre II - Recettes en capital	25
Ministère des Finances	26
Ministère des Finances : trésor	27
Chapitre III - Recettes des opérations financières	28
Opérations financières	29
Chapitre IV - Dépenses courantes	30
Ministère d'État	31
Ministère des Affaires étrangères et européennes	41
Ministère de la Culture	55
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	64
Ministère des Finances	69
Ministère de l'Économie	78
Ministère de la Sécurité intérieure	91
Ministère de la Justice	95
Ministère de la Fonction publique	105
Ministère de l'Intérieur	111
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	115
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	139
Ministère des Sports	150
Ministère de la Santé	156
Ministère du Logement	168
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	171
Ministère de la Sécurité sociale	178
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	184
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	192
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	210
Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes	221
Ministère de la Digitalisation	223
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	225
Ministère de la Protection des consommateurs	229

Chapitre V. - Dépenses en capital	231
Ministère d'État	232
Ministère des Affaires étrangères et européennes.	235
Ministère de la Culture	239
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	242
Ministère des Finances	243
Ministère de l'Économie	247
Ministère de la Sécurité intérieure	252
Ministère de la Justice.	254
Ministère de la Fonction publique	256
Ministère de l'Intérieur.	257
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.	259
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.	263
Ministère des Sports	265
Ministère de la Santé	266
Ministère du Logement	269
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	272
Ministère de la Sécurité sociale	273
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.	275
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	278
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.	289
Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.	293
Ministère de la Digitalisation	294
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	295
Ministère de la Protection des consommateurs	296
Chapitre VI. - Dépenses des opérations financières	297
Opérations financières	298
Chapitre VII. - Recettes pour ordre.	300
Chapitre VIII. - Dépenses pour ordre.	305

Loi du 20 décembre 2019 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2019-2023.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 19 décembre 2019 et celle du Conseil d'État du 20 décembre 2019 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}.

L'objectif budgétaire à moyen terme des administrations publiques, tel qu'il est prévu à l'article 3 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles, le 2 mars 2012 et approuvé par la loi du 29 mars 2013, est défini par référence au solde structurel des Administrations publiques.

Pour 2019, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à -0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Pour la période 2020 à 2023, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à +0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Art. 2.

Le solde nominal des administrations publiques évolue comme suit, au titre de la période 2019-2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
En % du PIB.....	2,0 %	1,2 %	1,4 %	1,8 %	2,0 %
En millions d'euros	1 264	757	942	1 297	1 508

Art. 3.

Les soldes nominaux et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2019 à 2023 :

En % du PIB	2019	2020	2021	2022	2023
- Administration centrale.....	-0,1 %	-1,0 %	-0,6 %	-0,1 %	+0,2 %
- Administrations locales.....	+0,5 %	+0,5 %	+0,5 %	+0,5 %	+0,4 %
- Administrations de sécurité sociale.....	+1,7 %	+1,6 %	+1,5 %	+1,5 %	+1,3 %
- Administrations publiques :					
- Solde nominal	+2,0 %	+1,2 %	+1,4 %	+1,8 %	+2,0 %
- Solde structurel	+1,6 %	+0,9 %	+1,0 %	+1,6 %	+1,9 %

Art. 4.

L'évolution de la dette publique se présente comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023
Administration centrale.....	11 502	11 943	12 344	12 452	12 294
Administrations locales.....	956	956	956	956	956
Administrations de sécurité sociale.....	0	0	0	0	0
Administrations publiques :					
En % du PIB.....	20,0 %	19,8 %	19,3 %	18,5 %	17,5 %
En millions d'euros	12 458	12 898	13 300	13 408	13 249

Art. 5.

L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'État est arrêtée comme suit :

	2019 Budget	2020 Projet	2021 Prévisions	2022 Prévisions	2023 Prévisions
Budget courant					
Recettes	16,50	17,79	18,75	19,87	20,98
Dépenses	15,19	16,32	17,06	17,82	18,63
Excédents	1,32	1,47	1,69	2,05	2,36
Budget en capital					
Recettes	0,10	0,10	0,15	0,10	0,10
Dépenses	2,23	2,25	2,46	2,47	2,45
Excédents	-2,13	-2,15	-2,31	-2,37	-2,35
Budget total					
Recettes	16,60	17,89	18,90	19,97	21,08
Dépenses	17,42	18,57	19,52	20,29	21,08
Excédents	-0,82	-0,68	-0,62	-0,31	0,00
Opérations financières					
Recettes	0,00	2,46	0,57	1,28	1,86
Dépenses	0,25	2,05	0,24	1,25	2,13
Excédents	-0,25	0,40	0,33	0,03	-0,27

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliards d'euros aux différences d'arrondi près.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

*Le Premier Ministre, Ministre d'État,
Ministre des Communications et des Médias,
Ministre des Cultes,
Ministre de la Digitalisation,
Ministre de la Réforme administrative,*
Xavier Bettel

Crans-Montana, le 20 décembre 2019.
Henri

*Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Économie,
Ministre de la Santé,*
Étienne Schneider

*Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de la Défense,
Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,
Ministre de la Sécurité intérieure,*
François Bausch

*Le Ministre des Affaires étrangères
et européennes,
Ministre de l'Immigration et de l'Asile,*
Jean Asselborn

*Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural,
Ministre de la Sécurité sociale,*
Romain Schneider

Le Ministre des Finances,
Pierre Gramegna

*Le Ministre des Sports,
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Économie sociale et solidaire,*
Dan Kersch

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Claude Meisch

*Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Ministre à la Grande Région,*
Corinne Cahen

*La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,*
Carole Dieschbourg

*Le Ministre de la Fonction publique,
Ministre aux Relations avec le Parlement,
Ministre délégué à la Digitalisation,
Ministre délégué à la Réforme administrative,*
Marc Hansen

*Le Ministre de l'Énergie,
Ministre de l'Aménagement du territoire,*
Claude Turmes

*La Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire,
Ministre de la Protection des consommateurs,*
Paulette Lenert

*La Ministre de la Culture,
Ministre de la Justice,*
Sam Tanson

*La Ministre de l'Intérieur,
Ministre de l'Égalité entre les femmes
et les hommes,*
Taina Bofferding

*Le Ministre des Classes moyennes,
Ministre du Tourisme,*
Lex Delles

*Le Ministre du Logement,
Ministre délégué à la Défense,
Ministre délégué à la Sécurité intérieure,*
Henri Kox

Chapitre Ier – RECETTES COURANTES

Programme pluriannuel des recettes courantes
(2019 — 2023)

Département	Budget 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
64 – Ministère des Finances	16.205.342	17.481.545	18.439.449	19.560.348	20.670.083
65 – Ministère des Finances: Trésor	297.373	305.147	311.365	312.521	313.644
TOTAL DES RECETTES COURANTES	16.502.715	17.786.692	18.750.814	19.872.868	20.983.727

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

64.0 — Impôts directs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
64 — MINISTERE DES FINANCES							
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)							
Section 64.0 — Impôts directs							
37.000	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités.....	2.050.000	2.250.000	2.275.000	2.350.000	2.425.000
37.001	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités.....	154.301	169.355	171.237	176.882	182.527
37.010	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	810.000	845.000	885.000	915.000	945.000
37.011	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires.....	4.265.000	4.765.000	5.170.000	5.660.000	6.130.000
37.012	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
37.013	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.....	393.750	435.259	469.784	510.129	548.922
37.014	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants.....	7.000	7.500	7.000	6.000	6.500
37.020	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux.....	445.000	470.000	500.000	530.000	560.000
37.021	13.60	Impôt sur la fortune	670.000	700.000	710.000	740.000	770.000
37.022	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
37.023	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard.....	23.000	24.000	25.000	26.000	27.000
37.024	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues.....	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
37.025	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	49.000	52.000	53.000	54.000	55.000

64.0 — Impôts directs			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
37.026	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	36.000	37.000	38.000	39.000	40.000
37.027	13.60	Contributions de crise.....	*	*	*	*	*
37.028	13.90	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire.....	2.000	2.000	*	*	*
Total de la section 64.0			8.913.551	9.765.614	10.312.521	11.015.511	11.698.450
Section 64.1 — Impôts indirects							
36.090	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées....	*	*	*	*	*
36.092	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino.....	17.600	17.600	17.600	17.600	17.600
Total de la section 64.1			17.600	17.600	17.600	17.600	17.600
Section 64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances							
16.010	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques.....	300	300	300	300	300
16.070	01.22	Taxe pour frais administratifs et produits de la vente d'objets divers.....	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300
36.100	01.22	ILNAS: recettes du service de Métrologie légale.....	150	150	150	150	150
36.101	13.90	ILNAS: recettes d'étalonnages du service de Métrologie industrielle et scientifique	5	10	30	40	70
38.000	13.90	ILNAS: imputation des recettes de redevances d'accréditation	13	17	19	19	20
38.040	13.90	Autres transferts de revenus des ménages.....	*	*	*	*	*
38.050	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	*	*	*	*	*
Total de la section 64.2			1.768	1.777	1.799	1.809	1.840

64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat							
28.001	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
28.003	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
Total de la section 64.3			2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
Section 64.4 — Remboursements de dépenses							
10.010	13.90	Remboursements divers de sommes indûment touchées....	*	*	*	*	*
11.350	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.090	13.90	Ecostart: remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat.....	*	*	*	*	*
14.380	12.12	Installations d'éclairage routier: remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	300	300	300	300	300
Total de la section 64.4			1.300	1.300	1.300	1.300	1.300
Administration des douanes et des accises							
Section 64.5 — Douanes et accises							
16.070	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	35	35	35	35	35
28.000	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité.....	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
36.010	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise.....	979.594	1.023.625	1.041.330	1.056.458	1.068.714
36.011	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	219.234	228.378	230.370	232.362	232.997
36.012	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes.....	151.327	157.099	160.447	162.736	165.035

64.5 — Douanes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
36.013	13.60	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	40.902	43.357	44.175	44.584	44.993
36.014	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
36.015	13.60	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	129.078	135.719	137.569	139.419	140.800
36.016	13.60	Produit de la contribution spéciale à l'assurance-dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique.....	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
36.017	13.60	Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants.....	85.000	88.550	89.325	90.100	90.350
36.020	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs.....	67.000	68.000	68.500	69.000	69.250
36.021	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	12.500	13.500	13.500	13.500	13.500
36.022	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	150	150	150	150	150
36.023	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel.....	4.600	4.600	4.600	4.600	4.600
36.024	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	50	50	50	50	50
36.060	13.60	Taxe sur les cabarets.....	600	600	600	600	600
36.071	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs.....	50	50	50	50	50
38.000	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation.....	50	50	50	50	50
38.050	13.60	Produits d'amendes, de confiscations et recettes similaires	20	20	20	20	20
39.001	01.22	Remboursement par l'Union Européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés.....	4.800	4.800	4.800	4.800	4.800
Total de la section 64.5			1.700.490	1.774.082	1.801.071	1.824.013	1.841.495

64.6 — Impôts, droits et taxes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (sections 64.6 à 64.9)							
Section 64.6 — Impôts, droits et taxes							
16.011	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	90	90	90	90	90
36.000	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	3.888.505	4.121.081	4.393.340	4.666.341	4.951.923
36.030	13.60	Droits d'hypothèques.....	61.754	66.966	71.962	77.362	83.167
36.031	13.60	Hypothèques: salaires.....	1.175	1.175	1.175	1.175	1.175
36.032	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société.....	1.027.000	1.087.388	1.160.460	1.238.791	1.314.532
36.050	13.60	Droits d'enregistrement	351.006	384.569	417.068	452.519	490.983
36.100	11.70	Taxe sur les assurances	55.850	58.000	60.150	62.450	64.850
36.101	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	850	850	850	850	850
38.040	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures).....	12	12	12	12	12
38.041	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	6	6	6	6	6
38.050	13.60	Droits de timbre.....	18.000	18.600	19.100	19.700	20.300
39.010	11.10	Taxes et annuités provenant de la gestion des brevets d'invention	3.400	1.800	1.800	1.800	1.800
39.011	13.90	Recettes en relation avec la gestion de la flotte fluviale.....	4	4	6	6	6
Total de la section 64.6			5.407.652	5.740.541	6.126.019	6.521.102	6.929.694
Section 64.7 — Recettes domaniales							
16.000	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques.....	387	1.225	1.225	1.225	1.225

64.7 — Recettes domaniales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
16.010	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	76.112	77.612	77.612	77.612	77.612
16.020	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	440	440	440	440	440
16.050	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	2.200	2.354	2.354	2.354	2.354
16.051	10.10	Recettes provenant de l'Institut viti-vinicole	70	90	90	90	90
16.052	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	3.520	3.520	3.520	3.520	3.520
16.060	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	3.791	3.791	3.791	3.791	3.791
16.061	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	2.041	2.041	2.041	2.041	2.041
16.062	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	744	744	744	744	744
16.063	01.25	Loyer du bâtiment de la Cour de justice des Communautés européennes	*	*	*	*	*
16.070	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement	50	50	50	50	50
16.071	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	14	11	11	11	11
16.072	01.20	Ventes mobilières	3	3	3	3	3
17.000	02.10	Vente de biens militaires durables	*	*	*	*	*
28.000	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	*	*	*	*	*
28.020	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	230	173	173	173	173
28.021	13.90	Recettes en relation avec la gestion du domaine public fluvial	200	150	150	150	150
Total de la section 64.7			89.801	92.203	92.203	92.203	92.203

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 64.8 — Recettes d'exploitation et autres							
12.320	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	80	80	80	80	80
12.321	13.90	Taxe sécurité alimentaire	320	320	320	320	320
12.322	13.90	Pharmacie: perception de nouvelles taxes liées à l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament	3	3	3	3	3
12.323	13.90	Taxe sur la délivrance de l'autorisation d'exercer dans le domaine de la Santé	300	300	300	300	300
12.360	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	6	7	7	7	7
12.361	10.10	Recettes en relation avec des prestations par des services relevant du département de l'agriculture	115	115	115	115	115
12.380	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	700	700	700	700	700
16.000	13.90	Redevance d'utilisation du réseau ferroviaire	11.000	21.000	21.000	21.000	21.000
16.046	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	750	2.000	2.000	2.000	2.000
16.070	01.10	Recettes en relation avec la publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg	1	1	*	*	*
16.072	13.90	Réalisation de mesures par le service d'analyses radiologiques de la radioprotection	5	10	15	15	15
16.074	13.90	Vente de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	50	50	50	50	50
16.075	13.90	Régime de taxation des autorisations	60	80	75	75	75
16.076	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
16.077	05.30	Taxes dans le cadre des demandes d'autorisation en vue de la réalisation d'essais cliniques, d'études ou d'expérimentation cliniques	40	41	42	43	44

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
16.078	07.40	Taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées	9.300	9.050	8.845	8.595	8.595
28.000	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
36.100	13.60	Droits en sus et amendes.....	6.500	7.600	7.600	7.600	7.600
36.101	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	50	75	75	75	75
38.000	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
38.001	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises.....	325	325	325	325	325
38.002	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	*	*	*	*	*
38.003	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines	100	300	300	300	300
38.004	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés.....	*	*	*	*	*
38.005	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets.....	*	*	*	*	*
38.006	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	1.500	2.000	2.000	2.000	2.000
38.007	13.90	Taxe d'instruction et taxe annuelle en relation avec les licences d'exploitation et les cartes de conducteurs de taxis	249	290	282	285	287
38.050	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat.....	150	150	150	150	150
38.051	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	28.400	28.430	28.450	28.570	29.260
38.052	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	70	90	90	90	90
38.054	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs) ..	400	2.200	400	400	400
39.020	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines payées par des entreprises étrangères.....	1.000	1.500	2.000	2.000	2.000
Total de la section 64.8			68.974	84.217	82.724	82.597	83.291

64.9 — Remboursements

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 64.9 — Remboursements							
12.360	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	*	*	*	*	*
12.361	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	*	*	*	*	*
12.380	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance.....	35	35	35	35	35
12.381	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	5	10	10	10	10
14.380	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.650	1.650	1.650	1.650	1.650
38.000	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	15	15	15	15	15
Total de la section 64.9			1.705	1.710	1.710	1.710	1.710
Total du département 64			16.205.342	17.481.545	18.439.449	19.560.348	20.670.083

65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
65 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR							
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)							
Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes							
11.300	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	2.045	1.985	1.985	1.985	1.985
11.301	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage.....	6.910	7.020	7.020	7.020	7.020
11.302	10.30	Communes: remboursement de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat.....	1	1	1	1	1
12.300	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat.....	26	26	27	27	27
12.301	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC.....	2	2	2	2	2
Total de la section 65.0			8.984	9.034	9.034	9.035	9.035
Section 65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale							
11.353	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions.....	1	1	2	2	2
16.000	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat.....	*	*	*	*	*
42.000	06.12	Assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance pension	*	*	*	*	*
42.001	13.90	Assurance maladie et Mutualité des employeurs: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance maladie	*	*	*	*	*

65.1 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
42.002	13.90	Autres organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	*	835	836	837	838
42.003	13.90	Caisse pour l'avenir des enfants: restitution sur les contributions versées par l'Etat	*	639	640	641	642
42.004	06.12	Assurance dépendance: restitution sur la contribution versée par l'Etat	*	*	*	*	*
Total de la section 65.1			2	1.476	1.478	1.480	1.482
Section 65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics							
11.300	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	99	96	100	100	100
11.301	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	156	120	120	120	120
11.321	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel.....	350	265	272	139	143
11.323	05.22	Autres établissements publics: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat.....	15.015	14.660	15.025	15.399	15.783
27.000	13.90	Etablissements publics divers: part de l'Etat dans le bénéfice.....	*	*	*	*	*
28.015	12.60	P. et T. (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
28.016	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000
28.017	13.90	ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation): part de l'Etat dans le bénéfice	3.100	3.200	3.300	3.400	3.500
42.310	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements.....	100	110	120	130	140
Total de la section 65.2			78.820	78.451	78.937	79.289	79.786

65.3 — Remboursements versés par les sociétés					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières							
10.320	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance.....	150	160	170	180	190
11.320	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement).....	212	215	216	217	218
11.330	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions.....	149	153	157	161	165
11.340	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat.....	38	41	41	41	41
16.010	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat.....	*	*	*	*	*
16.071	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations.....	35	30	33	34	35
38.000	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit.....	318	349	362	380	391
38.003	13.90	Administration des Services Vétérinaires: inspection des viandes.....	310	315	320	325	330
38.010	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative).	*	*	*	*	*
38.011	13.90	Remboursement d'aides étatiques.....	51	*	*	*	*
38.012	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public.....	1.025	1.030	1.035	1.040	1.045
Total de la section 65.3.....			2.288	2.293	2.334	2.378	2.415
Section 65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires							
10.011	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition.....	1.100	1.150	1.200	1.250	1.300

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.000	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la navigation aérienne.....	13.400	13.000	13.100	13.200	13.300
16.000	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	1.910	1.000	1.100	1.200	1.300
16.010	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs.....	41	50	55	60	65
16.040	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien recouverts des pensionnaires	220	260	270	280	290
16.041	06.32	Recettes provenant de la participation des bénéficiaires de la protection internationale aux frais d'hébergement; recettes diverses	2.000	3.500	3.500	3.500	3.500
16.042	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	*	*	*	*	*
16.043	06.32	ONE: versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance	2.610	2.615	2.620	2.625	2.630
16.050	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	624	150	150	150	150
16.051	Divers codes	Département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses	2	3	3	3	4
16.052	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes.....	1.734	1.600	1.500	1.500	1.500
16.053	08.30	INS (Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes	120	100	100	100	100
16.056	13.90	Département de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses	31	*	*	*	*
16.057	13.90	CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat): recettes provenant de la production de cartes d'identité	600	700	730	750	750
16.058	13.90	CTIE (Division "Imprimés et fournitures de bureau de l'Etat"): versement des recettes autres que des publications	*	*	*	*	*
16.070	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements	235	245	255	265	275

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
16.071	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	115	120	125	130	130
16.072	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes.....	1.000	1.100	1.200	1.300	1.400
16.073	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes...	220	220	220	220	220
16.074	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement.....	51	40	40	40	40
16.075	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la Centrale des bilans.....	5	5	5	5	5
16.076	06.32	Centre de rétention: versement des recettes	64	60	60	60	60
16.079	06.32	ILNAS: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	250	300	310	320	330
16.080	06.32	ILNAS: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes.....	50	50	50	50	50
16.081	06.32	ILNAS: recettes provenant de la mise à disposition de la chambre anéchoïque du laboratoire d'essais de l'ILNAS	*	*	1	1	1
36.100	07.33	Administration de la gestion de l'eau: produit des analyses du laboratoire	*	*	*	*	*
36.101	03.20	Police grand-ducale: remboursement de frais en matière de police judiciaire et de police administrative	*	*	*	*	*
36.102	07.30	Environnement : recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.....	—	4.000	4.000	4.000	4.000
38.042	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	56	50	50	50	50
38.043	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire	102	103	103	104	104
38.044	01.40	Bureau des passeports, visas et légalisations: recettes des titres délivrés	2.300	3.000	3.000	3.000	3.000
38.045	01.40	Immigration: recettes de la délivrance des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers.....	800	960	960	960	960
38.046	01.40	Département des Affaires étrangères: autres recettes et remboursements	750	500	500	500	500

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
38.047	13.90	Département des Sports: versement des recettes	*	*	*	*	*
38.055	12.10	Administration des Ponts et Chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais.....	40	43	45	46	47
39.000	01.32	Département de l'Economie: versement des recettes et remboursements	250	318	200	200	200
Total de la section 65.4			30.680	35.241	35.452	35.869	36.261
Section 65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé							
27.000	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A.: dividende.....	*	*	*	*	*
28.004	12.14	SNCT sàrl (Société Nationale de Contrôle Technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	*	*	*	*	*
28.010	13.90	Recettes provenant de la participation de l'Etat dans le capital de sociétés anonymes	140.000	145.000	150.000	150.000	150.000
Total de la section 65.5			140.000	145.000	150.000	150.000	150.000
Section 65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union Européenne et par d'autres organismes internationaux							
10.000	13.90	Institutions de l'Union Européenne et autres organismes internationaux publics ou privés: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	*	*	*	*	*
10.010	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale	600	450	500	500	500
11.300	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	20	100	120	140	160
11.301	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	101	*	*	*	*
11.302	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	3	20	21	22	23
11.360	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions.	305	280	285	290	295

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.361	13.90	Société Internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle	1.300	1.350	1.350	1.400	1.400
12.300	13.90	Remboursements au titre des missions FRONTEX	*	*	*	*	*
12.360	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	*	*	*	*	*
12.380	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	*	*	*	*	*
14.010	12.34	Société Internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	450	100	100	100	100
16.045	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région.....	51	*	*	*	*
16.060	13.90	Participation de pays partenaires à des capacités liées à l'effort de la défense.....	—	*	*	*	*
39.000	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	*	*	*	*	*
39.001	13.90	Union Européenne : participation aux dépenses dans le cadre du Fonds européen pour le retour et du Fonds Asile Migration	600	600	600	600	600
39.003	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	*	82	79	38	*
39.004	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés.....	*	*	*	*	*
39.008	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)	11	13	13	13	13
53.000	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	*	*	*	*	*
Total de la section 65.6			3.440	2.996	3.069	3.104	3.092

65.7 — Recettes d'exploitation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 65.7 — Recettes d'exploitation							
10.002	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999.....	6	6	6	6	6
16.011	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique	50	50	50	50	50
26.010	13.10	Intérêts de fonds en dépôt.....	2.000	1.000	1.000	1.000	1.000
38.000	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie..	1	1	1	1	1
Total de la section 65.7			2.057	1.057	1.057	1.057	1.057
Section 65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
10.000	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	1.025	1.030	1.035	1.040	1.045
10.001	13.90	Avocats: remboursements d'assistance judiciaire trop perçue	—	20	20	20	20
10.002	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	30	15	15	15	15
10.003	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	131	132	133	134	135
10.005	13.90	Remboursement des frais liés aux activités de l'autorité nationale de surveillance des prestataires de services de navigation aérienne.....	—	*	*	*	*
10.006	13.90	Remboursement des frais liés aux activités d'autorité de l'aviation militaire	—	*	*	*	*
10.010	13.90	Recettes diverses non ventilées.....	3.200	2.000	2.100	2.200	2.300
16.040	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	4.650	3.000	3.000	3.000	3.000
16.041	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur d'éducation et d'accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	—	3.000	3.000	3.000	3.000

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
16.042	13.90	Intervenants bénéficiaires de chèques-service accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	—	100	100	100	100
16.043	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur handicap: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	—	2.000	2.000	2.000	2.000
16.050	13.90	Enseignement: recettes de l'établissement de l'équivalence des diplômes.....	*	*	*	*	*
16.051	13.90	Etudiants: restitution d'aide financière CEDIES trop perçue	—	300	300	300	300
36.040	07.30	Produit provenant de la vente de droits d'émissions destiné au Fonds climat et énergie.....	18.000	18.000	18.300	18.500	18.600
38.001	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail.....	*	*	*	*	*
38.052	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques...	*	*	*	*	*
39.010	13.60	Transfert en provenance de la Belgique dans le cadre de l'union belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise.....	*	*	*	*	*
98.000	13.90	Recettes en provenance de fonds clôturés.....	4.065	*	*	*	*
Total de la section 65.8.....			31.101	29.598	30.004	30.310	30.516
Total du département 65.....			297.373	305.147	311.365	312.521	313.644

Chapitre II – RECETTES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des recettes en capital (2019 — 2023)

Département	Budget 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
94 – Ministère des Finances	91.370	91.370	91.370	91.370	91.370
95 – Ministère des Finances: Trésor	7.374	7.524	54.075	8.876	7.777
TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	98.745	98.895	145.446	100.247	99.148

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

94.1 — Autres recettes en capital

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
94 — MINISTÈRE DES FINANCES							
Section 94.1 — Autres recettes en capital							
56.000	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	*	*	*	*	*
56.040	13.60	Droits de succession	85.000	85.000	85.000	85.000	85.000
57.010	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	70	70	70	70	70
58.010	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	*	*	*	*	*
58.031	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	500	500	500	500	500
76.040	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
76.050	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
77.030	01.20	Ventes de biens meubles durables	800	800	800	800	800
Total de la section 94.1			91.370	91.370	91.370	91.370	91.370
Total du département 94			91.370	91.370	91.370	91.370	91.370

95.1 — Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR							
Trésorerie de l'Etat							
Section 95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
12.371	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	74	74	75	76	77
17.000	02.00	Pays membres de l'OTAN: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché.....	*	*	*	*	*
53.360	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière.....	7.300	7.400	7.500	7.600	7.700
59.000	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues...	*	50	*	*	*
63.007	07.10	Remboursement d'aides revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	*	*	*	*	*
66.030	13.90	Remboursements par le CGDIS d'une part du coût des immeubles transférés.....	*	*	46.500	1.200	*
Total de la section 95.1			7.374	7.524	54.075	8.876	7.777
Total du département 95			7.374	7.524	54.075	8.876	7.777

Chapitre III – RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des recettes des opérations financières (2019 — 2023)

Département	Budget 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
99 – Opérations financières	306	2.458.175	569.226	1.276.277	1.858.303
TOTAL DES RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES ...	306	2.458.175	569.226	1.276.277	1.858.303

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

99.0 — Opérations financières			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
99 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 99.0 — Opérations financières							
29.000	13.90	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises	305	300	301	302	303
58.030	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	*	875	925	975	—
84.090	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	*	*	*	*	*
86.030	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat...	*	*	*	*	*
96.000	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	*	440.000	401.000	108.000	—
96.001	01.23	Emission de certificats de trésorerie	*	*	*	*	*
96.002	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	*	*	*	*	*
96.003	13.90	Produits d'emprunts pour refinancement de la dette publique.....	*	2.017.000	167.000	1.167.000	1.858.000
Total de la section 99.0			306	2.458.175	569.226	1.276.277	1.858.303
Total du département 99			306	2.458.175	569.226	1.276.277	1.858.303

Chapitre IV – DEPENSES COURANTES

Programme pluriannuel des dépenses courantes (2019 — 2023)

Département	Budget 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
00 – Ministère d'Etat.....	212.773	226.091	224.094	238.776	246.103
01 – Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	661.033	717.761	753.141	785.085	810.740
02 – Ministère de la Culture	132.091	137.954	143.939	162.572	147.109
03 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	496.756	543.348	574.299	596.802	619.937
04 – Ministère des Finances	922.784	978.480	962.897	985.339	1.002.669
05 – Ministère de l'Economie	112.356	118.489	123.385	124.494	126.441
06 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	242.202	254.165	258.374	266.095	274.860
07 – Ministère de la Justice.....	184.332	192.884	197.260	213.565	219.764
08 – Ministère de la Fonction publique.....	621.154	760.564	900.707	1.015.618	1.135.385
09 – Ministère de l'Intérieur	1.351.524	1.468.675	1.574.030	1.692.761	1.811.216
10 et 11 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.....	2.456.352	2.632.713	2.695.798	2.775.460	2.874.063
12 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	1.712.049	1.743.108	1.791.365	1.833.700	1.895.723
13 – Ministère des Sports.....	29.475	33.998	35.355	36.758	39.004
14 – Ministère de la Santé.....	151.142	168.014	173.490	177.597	185.714
15 – Ministère du Logement.....	50.002	53.037	54.160	56.236	57.533
16 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	839.986	908.234	952.136	1.006.878	1.059.695
17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale.....	3.501.958	3.732.343	3.922.374	4.077.353	4.289.614
19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.....	53.660	55.352	56.321	58.567	60.678
20 et 21 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	1.161.122	1.277.343	1.337.788	1.377.049	1.419.473
22 – Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	100.098	104.455	106.907	109.365	112.358
23 – Ministère de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes.....	19.493	21.699	22.258	22.960	23.801
24 – Ministère de la Digitalisation.....	149.297	162.254	169.314	176.670	183.385
25 – Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire	20.233	21.329	23.595	24.039	24.564
26 – Ministère de la Protection des Consommateurs.....	3.982	6.034	6.126	6.328	6.529
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	15.185.855	16.318.325	17.059.112	17.820.066	18.626.361

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
00 — MINISTERE D'ETAT							
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc							
10.000	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.214	1.242	1.262	1.283	1.304
10.001	01.10	Frais du personnel attaché à la Cour Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.593	7.741	7.949	8.161	8.457
10.002	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	727	744	756	769	783
10.003	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.....	163	166	169	172	175
10.004	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.472	—	—	—	—
10.005	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean.....	247	—	—	—	—
10.007	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes.....	710	726	738	751	765
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	*	—	—	—	—
Total de la section 00.0.....			11.126	10.619	10.874	11.136	11.484
Section 00.1 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)							
10.000	01.10	Chambre des Députés.....	42.599	46.764	47.705	49.046	50.648
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.370	1.624	1.845	1.899	1.964
10.002	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	262	—	—	—	—
10.003	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	389	481	492	505	521
10.004	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	278	286	294	306

00.1 — Chambre des Députés & Cour des Comptes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
10.020	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif)	4.994	5.174	5.112	5.224	5.357
		Total de la section 00.1	49.614	54.322	55.439	56.969	58.795
Section 00.2 — Conseil d'Etat							
10.000	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	2.068	2.107	2.169	2.211	2.247
11.005	01.10	Rémunération du personnel	2.053	2.172	2.227	2.297	2.384
		Total de la section 00.2	4.121	4.279	4.396	4.508	4.631
Section 00.3 — Gouvernement							
11.005	01.10	Rémunération du personnel	11.823	8.682	8.902	9.181	9.528
11.006	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement	4.254	3.990	4.091	4.220	4.379
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290	260	260	260	260
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	9	9	9	9
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37	80	80	80	80
12.012	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7	8	8	8	8
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	920	1.000	1.016	1.034	1.052
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	89	99	100	102	104
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.500	1.500	1.500	1.500

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	620	500	500	500	500
12.131	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	1.500	1.500	1.500	1.500
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais de participation. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	17	17	18	18
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	804	840	861	888	921
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	850	900	864	879	894
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
12.343	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.017	7.124	7.278	7.411	7.550
12.345	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale	25	25	25	25	25
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34	34	34	34	34
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	400	*	*	800
12.370	01.30	Service de la communication de crise, dépenses diverses ..	64	64	5	5	5
33.002	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.621	2.621	2.621	2.621	2.621

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.012	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	*	*	*	*
34.040	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	18	18	18	18	18
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	*	*	*	1	*
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	*	*	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	*	—	—	—
12.821	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	72	—	—	—	—
43.500	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes ...	—	18	—	—	—
		Total de la section 00.3	35.657	32.025	31.025	31.630	34.143
		Section 00.4 — Service Information et Presse					
11.005	01.10	Rémunérations du personnel	—	2.582	2.647	2.730	2.833
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	—	—	—	—
12.070	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26	32	32	32	32
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	116	160	150	150	150
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif)	812	812	850	850	850

00.4 — Service Information et Presse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.340	01.10	Journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	385	400	400	400	400
12.341	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	163	180	180	180	180
12.346	12.60	Frais de développement de réseaux électroniques d'information.....	74	76	76	78	78
Total de la section 00.4			1.578	4.242	4.335	4.420	4.523
Section 00.5 — Conseil économique et social							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	584	612	627	647	671
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	7	7	7	7	7
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	23	24	24	25	25
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	295	302	307	312	317
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif)	10	10	10	10	11
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	62	63	64	65	66
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
Total de la section 00.5			988	1.023	1.044	1.071	1.103
Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
11.005	02.00	Rémunération du personnel.....	4.071	4.291	4.400	4.538	4.709

00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.100	02.00	Indemnités d'habillement.....	*	*	*	*	*
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers.....	11	16	11	11	11
12.010	02.00	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	22	26	26	27	27
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	331	336	313	273	273
12.125	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	273	298	312	328	344
12.190	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	130	215	174	199	194
12.270	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100	100	100
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses.....	50	47	48	49	50
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	590	3.060	60	60	60
12.385	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	746	758	770	784	798
33.001	02.00	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaire; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	—	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.600	02.00	Indemnités d'habillement.....	*	—	—	—	—
12.802	02.00	Frais de fonctionnement dans le cadre de l'Agence Frontex	18	—	—	—	—
Total de la section 00.6			6.945	9.150	6.218	6.371	6.569
Section 00.7 — Cultes							
11.005	08.50	Rémunération du personnel.....	26.712	26.760	27.437	28.298	29.368

00.7 — Cultes		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	24	28	28	28	28
33.010	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif)	473	485	490	498	510
33.011	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire.....	6	6	6	6	6
33.012	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
33.013	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif)	30	20	20	20	20
33.015	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
33.016	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif)	*	*	—	*	*
33.017	08.50	Subsides au culte anglican. (Crédit non limitatif)	132	135	136	139	142
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2	2	2	2	2
Total de la section 00.7			27.379	27.437	28.120	28.992	30.076
Section 00.8 — Médias et Communications							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	2.693	3.057	3.134	3.233	3.355
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	59	61	61	62	64
12.010	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	12.60	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	*	*	*	*	*
12.012	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	135	135	137	140	142
12.013	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	15	16	16	17

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3	4	4	4	4
12.040	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques.....	1	—	—	—	—
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	28	29	30	31
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	369	400	350	350	350
12.121	12.60	Frais d'experts et d'études CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	160	164	164	100	100
12.125	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	15	*	*	*
12.191	12.60	Frais de formation professionnelle	12	35	35	20	20
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	850	850	850	800
12.346	13.90	Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de formation, frais de maintenance, frais de publicité, de sensibilisation et d'information, acquisition de machines de bureau, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	138	143	144	144	144
12.347	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.250	500	500	500
12.348	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	36	36	36	36	36
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.783	7.089	7.541	7.638	7.633

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.390	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	800	800	800	800
31.010	13.90	Subventions aux projets-pilotes dans le cadre du développement des autoroutes de l'information (5G). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.200	500	500	500
31.020	08.40	Promotion de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.300	1.400	1.500	1.600	1.600
31.050	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.446	7.356	8.000	8.100	8.200
31.051	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	—	9.620	9.780
31.052	12.60	Subside à la société BCE (Broadcasting Center Europe S.A.) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.175	700	*	*	*
31.053	08.40	Initiative en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	80	240	240	240	240
31.054	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
32.020	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	292	292	283	283	283
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.442	7.667	8.295	8.708	9.063
41.012	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	37.000	41.032	40.576	40.576	40.576
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	838	829	908	993	1.015

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.492	6.622	6.923	7.238	7.567
41.015	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif)	750	1.010	1.041	1.309	1.352
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.870	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	30	—	—	—	—
		Total de la section 00.8	74.961	82.534	82.171	93.193	94.275
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.005	01.10	Rémunération du personnel	369	421	432	446	462
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	1	1	1	1
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers.....	3	4	4	4	4
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8	9	9	9	9
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	*	1	1	1	1
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	6	6	6	6
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	10	10	10	11
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	9	9	9	9	9
		Total de la section 00.9	405	461	472	486	504
		Total du département 00	212.773	226.091	224.094	238.776	246.103

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
01 — MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES ET EUROPÉENNES							
Section 01.0 — Dépenses générales							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	14.245	14.584	14.953	15.423	16.006
11.130	01.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	20	20	21	22	23
12.012	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.530	1.600	1.650	1.700	1.750
12.061	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26	36	37	39	40
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.140	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17	32	25	25	26
12.190	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22	40	41	42	43
12.192	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	*	*	*	*
12.230	01.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	145	146	147	148
12.250	01.42	Présidence luxembourgeoise de "International Holocaust Remembrance Alliance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	450	52	—	—	—

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.251	01.42	Prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	205	205	197	197	197
12.252	01.40	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	340	484	493	503	515
12.253	01.40	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg pour un siège de membre au Conseil des Droits de l'Homme, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	380	532	622	622	622
12.300	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	521	818	859	705	707
12.310	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif)	40	45	46	47	47
12.340	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	411	411	414	414	362
12.352	01.42	Aide aux personnes en situation de détresse à l'étranger ; aide, information et sensibilisation ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	10	10	10	10
12.361	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires étrangères et européennes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	26	26	27
12.362	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	18	18	18	19	19
35.010	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
35.060	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16	15	15	15	15

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger.....	11	—	—	—	—
12.561	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence	4	—	—	—	—
12.752	01.42	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses	2	4	—	—	—
		Total de la section 01.0	18.840	19.080	19.579	19.961	20.562
		Section 01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
11.005	01.42	Rémunération du personnel.....	16.212	16.455	16.872	17.401	18.059
11.090	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.052	10.227	10.437	10.649	10.865
11.140	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	960	1.122	1.200	1.300	1.400
11.141	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230	264	1.000	1.000	1.000
11.300	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.438	15.658	16.052	16.456	16.871
12.011	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	482	933	531	390	541
12.012	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	351	462	460	460	460
12.084	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	720	733	745	758	771
12.251	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.256	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	121	235	239	243	248
12.260	01.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.585	1.803	1.832	1.865	1.897
12.270	01.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.991	6.647	6.866	7.015	7.167
12.300	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	904	1.006	1.022	1.040	1.058
Total de la section 01.1			49.045	55.544	57.256	58.578	60.336
Section 01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux							
11.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	39	40	40	41	42
12.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	46	47	48	49	50
35.030	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.310	7.605	7.727	7.866	7.999
35.031	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.106	1.127	1.148	1.168	1.188
35.032	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.182	3.957	4.020	4.092	4.162
35.033	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	51	52	53	54

01.2 — Contributions à des organismes internationaux					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
35.060	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	275	280	285	290	295
35.061	01.54	Contribution financière à l'Institut Européen d'Administration Publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	580	580	572	572	572
Total de la section 01.2			13.588	13.687	13.892	14.131	14.362
Section 01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions							
12.101	13.90	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	56	56	60	60
12.140	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.700	2.100	2.100	2.100	2.100
35.040	Divers codes	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.100	1.200	1.225	1.250	1.250
Total de la section 01.3			2.800	3.356	3.381	3.410	3.410
Section 01.4 — Immigration							
11.005	01.40	Rémunération du personnel.....	17.189	19.377	19.867	20.491	21.265
12.000	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	418	428	440	460	480
12.012	01.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	277	285	340	294	299
12.080	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	586	646	656	668	680
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23	34	74	4	4
12.150	01.40	Frais d'examens médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	30	31	31	32

01.4 — Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.190	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.250	01.40	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	12	13	13	13
12.251	01.42	Centre de rétention: Frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.912	2.948	3.010	3.050	3.090
12.252	01.42	Structure d'hébergement d'urgence: Frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.208	4.806	4.883	4.970	5.055
12.300	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	729	781	793	807	821
12.301	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	261	147	*	298	*
12.330	01.40	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	273	308	225	229	233
33.300	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	150	150	150
35.030	01.40	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne.....	33	35	35	37	38
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.751	13.90	Centre de rétention: Frais de fonctionnement	—	9	—	—	—
		Total de la section 01.4	26.974	29.873	30.520	31.506	32.163
		Section 01.5 — Direction de la Défense					
11.005	02.10	Rémunération du personnel	3.362	4.128	4.232	4.365	4.530
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.300	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27	27	27	27	27
12.010	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.100	1.800	1.500	1.500	1.500
12.230	02.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11	11	11	11	11
12.260	02.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	43	83	85	88	90
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	1.234	1.264	1.296	1.328
12.300	02.00	Frais pour mise en place d'une capacité dans le domaine de la cyber-défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	1.100	1.300	1.500	1.500
12.310	13.90	Participation aux frais liés aux prestations de services réalisées au profit de la Défense par d'autres entités publiques. (Crédit non limitatif).....	—	750	1.000	1.000	1.000
24.000	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	02.00	Subside aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	10	10	10	10	10
33.011	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire.....	2	10	10	10	10
34.040	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
35.030	02.00	Contributions aux frais pour mise à disposition de personnel détaché au Luxembourg dans le cadre de conventions bilatérales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
35.031	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.980	1.985	1.985	2.000	2.000
35.032	02.00	Contributions du Luxembourg aux frais de postes d'experts auprès d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
35.033	02.00	Contributions aux quotes-parts de divers programmes de défense, états-majors et quartiers généraux multinationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230	239	243	243	249
35.034	02.00	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.300	1.800	1.900	1.900	1.900
35.035	02.10	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales effectuées dans le cadre de la politique de Défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	19.000	18.000	19.000	19.000	19.000
35.036	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.464	17.000	21.000	25.000	23.500
35.037	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'exploitation de l'unité binationale d'avions de transport militaire A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	9.122	13.648	15.415	15.800
35.038	02.00	Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.000	4.000	5.000	6.000	6.000
35.039	02.10	Contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.500	4.500	5.000	5.000	5.000
35.040	02.00	Projets de réhabilitation et d'actions post-conflit en matière de sécurité et de défense effectués dans le cadre d'organisations internationales ou de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.400	1.600	1.800	1.800	1.800
35.041	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500
35.042	02.00	Soutien à des projets en matière de médecine militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
37.010	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.560	1.580	1.590	1.590	1.590
		Total de la section 01.5	52.204	73.945	85.571	92.720	91.810
Section 01.6 — Défense nationale							
11.005	02.10	Rémunération du personnel	59.312	61.792	63.355	65.344	67.814
11.060	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
11.070	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
11.080	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70	77	78	80	81
11.081	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.090	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.099	1.196	1.215	1.237	1.258
11.100	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	236	256	245	249	254
11.110	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif)	26	38	39	39	40
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	114	162	119	121	123
11.131	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif)	228	41	42	42	43
11.141	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.230	1.236	1.256	1.278	1.300
11.150	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	544	553	563	572

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.300	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	330	492	622	633	644
12.000	02.10	Indemnités pour services de tiers.....	362	401	407	415	422
12.010	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	298	383	326	332	338
12.020	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.021	2.967	3.015	3.070	3.122
12.120	02.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	497	493	509	1.027	1.045
12.190	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.350	1.177	1.196	1.217	1.238
12.191	02.10	Reconversion des soldats volontaires de l'armée. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	48	49	50	50
12.192	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	30	30	31	32
12.260	02.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.466	8.510	8.603	8.758	10.907
12.270	02.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.687	1.797	1.825	1.858	1.889
12.303	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	831	2.592	2.633	2.681	2.726
12.304	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.619	5.645	5.725	5.817	5.906
12.310	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	136	30	30	31	32
12.320	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	50	80	60	61	62

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.350	02.10	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.383	1.478	1.502	1.529	1.555
12.352	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger (frais de transport pour matériel et personnel militaire et civil) et autres frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	335	746	616	627	637
12.360	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	370	413	420	427	434
12.370	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique.....	34	42	43	43	44
12.380	02.10	Education et loisirs.....	13	13	13	13	14
12.381	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	61	62	63	64
35.030	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	33	34	34	35
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.631	13.90	Indemnités de permanence à domicile.....	—	8	—	—	—
11.650	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires.....	1	2	—	—	—
12.510	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	1	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	2	—	—	—
12.803	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions.....	7	20	—	—	—
Total de la section 01.6.....			82.688	92.808	94.621	97.671	102.681
Section 01.7 — Coopération au développement et action humanitaire							
11.005	01.53	Rémunération du personnel.....	3.820	5.452	5.590	5.765	5.983
11.300	01.53	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux Ambassades dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.205	—	—	—	—

01.7 — Action humanitaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.011	01.53	Frais de déménagement des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70	—	—	—	—
12.012	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	550	580	600	620
12.050	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif)	8	8	9	9	9
12.070	01.53	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.120	01.53	Efficacité de l'aide au développement: Expertise, suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	1.000	1.100	1.200	1.300
12.140	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	280	300	295	325
12.190	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	200	220	240	250
12.250	01.53	Ambassades dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	624	—	—	—	—
12.300	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	660	—	—	—	—
32.020	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	100	110	120
33.000	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.600	2.700	2.800	2.850	2.900
33.010	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	360	389	401	401	401

01.7 — Action humanitaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
35.000	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.500	13.800	12.500	11.500	12.000
35.030	Divers codes	Coopération au développement: contributions aux budgets, aux programmes et à des priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20.700	49.230	50.750	52.000	54.000
35.031	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28.310	—	—	—	—
35.032	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	500	500	500	500
35.060	Divers codes	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	47.000	49.000	51.000	53.000	55.000
93.000	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif)	225.671	230.149	240.539	250.844	261.520
Total de la section 01.7			345.858	353.348	366.389	379.314	394.929
Section 01.8 — Office national de l'accueil							
11.005	06.36	Rémunération du personnel	8.354	10.062	10.317	10.641	11.043
12.010	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif)	14	20	22	24	26
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	55	60	63	65	67
12.120	06.36	Frais d'experts, d'études et de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	274	457	480	378	397
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	100	115	115	115	115
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.549	11.248	11.248	11.248	11.248

01.8 — Office national de l'accueil

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.300	06.36	Frais de formation	57	78	78	78	78
12.302	06.36	Services de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	22.263	24.530	28.974	33.543	34.744
33.010	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale initiant et mettant en oeuvre des projets en faveur de l'accueil des personnes étrangères	70	70	70	70	70
33.012	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	24.700	28.980	30.000	31.000	32.000
33.017	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	250	300	350	400
34.010	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	100	100	100	100
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec l'Université du Luxembourg	150	150	165	182	200
Total de la section 01.8			69.036	76.120	81.932	87.794	90.487
Total du département 01			661.033	717.761	753.141	785.085	810.740

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
02 — MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 02.0 — Culture. - Dépenses générales							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	5.533	4.690	4.808	4.959	5.147
11.131	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	3	3	3	3	3
12.002	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers ...	4	4	4	4	4
12.003	08.00	Rémunération des stagiaires volontaires	1	2	2	2	2
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10	9	9	9	9
12.012	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	65	66	67	68
12.020	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	12	12	12	12	13
12.120	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	71	72	74
12.190	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	10	7	7	7	7
12.250	08.00	Mise en oeuvre du plan de développement culturel: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	155	157	160	163
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	75	54	55	56	57
12.261	08.00	Galerie d'exposition Korschthaus beim Engel: frais divers ..	42	—	—	—	—
12.270	08.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	97	89	90	92	94
12.271	08.00	Location d'un immeuble dans l'intérêt de la Biennale de Venise: charges locatives accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	26	26	27	27
12.300	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses.....	40	30	30	31	32

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.302	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	92	93	95	96
12.303	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers.....	200	154	156	159	162
12.304	08.00	Mission culturelle du Luxembourg en France: dépenses diverses.....	32	32	33	33	34
12.306	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.307	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.308	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des activités des musées régionaux.....	20	—	—	—	—
12.309	08.00	Coordination de la stratégie numérique culturelle nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	1.150	1.110	1.150	1.150
12.310	08.10	Frais en relation avec l'organisation des journées européennes du patrimoine culturel.....	30	30	30	31	32
12.311	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation d'expositions de grande envergure par les divers départements du Ministère. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.312	08.00	Commandes d'oeuvres musicales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	60	61	62	63
12.313	08.00	Participation aux frais de formation du personnel des associations oeuvrant dans le domaine culturel.....	—	75	76	78	79
12.321	08.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	34	35	35	36
32.000	08.00	Aide financière de l'Etat aux organismes professionnels du secteur culturel.....	—	50	51	52	53
33.000	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations.....	8.263	10.819	10.992	11.190	11.381
33.001	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal.....	80	100	100	100	100
33.003	08.50	Contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien courant d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	66	67	68	69	70

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.004	08.00	Dotation à la "Fondation Musée national de la Résistance".	202	220	226	233	241
33.005	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg.....	1.733	1.833	1.879	1.938	2.012
33.006	08.00	Participation financière de l'Etat au projet Interreg V A Grande Région "Terres de schiste". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
33.007	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	235	255	259	264	268
33.009	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022". (Crédit non limitatif).....	4.000	4.000	6.500	21.392	—
33.010	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles.....	1.228	975	991	1.008	1.026
33.011	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations.....	48	48	49	50	51
33.012	08.20	Participation de l'Etat au financement des festivals de théâtre: conventions avec des associations.....	70	70	71	72	74
33.014	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs.....	85	86	87	88	90
33.017	08.00	Participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.107	1.178	1.208	1.246	1.293
33.023	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique.....	42	—	—	—	—
33.024	08.10	Participation dans l'intérêt du financement du festival "Luxembourg City Film Festival".....	350	—	—	—	—
33.029	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner.....	221	—	—	—	—
33.032	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	400	400	406	414	421
33.033	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Music:LX".....	570	—	—	—	—
33.034	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Espace culturel Grande Région". (Crédit non limitatif).....	20	—	—	—	—

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.035	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes". (Crédit non limitatif)	1.920	2.023	2.074	2.139	2.220
34.060	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	153	160	163	165	168
34.062	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	250	262	306	349	349
34.070	08.10	Concours, récompenses et prix culturels	—	38	44	51	51
35.030	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	220	224	228	232	236
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.287	36	37	37	38
41.011	08.00 08.20	Dotations à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif)	3.918	4.255	4.363	4.500	4.670
41.012	08.00	Dotations à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif)	21.468	22.273	23.163	23.921	25.100
41.013	08.30	Dotations à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif)	2.747	2.821	2.892	2.983	3.096
41.015	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	2.356	2.624	2.690	2.775	2.880
41.016	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif)	8.064	8.408	8.553	8.646	8.793
41.017	08.30	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine culturel	100	100	100	100	100
41.018	08.00	Réalisation par le "Luxembourg Institute of Social Economic Research (LISER)" d'une enquête statistique nationale sur le secteur culturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	371	44	—	—	—
41.019	08.00	Dotations à la structure en charge de la préfiguration du futur "Arts Council"	—	100	102	103	105
41.020	08.00	Convention avec le Fonds culturel national dans l'intérêt de l'organisation du volet culturel dans le cadre de l'exposition mondiale à Dubai	—	250	250	—	—

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.050	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.188	1.133	1.151	1.172	1.192
41.051	08.20	Promotion de la culture dans les écoles.....	25	50	51	52	53
43.000	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures régionales gérées par des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	320	496	504	513	522
43.001	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	350	350	350	350	350
43.002	08.20	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire de la ville de Luxembourg.....	154	154	154	154	154
43.003	08.10	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	350	350	350	350	350
43.004	08.20	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette...	99	99	99	99	99
43.005	08.00	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire du Nord.....	50	50	50	50	50
43.007	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles	163	163	165	168	171
43.008	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	288	295	299	305	310
93.000	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.800	3.200	3.251	3.310	3.366
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
12.808	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des activités des musées régionaux	5	—	—	—	—
Total de la section 02.0			74.912	76.902	81.214	97.789	78.853
Section 02.1 — Service des sites et monuments nationaux							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	2.087	2.188	2.244	2.314	2.401

02.1 — Service des sites et monuments nationaux			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.010	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	25	25	25	26	26
12.020	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	5	5	5	6	6
12.080	08.10	Bâtiments abritant le service des sites et monuments nationaux: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	21	21	21
12.120	08.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	270	250	254	259	263
12.190	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	4	4	4	4	4
12.260	08.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	85	100	102	103	105
12.320	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	345	464	471	480	488
35.060	08.10	Participation au financement de projets interrégionaux.....	11	11	11	11	11
Total de la section 02.1			2.854	3.070	3.139	3.225	3.328
Section 02.2 — Musée national d'histoire et d'art							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	6.567	7.032	7.209	7.436	7.717
11.100	08.10	Indemnités d'habillement.....	10	10	10	10	10
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art.....	2.766	3.101	3.090	3.219	3.358
Total de la section 02.2			9.343	10.143	10.309	10.665	11.085
Section 02.3 — Bibliothèque nationale							
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	8.839	9.339	9.576	9.876	10.250
11.100	08.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2

02.3 — Bibliothèque nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.050	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Bibliothèque nationale.....	6.419	7.124	7.550	8.022	9.500
		Total de la section 02.3	15.260	16.465	17.127	17.900	19.751
Section 02.4 — Archives nationales							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	2.798	3.061	3.138	3.237	3.359
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Archives nationales.....	1.088	1.209	1.230	1.250	1.300
41.051	01.34	Dotation dans l'intérêt de la réalisation des tableaux de tri ..	—	485	485	485	485
		Total de la section 02.4	3.888	4.757	4.855	4.974	5.146
Section 02.5 — Centre national de l'audiovisuel							
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	4.084	4.472	4.585	4.729	4.908
11.070	08.10	Rémunérations des volontaires et de personnel en formation auprès de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	16	16	16	16	17
33.000	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales.....	95	90	90	90	90
33.003	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création.....	35	35	35	35	35
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre National de l'Audiovisuel	2.900	3.125	3.187	3.340	3.410
		Total de la section 02.5	7.130	7.739	7.913	8.211	8.460
Section 02.6 — Musée national d'histoire naturelle							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	7.682	7.864	8.063	8.316	8.631
11.100	08.10	Indemnités d'habillement.....	2	2	2	2	2

02.6 — Musée national d'histoire naturelle			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
33.002	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie"	573	588	689	710	740
33.010	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	13	14	14	14	14
34.070	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	30	29	29	29	29
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	2.175	2.250	2.300	2.400	2.500
Total de la section 02.6			10.478	10.750	11.100	11.474	11.918
Section 02.7 — Centre national de littérature							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	1.842	1.920	1.969	2.031	2.107
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de littérature. (Crédit non limitatif)	480	548	557	567	576
Total de la section 02.7			2.322	2.468	2.526	2.598	2.684
Section 02.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	2.063	2.274	2.332	2.405	2.496
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.220	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	600	600	600	600
12.221	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.480	2.513	2.546	2.448	2.500
12.300	08.10	Frais de fonctionnement du Centre national de recherche archéologique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	270	270	274	279	284

02.9 — MNHA. - Centre national de recherche archéologique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.721	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques.	488	—	—	—	—
		Total de la section 02.9	5.905	5.661	5.756	5.737	5.884
		Total du département 02	132.091	137.954	143.939	162.572	147.109

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
03 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales							
11.005	04.60	Rémunération du personnel.....	3.941	4.626	4.743	4.892	5.076
11.060	04.40	Indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55	40	40	41	42
11.130	04.40 04.60	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	175	202	204	208	212
11.132	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	224	200	202	205	210
12.000	04.40 04.60	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	22	22	23	23
12.001	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	980	1.050	1.061	1.079	1.103
12.010	04.40 04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	3	3	3	3
12.012	04.60 04.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	85	85	86	88	89
12.020	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	3	3	3	3
12.050	04.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	107	100	102	103	105
12.120	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	280	284	290	295
12.125	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	189	250	254	259	263
12.142	04.40	Frais d'organisation de manifestations destinées à l'information en matière d'études et de formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	280	284	290	295

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.192	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	8	6	6	6	6
12.260	04.60	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	75	72	73	74	76
12.270	04.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	203	207	210
12.300	04.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	21	21
12.302	04.40	Accréditation des formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	330	335	341	347
12.303	04.43	Evaluation externe de l'Université, des centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	300	305	310	316
Total de la section 03.0			7.345	8.069	8.232	8.442	8.696
Section 03.1 — Enseignement supérieur							
33.000	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	50	50	50	50	50
33.001	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	725	725	750	775	800
33.002	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY"	220	220	220	220	220
33.010	04.40	Subsides aux associations estudiantines	13	12	12	12	13
34.060	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collège d'Europe de Bruges et de Natolin..	76	87	87	87	87
34.062	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	3	3	3	3
34.063	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	115.000	126.000	130.000	135.000	140.000

03.1 — Enseignement supérieur			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
34.065	04.42	Bourses aux étudiants dans le cadre des accords de coopération entre le Luxembourg et d'autres pays. (Crédit non limitatif)	15	15	15	15	15
35.010	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.623	1.654	1.684	1.714	1.744
35.040	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	66	66	66	66	66
35.060	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	*	*	*	*
41.010	04.43	Dotation de l'Etat dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.485	10.939	11.151	12.587	13.562
41.011	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire. (Crédit non limitatif)	—	2.029	2.067	2.067	2.100
41.012	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE "Media and Digital Design Centre". (Crédit non limitatif)	—	1.025	1.200	1.232	1.260
41.050	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant le brevet de technicien supérieur	142	145	147	150	153
44.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	207	207	207	207	207
44.001	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire. (Crédit non limitatif)	1.989	—	—	—	—
44.003	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	71	72	74
Total de la section 03.1			131.689	143.247	147.731	154.258	160.353
Section 03.2 — Université du Luxembourg							
11.005	04.40	Rémunération du personnel.....	3.531	3.725	3.819	3.939	4.088

03.2 — Université du Luxembourg

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université".....	45	45	45	45	45
33.001	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Université de la Grande Région - UniGR".....	35	35	35	35	35
41.010	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif).....	184.910	198.130	210.260	216.500	223.000
41.011	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la formation médicale au sein de l'Université du Luxembourg.....	5.331	8.571	9.711	10.000	10.300
41.012	04.42	Bourses pour études supérieures à l'Université du Luxembourg en faveur d'étudiants nécessiteux ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux.....	420	420	420	420	420
Total de la section 03.2			194.272	210.926	224.290	230.939	237.888
Section 03.3 — Recherche et innovation							
33.000	04.60	Contributions financières à divers organismes et organisations afin de soutenir des activités d'enseignement supérieur et de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
33.006	04.60	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	180	150	150	150	150
33.011	04.60	Contributions financières au Grand Séminaire du Luxembourg - Centre Jean XXIII. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	615	630	646	662	679
33.015	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion du programme de recherche européen: participation aux frais de fonctionnement du GIE Luxinnovation	675	705	730	750	770
41.013	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche.....	64.790	66.790	69.030	71.000	73.100
41.015	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Social Economic Research (LISER)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	11.500	11.990	12.570	13.000	13.400
41.021	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	45.040	47.770	50.360	51.800	53.300

03.3 — Recherche et innovation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.022	04.60	Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.500	14.000	18.000	22.000	26.500
41.023	04.60	Mesures dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la loi relative à l'organisation des Centres de Recherche Publics: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
41.024	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Health (LIH)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	35.850	38.770	42.260	43.500	44.800
Total de la section 03.3			163.450	181.105	194.046	203.162	212.999
Total du département 03			496.756	543.348	574.299	596.802	619.937

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
04 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 04.0 — Dépenses générales							
10.000	01.23	Dotation au profit du Conseil national des finances publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	7.745	8.369	8.581	8.850	9.185
11.060	13.90	Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	15	—	—	—	—
11.090	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	50	56	59	62	65
11.130	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41	41	41	41	41
12.000	11.70	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.012	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	740	760	770	780	790
12.020	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	7	7
12.040	01.20	Frais de bureau.....	75	84	84	84	84
12.080	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	128	130	132	134	136
12.120	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	950	950	950	950	950
12.123	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.220	6.256	6.358	6.476	6.588
12.124	13.90	Soutien au développement de la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.281	3.151	2.401	1.951	1.951
12.190	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	4	4	4	4	4

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.450	75	75	75	75
12.270	01.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37.260	56.431	36.000	36.000	36.000
12.300	01.10	Crédit commun: dépenses imprévues et dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.301	08.00	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée internationale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.000	1.000	1.000	1.000
12.320	01.33	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
32.010	13.90	Indemnités de départ et de préavis de fin de contrat dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation d'une station-service. (Crédit non limitatif)	*	*	—	—	—
33.011	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances.....	117	67	67	67	67
34.040	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.000	01.43	Quote-part à verser à l'Union Européenne à titre de ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	61.692	66.437	80.000	80.000	80.000
35.001	01.43	Quote-part à verser à l'Union Européenne comme contribution assise sur le produit national brut provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	294.204	314.808	339.220	350.220	360.000
35.010	13.30	Transfert vers la Belgique dans le cadre de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45.000	45.000	45.000	45.000	45.000
35.030	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif)	54	64	64	65	65
35.060	01.43	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.780	4.130	1.860	1.420	—

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.010	01.20	Banque centrale du Luxembourg; remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.118	3.236	3.389	3.549	3.549
41.011	01.20	Dotation de l'établissement public "Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	52.371	53.474	54.330	55.308	56.248
93.000	01.20	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
Total de la section 04.0			518.908	564.635	580.497	592.148	601.911
Section 04.1 — Inspection générale des finances							
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	3.508	4.108	4.212	4.344	4.508
12.000	01.23	Indemnités pour services de tiers.....	*	*	*	*	*
12.010	01.23	Frais de route et de séjour	*	1	1	1	1
12.020	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2	2	2	2	2
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	7	7	8	8	8
12.120	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	820	900	950	1.000	1.050
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.190	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	10	33	34	34	35
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	26	27	27	28
Total de la section 04.1			4.373	5.078	5.233	5.417	5.632
Section 04.2 — Trésorerie de l'Etat							
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	2.761	2.897	2.970	3.064	3.179
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	26	27	27	28

04.2 — Trésorerie de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.190	01.23	Frais de perfectionnement du personnel.....	3	3	3	3	3
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	21	21	21
12.300	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	150	153	155	158	160
12.310	13.10	Intérêts négatifs sur fonds en dépôt. (Crédit non limitatif).....	*	5.500	4.500	—	—
Total de la section 04.2			2.960	8.599	7.676	3.273	3.392
Section 04.3 — Direction du contrôle financier							
11.005	01.30	Rémunération du personnel.....	4.509	4.569	4.684	4.831	5.014
11.130	01.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.010	01.30	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.040	01.30	Frais de bureau	9	9	9	9	9
12.120	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.190	01.30	Formation du personnel	1	1	1	1	1
Total de la section 04.3			4.532	4.592	4.708	4.855	5.037
Section 04.4 — Contributions directes							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	75.327	79.914	81.936	84.508	87.703
11.100	01.22	Indemnités d'habillement.....	1	1	1	1	1
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	70	70	73	74	75
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	27	25	25	26	26
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	32	46	42	42	43

04.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	168	168	174	177	181
12.055	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	3.200	4.015	4.083	4.149	4.223
12.110	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	195	175	178	181	184
12.120	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	20	20	21	21
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	895	800	813	827	841
12.190	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	88	113	114	116	118
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	697	735	747	759	773
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.799	9.038	9.192	9.339	9.507
12.300	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux; frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	629	650	660	672	684
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75	120	122	124	126
Total de la section 04.4			90.202	95.890	98.181	101.018	104.507
Section 04.5 — Enregistrement, domaines et TVA							
11.005	01.22	Rémunération du personnel	37.758	40.452	41.475	42.778	44.395
11.100	01.22 01.25	Indemnités d'habillement.....	1	1	1	1	1
11.110	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	5	5	5	5	5
11.130	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires.....	60	57	58	59	60

04.5 — Enregistrement, domaines et TVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.132	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif).....	217	217	217	217	217
12.000	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers.....	90	90	93	95	96
12.010	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	18	17	17	18	18
12.020	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	20	20	20	20	20
12.050	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.050	1.067	1.087	1.106
12.125	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.332	2.750	2.829	2.929	2.614
12.190	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	61	63	64
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	185	189	193	197	201
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	912	982	995	1.002	1.030
12.300	01.22 01.25	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.075	1.108	1.139	1.169
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.050	1.070	1.087	1.107	1.126
12.320	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.137	2.300	2.337	2.379	2.419
23.000	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75	75	75	75	75

04.5 — Enregistrement, domaines et TVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
24.010	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	5	4	4	4	5
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	2	—	—	—
		Total de la section 04.5	46.926	50.415	51.642	53.173	54.619
Section 04.6 — Douanes et accises							
11.005	01.22	Rémunération du personnel	41.095	42.844	43.928	45.307	47.020
11.100	01.22	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	356	378	380	382	384
11.120	01.22	Gratifications pour croix de service	28	26	20	24	28
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	350	356	364	372	380
12.010	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	82	80	80	80	80
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	315	350	350	353	355
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	810	855	858	861	864
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.555	4.926	5.096	4.996	5.096
12.190	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	46	50	50	52	52
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	629	623	625	627	630
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.070	1.068	980	990	1.000
12.300	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue. (Crédit sans distinction d'exercice)	285	270	272	274	276

04.6 — Douanes et accises			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.320	01.22	Fiches et imprimés, documents et documentation administratifs; honoraires et frais d'experts; frais de banque; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	440	450	450	455	455
24.010	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	36	37	37	37	37
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	—	—	—
Total de la section 04.6			50.097	52.313	53.490	54.810	56.657
Section 04.7 — Cadastre et topographie							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	12.303	12.586	12.905	13.310	13.813
11.100	01.22	Indemnités d'habillement.....	8	9	9	9	9
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	15	19	19	19	19
12.000	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	29	29	29	29	29
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	20	20	20	20	20
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	35	36	36	37	38
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.605	1.588	1.639	1.679	1.514
12.190	01.22	Cours de formation et de perfectionnement du personnel....	18	18	20	20	20
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	344	345	345	345	345
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	466	466	470	470	470
12.300	01.22	Frais en relation avec les festivités "75 Joer Kadaster".....	—	45	—	—	—
12.330	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	186	501	332	148	150

04.7 — Cadastre et topographie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.370	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	61	61	61	61
12.390	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	5	5	5	5	5
24.010	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	1	1	1	1	1
Total de la section 04.7			15.094	15.728	15.891	16.153	16.494
Section 04.8 — Dette publique							
12.300	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.150	5.900	1.550	2.900	4.200
12.301	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
21.005	13.10	Intérêts échus sur dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	172.600	171.400	137.300	144.100	139.800
93.000	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
93.002	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.943	3.930	6.729	7.494	10.419
Total de la section 04.8			189.693	181.230	145.579	154.494	154.419
Total du département 04			922.784	978.480	962.897	985.339	1.002.669

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
05 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 05.0 — Economie							
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	18.784	19.818	20.320	20.958	21.750
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	*	*	*	*
11.300	11.70	Luxembourg Trade and Investment Offices: indemnités, salaires et charges sociales des employés recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.643	1.643	1.643	1.692	1.743
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers.....	4	*	*	*	*
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	1	1	1	1
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	683	700	700	700	700
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	15	16	16	16	16
12.080	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	344	348	352	356	360
12.081	11.10	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes. Entretien des infrastructures publiques, des zones de verdure, des bassins de rétention et d'incendie, et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la viabilisation de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	—	—	—	—
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.165	1.200	1.250	1.300	1.350
12.121	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	155	165	170	175

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.140	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.120	1.220	1.220	1.244	1.269
12.141	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice).....	780	780	796	812	828
12.191	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	146	205	196	200	200
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	67	85	85	90	90
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	117	120	122	124	126
12.300	11.10	Office de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	415	420	425	430	435
12.303	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.680	2.250	2.350	2.350	2.350
12.305	11.10	Observatoire de la Compétitivité, Observatoire de la Formation des prix et Conseil national de la Productivité : frais de fonctionnement.....	60	70	70	70	70
12.306	13.90	Renforcement infrastructure LU-CIX en vue de la mise en place d'un centre national de filtrage d'attaques de type DDoS.....	365	—	—	—	—
12.307	11.70	Single Window for Logistics Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	*	*	*	*
12.310	11.10	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	892	792	792	808	824

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.326	11.10	Mise en oeuvre du plan sectoriel "zones d'activités économiques": études, frais de communication et de sensibilisation, frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.327	11.70	Frais de remplacement en cas de conflit d'intérêt du Médiateur de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	11	11	11	12
12.328	13.90	Financement des installations du bioincubateur pour l'accueil de start-ups actives dans les Technologies de la Santé.....	378	324	324	324	324
14.010	07.50 11.10	Gestion et entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes. Entretien des infrastructures publiques, des zones de verdure, des bassins de rétention et d'incendie, et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales ainsi qu'entretien et suivi des mesures compensatoires à réaliser dans le cadre de la viabilisation de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales.....	15	515	515	515	515
31.030	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	1.500	2.500	2.500
31.050	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.350	1.401	1.457	1.512
31.051	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	250	250	250	250	250
31.053	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
31.054	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	155	171	196	305	189

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
31.055	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A.".....	100	100	100	100	100
31.056	11.70	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion du commerce extérieur et de la prospection économique; frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
32.011	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
32.012	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE).....	45	45	45	45	45
32.013	13.90	Mesures et interventions dans le cadre de l'affiliation de l'Etat à EuroNCAP, dépenses et frais connexes: participations à ces dépenses.....	—	512	512	512	512
32.015	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises.....	150	150	150	150	150
32.017	11.70	Veille et diffusion des connaissances.....	50	55	55	55	55
33.002	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers.....	101	101	101	101	101
33.010	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.011	11.00	Subside à la branche luxembourgeoise de "Transparency International".....	15	15	15	15	15
33.031	13.90	Subsides à caractère bénévole aux administrations privées; sponsoring d'événements.....	—	100	100	100	100
35.060	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
41.006	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre de Commerce.....	30	—	—	—	—
41.008	13.90	Convention de partenariat projet HelloFuture.....	50	50	50	50	50

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.010	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par l'Observatoire de la compétitivité en collaboration avec le Statec: frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance" et de l'association sans but lucratif dénommée "STATEC Research ASBL". (Crédit sans distinction d'exercice).....	673	690	700	720	737
41.011	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)".....	3.120	3.240	3.240	3.400	3.400
41.013	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert".....	1.467	2.061	2.106	2.153	2.197
41.015	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg.....	1.400	1.400	1.400	1.400	1.400
41.016	11.10	Remboursement des frais relatifs au courrier postal dans le cadre du service d'intérêt économique général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.910	13.870	13.500	13.500	13.500
41.017	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxinnovation".....	1.700	1.700	1.734	1.769	1.804
41.018	13.90	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: chaire universitaire et programme de recherche " Secteur logistique".....	—	132	269	302	310
41.019	13.90	Dotation de l'Etat au Groupement d'Intérêt Economique "LU-CIX". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	2.735	2.735	2.735	2.735
44.000	11.10	Participation aux frais de fonctionnement des cours organisés par les écoles japonaise, chinoise et russe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	51	61	61	61	61
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.512	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	—	—	—	—
12.520	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	*	—	—	—	—
12.803	13.90	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information.....	46	—	—	—	—
Total de la section 05.0.....			55.806	59.712	61.824	64.101	65.112

05.1 — STATEC

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 05.1 — Institut national de la statistique et des études économiques							
11.005	11.32	Rémunération du personnel.....	17.995	18.511	18.979	19.575	20.315
11.070	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	31	31	33	33	33
11.100	01.32	Indemnités d'habillement.....	1	1	1	1	1
11.130	01.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	15	19	14	14	14
12.000	01.32	Indemnités pour services de tiers.....	3	3	3	4	4
12.010	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	10	5	5	6
12.020	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	9	10	10	10	10
12.120	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.040	960	970	980	990
12.121	01.32	Centrale des bilans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.125	01.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	285	370	370	370	370
12.190	01.32	Frais de formation	55	65	70	70	70
12.192	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	17	20	20	20	22
12.260	01.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	550	570	590	610	620
12.270	01.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.165	1.200	1.200	1.200	1.200
12.300	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne et programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.400	2.300	2.350	2.400	2.450
12.302	01.32	Système INTRASTAT: développements informatiques et maintenance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	396	374	277	199

05.1 — STATEC

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.310	01.32	Recensement général de la population en 2021. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	325	875	2.890	525	260
12.320	01.32	Enquête sur les budgets des ménages.....	315	440	295	295	295
24.010	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	295	300	310	315	320
33.011	11.00	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations.....	5	5	5	5	5
35.060	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales	6	6	6	6	6
41.010	01.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif STATEC Research.....	285	295	370	370	370
Total de la section 05.1			25.002	26.486	28.964	27.184	27.659
Section 05.2 — Conseil de la concurrence							
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	942	953	977	1.008	1.046
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	80	40	40	40	40
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.140	13.90	Frais de publicité et de sensibilisation.....	—	14	14	14	15
12.190	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	5	5	10	10	15
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	12	30	31	32	33
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	160	264	275	280	285
41.000	13.90	Participation financière à l'Autorité de concurrence du Grand-Duché de Luxembourg.....	—	*	*	*	*
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	6	—	—	—	—
Total de la section 05.2			1.205	1.306	1.348	1.384	1.434

05.4 — Commissariat aux affaires maritimes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 05.4 — Commissariat aux affaires maritimes							
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	1.702	1.793	1.838	1.896	1.967
11.131	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
41.050	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	300	300	300	250	250
Total de la section 05.4.....			2.007	2.098	2.143	2.151	2.222
Section 05.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)							
11.005	09.00	Rémunération du personnel.....	5.040	5.328	5.463	5.634	5.847
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	8	8	9	9	9
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	8	7	9	9	9
12.010	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4	4	5	5	5
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	22	20	22	23	24
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	178	129	135	154	145
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	30	95	35	35	40
12.250	11.10	Frais de fonctionnement des laboratoires de l'ILNAS.....	106	93	155	130	110
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	95	97	99	100	102
12.270	11.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	792	890	1.000	1.020	1.040

05.5 — I.L.N.A.S.			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.300	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12	30	14	14	23
12.301	11.10	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'ILNAS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	222	221	300	300	300
12.304	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	320	366	405	405	410
12.320	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du service de Métrologie: dépenses diverses	12	12	12	12	13
32.010	11.10	Contribution financière à des entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de métrologie....	—	—	15	15	15
35.060	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	221	222	230	235	238
41.011	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	908	1.003	1.137	1.161	1.240
41.012	11.10	Contribution financière à l'Université du Luxembourg dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de Métrologie	15	15	15	15	15
41.013	04.60	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: Programme de recherche "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT".....	211	211	211	211	211
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	28	—	—	—
Total de la section 05.5			8.206	8.782	9.273	9.489	9.798
Section 05.6 — Classes moyennes							
12.120	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	236	160	170	290	190
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	20	20	20	20	20
31.031	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.250	800	800	800	800

05.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
31.040	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
31.050	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	125	125	135	135	140
31.051	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50	50	60	65	65
31.052	11.40	Cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité.....	4	4	4	4	4
32.016	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, de séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	270	300	305	310	315
33.000	11.40	Mise en place des mesures retenues dans le cadre du PAKT Pro Commerce, PAKT Pro Artisanat et Creative Industries Cluster Luxembourg, de même que les études, les réflexions et les actions en matière de complémentarité des sexes, en vue de soutenir et renforcer les entreprises luxembourgeoises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.550	900	900	900	900
41.000	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	2.500	2.150	2.150	2.150	2.150
41.002	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	110	130	130	130	130
41.004	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels.....	60	60	60	60	60
41.005	13.90	Financement de projets d'optimisation au sein de la Chambre des Métiers.....	400	800	800	800	800

05.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.006	13.90	Participation financière aux frais de de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxembourg for shopping"	—	500	450	400	400
		Total de la section 05.6	7.625	6.049	6.034	6.114	6.024
Section 05.7 — Tourisme							
11.300	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.101	11.60	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	58	—	—	—	—
12.120	11.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.124	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du ministère du Tourisme. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.154	1.313	682	681	690
12.125	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	65	25	25	25
12.140	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.141	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	610	1.000	800	800	800
12.300	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	310	360	425	450	450
12.301	11.10	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: mise en place, loyers d'immeubles, charges locatives et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
12.302	13.90	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du cadre stratégique pour le développement du secteur touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50	75	75	75

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
31.010	11.60	Organisation d'un concours: primes d'encouragement et de récompense destinées aux entreprisesl.....	45	45	45	45	45
33.011	08.10	Participation aux frais de gérance des musées de la région de la Moselle luxembourgeoise : Centre mosellan, musée A Possen et Schengen asbl.....	488	497	505	552	663
33.012	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	718	737	858	903	906
33.014	11.60	Participation aux frais de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg et de la Basilique d'Echternach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	66	67	68	69	70
33.019	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	10	15	20
33.021	11.60	Participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.549	2.973	3.145	3.207	3.279
33.028	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	85	85	—
33.029	11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	130	130	135	135	140
33.030	11.60	Frais en relation avec l'organisation de congrès et autres manifestations internationales à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	360	360	360	360
33.031	11.60	Organisation d'un concours: primes d'encouragement et de récompense destinées aux associations sans but lucratif....	15	15	15	15	15
35.010	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	400	400	400	400
41.000	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg for Tourism. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.650	4.000	4.000	4.000	4.000

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.001	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg Convention Bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	870	900	1.038	1.118	1.118
43.001	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	75	80	85	90	90
43.004	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	25	25	25
43.010	11.50 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	17	18	19	20	20
Total de la section 05.7			12.505	14.056	13.800	14.071	14.191
Total du département 05			112.356	118.489	123.385	124.494	126.441

06.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
06 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE							
Section 06.0 — Dépenses générales							
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	1.104	1.745	1.789	1.845	1.915
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	5	5	5
12.010	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	20	21	22	23
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	3	4	4	4
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	5	5	5	5
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.230	03.20	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	6	6
12.250	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	24	131	132	133	134
35.060	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	85	85	85	85	85
35.061	03.20	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.400	4.500	4.500	4.500	4.500
		Total de la section 06.0.....	5.625	6.499	6.545	6.604	6.676
Section 06.1 — Police grand-ducale							
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	199.765	205.380	210.576	217.188	225.398
11.070	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.080	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36	46	47	48	49
11.090	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif)	52	52	52	53	53
11.100	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	1.090	1.300	1.420	1.550	1.550
11.120	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif)	159	175	190	190	190
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	78	42	66	67	68
11.131	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif)	450	455	460	465	470
11.141	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	132	130	131	132	133
11.150	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	815	820	825	830	835
11.300	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	170	120	120	120	120
12.000	03.20	Indemnités pour services de tiers.....	38	40	52	54	54
12.010	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	360	440	445	450	455
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.460	2.703	2.753	2.803	2.853
12.023	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.284	5.030	3.587	3.723	3.723
12.070	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.650	3.325	3.370	3.470	3.570
12.071	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	943	1.001	1.086	1.118	1.123
12.072	03.20	Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	100	100	100	100
12.121	03.20	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	150	150	150	150
12.190	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	770	900	950	1.000	1.100
12.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	44	45	46	47	48
12.260	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.397	3.918	3.881	3.647	3.188
12.261	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.150	5.350	5.450	5.700	5.950
12.270	03.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.090	9.524	9.720	10.074	10.427
12.301	03.20	Acquisition de petits matériels de protection C.B.R.N.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	983	384	*	*	*
12.303	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	76	76	76	76	76
12.310	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	54	55	60	62	62
12.320	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	41	41	43	45	46
12.321	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.330	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe.....	51	52	53	54	55
12.350	03.20	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.854	1.796	1.849	1.876	1.786

06.1 — Police grand-ducale			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.360	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	225	230	235	240	245
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600	13.90	Indemnités d'habillement.....	—	2	—	—	—
12.803	13.90	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales.	—	45	—	—	—
		Total de la section 06.1	233.557	243.729	247.794	255.332	263.876
		Section 06.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	2.884	3.803	3.900	4.022	4.174
12.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	136	135	136	137	135
		Total de la section 06.2	3.020	3.938	4.035	4.159	4.309
		Total du département 06	242.202	254.165	258.374	266.095	274.860

07.0 — Justice		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
07 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 07.0 — Justice							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	7.091	7.768	7.965	8.215	8.525
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	5	5	5	5
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers.....	3	3	3	3	3
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	173	193	25	25	25
12.012	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	215	260	220	220	220
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	3	3	3	3
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	8	7	7	7	7
12.120	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	195	232	186	5	5
12.130	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17	19	19	19	19
12.190	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	220	220	150	150
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	4	4	4	4
12.230	03.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13	57	13	13	13
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	76	78	79	80

07.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.303	03.10	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	290	290	290	290	290
12.305	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	1	1	1
12.310	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
12.311	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
33.010	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales.....	53	2	2	2	2
33.011	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus.....	2	3	3	3	3
34.050	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	891	1.035	1.035	1.035	1.035
34.070	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	5	5	5	5	5
34.090	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	455	500	500	500	500
35.060	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	43	40	40	40	40
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.512	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	11	9	—	—	—
12.810	13.90	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire	11	—	—	—	—
12.811	13.90	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice.....	1	—	—	—	—
35.560	13.90	Contributions à des organismes internationaux	*	—	—	—	—
Total de la section 07.0			10.111	11.180	11.072	11.073	11.384

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 07.1 — Services judiciaires							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	78.381	83.358	85.467	88.151	91.483
11.080	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
11.100	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	70	72	72	72	72
11.133	03.10	Indemnités pour services extraordinaires: médiateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	11	11	11	11
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers.....	7	10	10	10	10
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: médiateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8	62	62	62	62
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.569	3.954	4.018	4.090	4.160
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	60	61	62	63	64
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	305	310	316	321
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	48	49	50	51	51
12.050	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.183	2.372	2.410	2.453	2.495
12.125	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	142	156	159	162	165
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	38	38	39	40	40
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	619	648	658	670	681

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.270	03.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.900	1.909	1.918	1.928	1.937
12.300	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.625	9.175	9.210	9.376	9.535
12.301	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	110	95	97	98	100
12.302	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110	110	111	113	115
12.305	03.20	Méthodes particulières de recherches; frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - de la traite des êtres humains - de la protection et de la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.310	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.300	7.000	7.112	7.240	7.363
12.330	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	18	18	18	19	19
12.335	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	30	30	31	32
33.000	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif)	780	880	880	880	880
33.001	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative	—	63	125	125	125
34.090	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	125	125	127	129	131
34.091	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	90	90	91	93	95
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	35	40	40	41	42
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	—	—	—	—

07.1 — Services judiciaires			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.500	03.10	Indemnités pour services de tiers.....	2	*	—	—	—
12.501	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiateurs.....	5	—	—	—	—
12.510	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	—	—	—
12.800	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales.....	5	145	—	—	—
12.835	13.90	Achats de biens et services spécifiques.....	—	1	—	—	—
Total de la section 07.1			109.063	112.289	114.597	117.733	121.500
Section 07.2 — Administration pénitentiaire							
11.005	03.30	Rémunération du personnel.....	37.493	40.433	41.456	42.758	44.374
11.100	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	167	379	210	213	218
11.110	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Indemnités pour pertes de caisse.....	*	*	*	*	*
11.111	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Indemnités pour pertes de caisse.....	*	*	*	*	*
11.120	03.30	Gratifications pour croix de service	49	24	24	25	25
11.130	03.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	14	18	18	18	18
11.131	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
12.000	03.30	Direction: Indemnités pour services de tiers.....	*	6	6	8	9
12.010	03.30	Direction: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	25	1	1	1	1
12.011	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	17	17	18	18
12.012	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	7	7	7	7
12.020	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	16	16	16	17	17

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.021	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	21	25	26	26	27
12.022	13.90	Direction: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs....	—	2	2	2	2
12.040	03.30	Direction: frais de bureau	2	3	3	3	3
12.041	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	30	34	35	35	36
12.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	11	13	13	13	13
12.050	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	345	432	439	447	454
12.051	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	13	13	13	14
12.052	03.30	Direction: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1	6	6	6	6
12.060	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	60	60	61	62	63
12.061	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	12	15	15	16	16
12.070	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	164	157	160	161	162
12.080	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours.....	285	235	235	239	243
12.081	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	49	50	51	52	53
12.082	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.758	1.630	1.656	1.686	1.715
12.083	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	370	370	376	382	389
12.084	13.90	Direction: exploitation et entretien;dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	13	13	13	13

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.125	03.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	51	51
12.150	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.073	3.950	4.155	4.230	4.302
12.151	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	765	740	744	750	757
12.190	03.30	Formation du personnel et frais de consultance.....	100	119	120	140	140
12.191	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	170	165	174	177	180
12.192	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	30	30	31	32
12.210	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.545	1.529	1.585	1.614	1.641
12.211	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	195	195	198	202	205
12.212	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Epicerie des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.050	1.050	1.067	1.086	1.104
12.250	03.30	Frais de mise en place du Centre pénitentiaire Uerschterhaff. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	14	1.141	12.531	12.531
12.310	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	210	210	213	217	221
12.311	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses	301	300	305	310	316
12.312	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	30	40	41	41	42
12.313	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; menues dépenses de ménage; dépenses diverses	42	48	49	50	50

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.320	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	240	240	243	248	252
12.321	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	172	187	179	183	186
12.330	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg et aux Hôpitaux Robert Schuman.....	82	83	84	85	87
12.331	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.000	6.964	6.964	6.964	6.964
12.340	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.350	03.30	Centre pénitentiaire Luxembourg: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	130	102	74	75	76
12.351	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	30	11	11	11	12
12.352	13.90	Direction: Acquisition de croix de service.....	—	10	10	10	10
12.370	03.30	Direction: Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.096	1.163	1.175	1.195	1.222
33.000	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	466	502	525	549	571
34.090	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: salaires des détenus. (Crédit non limitatif)	1.433	1.350	1.400	1.450	1.500
34.091	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: salaires des détenus. (Crédit non limitatif)	364	355	355	355	355
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	—	—	—

07.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.521	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2	—	—	—	—
12.651	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service	—	1	—	—	—
12.691	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	—	*	—	—	—
12.821	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières	*	—	—	—	—
12.831	03.30	Remboursement au CHL et au CHNP des frais découlant de l'organisation des services de soins au CPL	212	344	—	—	—
12.850	13.90	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service	1	—	—	—	—
Total de la section 07.2			59.671	63.711	65.754	78.777	80.706
Section 07.3 — Juridictions administratives							
11.005	03.10	Rémunération du personnel	4.509	4.705	4.824	4.975	5.163
11.100	03.10	Indemnités d'habillement.....	*	1	*	*	*
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	418	427	430	430	430
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	179	179	179	179	179
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	15	16	17	18
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	240	240	240	240
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	3	5	5	5	5

07.3 — Juridictions administratives

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8	10	18	10	10
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	117	119	121	123
12.300	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	3	3	4	4	4
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
Total de la section 07.3			5.486	5.703	5.836	5.983	6.174
Total du département 07			184.332	192.884	197.260	213.565	219.764

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
08 — MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE							
Section 08.0 — Fonction publique.- Dépenses diverses							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	4.857	5.667	5.810	5.992	6.219
11.006	01.33	Rémunération du personnel détaché hors de l'Etat luxembourgeois.....	708	727	745	768	797
11.020	01.33	Indemnités des élèves et étudiants.....	1.350	1.350	1.350	1.350	1.350
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	84	80	80	80	80
11.130	01.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	400	400	400	400
11.150	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55	55	55	55	55
11.170	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	90	90	90
11.310	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	95.525	104.955	208.170	276.850	350.690
11.311	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.312	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.313	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.001	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	33	33	33	33	33
12.010	01.33	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	3	*	*	*	*
12.012	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	65	65	65	65
12.050	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	25	25	25	25	25
12.110	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	540	500	500	500
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	8	9	9	9	9
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	1.950	151	155	160	165
33.000	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.500	3.500	3.900	3.900	3.900
34.010	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.882	2.882	2.900	2.900	2.900
34.080	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	3.100	3.100	3.100	3.100	3.100
34.090	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: Participation de l'Etat aux abonnements MPass. (Crédit non limitatif).....	790	—	—	—	—

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.000	01.33	Subside à la Chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau.....	37	37	37	37	37
41.001	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics	—	140	—	—	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	01.33	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	11	—	—	—
		Total de la section 08.0	115.027	123.886	227.495	296.385	370.486
		Section 08.1 — Pensions					
11.051	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants	*	*	*	*	*
11.130	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	39	39	39	39
12.150	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
93.000	01.33 12.20	Alimentation du Fonds de pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	488.500	616.917	653.271	698.853	743.959
		Total de la section 08.1	488.535	616.961	653.315	698.897	744.003
		Section 08.2 — Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État					
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	8.381	9.422	9.661	9.964	10.341
12.010	01.33	Frais de route et de séjour	*	4	4	4	4

08.2 — CGPO			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.030	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	543	638	638	638	638
12.140	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	150	250	250	250	250
12.250	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif)	120	120	120	120	120
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	38	38	40	41	42
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.300	01.33	Frais liés aux procédures de recrutement et à la sélection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	400	400	400	400
Total de la section 08.2			9.636	10.875	11.116	11.421	11.798
Section 08.3 — Institut National d'Administration Publique							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	3.126	3.737	3.832	3.952	4.101
11.130	01.33	Direction de l'institut et indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	380	384	393	406	421
12.000	01.33	Service de tiers: frais de formation et d'études, frais de perfectionnement et de stage à l'étranger, frais d'organisation et de formations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	905	906	910	910	915
12.122	01.33	Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.089	1.066	869	794	713
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	52	53	54	55	56
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
Total de la section 08.3			5.572	6.166	6.078	6.137	6.226

08.4 — Sécurité dans la fonction publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 08.4 — Sécurité dans la fonction publique							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	669	866	888	916	950
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	6	6	6	6
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers.....	1	2	2	2	2
12.010	01.34	Frais de route et de séjour.....	8	8	8	8	8
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.120	01.34	Frais d'experts et d'études, frais d'échantillonnage et d'analyse par un laboratoire dans le cadre de la surveillance des exigences réglementaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	150	120	120	120
12.190	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10	15	16	17	18
12.200	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	165	165	165	165	167
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	18	18	19	20	21
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
Total de la section 08.4.....			986	1.239	1.233	1.263	1.301
Section 08.6 — Service médical. - Dépenses diverses							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	1.314	1.350	1.384	1.428	1.482
12.000	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	15	15	15	15	15
12.010	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.190	01.33	Frais de formation du personnel.....	7	7	7	7	7

08.6 — Service médical - Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	31	33	33	34	34
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	31	32	32	33
Total de la section 08.6			1.399	1.437	1.471	1.516	1.570
Total du département 08			621.154	760.564	900.707	1.015.618	1.135.385

09.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
09 — MINISTERE DE L'INTERIEUR							
Section 09.0 — Dépenses générales							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	7.655	8.362	8.574	8.843	9.177
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	3	3	3	3	3
12.010	01.10	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	26	26	26	26
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	36	36	37	37
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	170	120	45	45
12.140	01.10	Frais de sensibilisation et d'information dans le cadre de la directive SEVESO. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
12.141	01.10	Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information.....	100	150	150	150	150
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
12.260	01.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	70	70	70
12.270	01.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	15	15	15	15	15
12.301	01.10	Services d'incendie et secours: secours dans le cadre de catastrophes naturelles et en cas d'assistance internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 09.0			8.061	8.901	9.063	9.258	9.592

09.1 — Finances communales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 09.1 — Finances communales							
43.000	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes.....	992	992	992	992	992
43.002	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays.....	36	36	36	36	36
43.003	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical.....	15.951	17.104	18.106	19.027	20.105
43.004	08.20	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes.....	50	50	50	50	50
43.010	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
43.011	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.800	2.500	2.000	1.500	1.500
93.000	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: dotation complémentaire. (Crédit non limitatif).....	780.477	868.400	942.878	1.030.121	1.114.007
93.002	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif).....	353.261	373.984	397.412	423.612	451.192
93.003	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	13.400	13.600	13.700	13.800	13.850
93.004	13.90	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: produit de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif).....	40.847	43.302	44.120	44.529	44.938
Total de la section 09.1.....			1.208.814	1.319.967	1.419.294	1.533.667	1.646.670
Section 09.3 — Caisse de prévoyance							
42.000	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	53.900	57.500	58.300	59.900	61.500

09.3 — Caisse de prévoyance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
42.002	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.015	5.015	5.015	4.950	4.900
		Total de la section 09.3	58.915	62.515	63.315	64.850	66.400
Section 09.5 — Incendie et Secours							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	*	—	—	—	—
12.152	03.50	Frais résultant de missions ne tombant pas sous le champ d'application de la convention en vigueur entre l'asbl Luxembourg Air Rescue et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
31.050	03.50	Subside à l'asbl Luxembourg Air Rescue.....	735	735	735	735	735
33.000	03.40	Subvention extraordinaire à la Fédération nationale des pompiers du Grand-Duché.....	100	—	—	—	*
33.010	03.40	Subvention à la Commission des jeunes pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
33.012	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
33.013	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	240	240	240	240
33.020	03.40	Subvention à l'Amicale des vétérans du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	15
35.040	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Sismologique Euro-Méditerranéen). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
35.060	03.50	Frais résultant d'assistance au et du Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux et du mécanisme de protection civile de l'Union. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
41.001	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours. (Crédit non limitatif)	22.763	23.002	25.032	24.615	25.000

09.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.002	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif)	3.900	3.069	3.120	3.171	3.224
41.003	03.50	Réaffectation à l'établissement public "Corps grand-ducal d'incendie et de secours" du produit de l'impôt spécial à charge des assureurs. (Crédit non limitatif)	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
41.004	01.10	Réaffectation à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	42.634	45.184	48.169	51.162	54.293
43.000	03.40	Subventions engagées pour équipements courants au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	*	—	—	—
Total de la section 09.5			75.734	77.292	82.358	84.986	88.554
Total du département 09			1.351.524	1.468.675	1.574.030	1.692.761	1.811.216

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
10 et 11 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 10.0 — Dépenses générales							
11.005	04.00	Rémunération du personnel.....	23.635	28.752	29.479	30.405	31.554
11.060	04.00	Cotisations sociales des élèves majeurs fréquentant les établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général et le centre national de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	40	40	41	42
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110	115	116	118	121
12.000	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	122	—	—	—	—
12.001	Divers codes	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	93	107	108	110	112
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	66	67	68	69	70
12.012	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	152	155	158
12.020	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	16	21	21	22	22
12.090	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.900	2.130	2.164	2.203	2.240
12.110	04.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110	125	127	129	131
12.121	04.00	Bureau de coordination des politiques éducatives: frais d'experts et d'études	5	5	5	5	5

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.130	04.00	Frais de publication d'ouvrages édités par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: frais d'impression; frais pour droits d'auteur; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	650	—	—	—	—
12.140	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	678	—	—	—	—
12.190	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	6	6	6	6
12.260	04.00	Directions de région de l'enseignement fondamental: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.261	04.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.701	1.729	1.760	1.790
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.966	15.930	16.185	16.476	16.756
12.301	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement.....	30	32	33	33	34
12.302	Divers codes	Maison de l'Orienteation: dépenses de fonctionnement.....	130	130	132	134	137
12.303	04.01	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	92	92	93	95	97
12.304	04.00	Observatoire national de la qualité scolaire: dépenses de fonctionnement.....	1.000	650	660	672	684
12.305	Divers codes	Mise en place de l'accueil virtuel de la Maison de l'Orienteation: part nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	29	*	*	*
12.306	04.00	Commissaire à la langue luxembourgeoise: dépenses de fonctionnement.....	25	25	26	26	27
12.307	04.00	Centre pour le luxembourgeois; dépenses de fonctionnement.....	45	433	440	448	455
12.308	04.00	Service de médiation de l'Education nationale: dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	23	23	24	24
12.315	04.00 02.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	189	209	213	216	220

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
32.020	04.00	Congé de représentation des parents: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.000	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.964	4.461	4.574	4.717	4.895
33.001	04.00	Participation financière de l'État à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté. (Crédit non limitatif)	975	1.000	1.025	1.057	1.097
33.002	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général aux services téléinformatiques	725	725	750	775	800
33.003	06.32	Promotion des sciences et des technologies auprès des jeunes.....	3.175	3.235	3.287	3.346	3.403
33.012	04.00	Subside à la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL) pour la réalisation de la campagne "Hello Future" ..	89	89	89	89	89
33.013	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	151	154	156	159	162
33.014	04.10	Participation aux frais de fonctionnement de la FAPEL	80	70	72	73	74
33.015	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEL.....	206	230	234	238	242
33.016	04.12	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEP	327	345	351	357	363
33.017	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORE chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	200	340	349	360	373
35.011	04.20	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Ecoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.267	1.467	1.667	1.867	2.067
35.060	04.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	58	58	59	60	61
41.010	04.33 04.34	Dotation au Centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire classique et secondaire général.....	370	374	380	387	394
41.052	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.932	7.349	7.467	7.601	7.730
Total de la section 10.0			64.530	70.670	72.280	74.235	76.437

10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	5.015	5.493	5.632	5.809	6.029
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif).....	7.809	4.071	4.136	4.210	4.282
Total de la section 10.1			12.824	9.564	9.768	10.019	10.310
Section 10.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	7.966	8.430	8.644	8.915	9.252
11.130	04.01	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	809	828	842	858	874
12.130	04.01	Gratuité des livres scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.297	13.540	13.800	14.062	14.000
41.050	04.01	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques.....	4.858	5.190	5.370	5.363	5.650
Total de la section 10.2			26.931	27.988	28.656	29.198	29.776
Section 10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	2.954	2.595	2.660	2.744	2.848
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	9	9	9	9	9
12.000	04.10	Indemnités pour services de tiers.....	62	56	57	58	59
12.002	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général: indemnités pour services de tiers.....	27	47	48	49	50
12.010	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9	9	9	9	9
12.190	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers.....	7	—	—	—	—

10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.191	04.10	Formation continue du personnel des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaire et du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires	42	47	47	48	49
12.260	04.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	31	30	30	31	32
12.300	04.10	Frais divers en relation avec l'encadrement psycho-pédagogique des élèves	30	31	31	32	32
34.061	04.32	Subventions aux ménages à faible revenu et subvention du maintien scolaire. (Crédit non limitatif).....	7.096	7.657	7.734	7.865	8.046
41.010	04.10	Projets de recherche avec l'Université du Luxembourg: élaboration et évaluation du test "SKIL" et évaluation de projets pédagogiques mis en place par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73	82	82	82	82
Total de la section 10.3			10.341	10.562	10.707	10.926	11.215
Section 10.4 — Enseignement musical							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	*	433	444	458	476
11.130	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.000	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.001	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	8	8	8	8	8
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.080	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	1	1	1	1	1
12.190	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	3	3	3	3	3
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	6	6	6	6	6
33.000	08.00	Convention avec l'École de musique de l'Union Grand-Duc Adolphe.....	—	65	65	65	65
33.001	08.00	Convention avec l'Association des écoles de musique du Grand-Duché de Luxembourg.....	—	15	15	15	15

10.4 — Enseignement musical

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
34.060	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	20	20	20	20	20
34.090	08.00	Subventions diverses aux ménages, subsides au minerval de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	190	200	203	207	210
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
41.010	08.00	Convention avec l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte"	—	200	250	275	300
43.000	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	15.951	17.104	18.106	19.027	20.105
Total de la section 10.4			16.190	18.066	19.132	20.096	21.219
Section 10.5 — Etablissements privés d'enseignement							
44.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	103.278	109.419	112.187	115.710	120.084
Total de la section 10.5			103.278	109.419	112.187	115.710	120.084
Section 10.6 — Service des restaurants scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel	7.357	7.741	7.937	8.186	8.495
11.060	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	93	93	94	96	98
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	7	7	7	7
41.050	04.10 02.00	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires	11.375	14.581	14.814	15.081	15.338
41.051	04.10	Dotation dans l'intérêt de Restopolis - Services pour l'exploitation et l'entretien de bâtiments du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif)	1.944	1.657	1.684	1.714	1.743

10.6 — Service des restaurants scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.052	04.10	Dotation supplémentaire au Service des restaurants scolaires résultant d'aléas de fonctionnement non maîtrisables sur les sites existants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 10.6			20.776	24.080	24.536	25.084	25.681
Section 10.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques							
11.005	04.52	Rémunération du personnel	57.228	70.374	72.154	74.420	77.233
11.060	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.100	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	21	21	21	21
11.130	04.52	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16	13	13	13	13
11.150	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	79	97	98	99	102
12.000	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	2	50	51	51	53
12.010	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10	12	12	12	13
12.012	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	51	52	53	53
12.190	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	120	122	124	126
12.252	04.52	Centre pour le développement des compétences relatives à la vue: frais d'exploitation courants	158	—	—	—	—
12.253	04.52	Centre pour le développement moteur et corporel: frais d'exploitation courants.....	101	121	123	125	127
12.262	04.52	Centre pour le développement socio-émotionnel: frais d'exploitation courants.....	192	267	271	276	281
12.273	04.52	Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme: frais d'exploitation courants.....	93	111	113	115	117

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.274	04.52	Centre pour le développement des apprentissages: frais d'exploitation courants.....	147	150	152	155	158
12.275	04.52	Centre pour le développement intellectuel: frais d'exploitation courants.....	785	809	822	836	851
12.276	04.52	Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces: frais d'exploitation courants	51	61	62	63	64
12.277	04.52	Commission nationale d'inclusion: frais d'exploitation courants	17	17	17	18	18
12.278	04.52	Agence de transition à la vie active: frais d'exploitation courants	30	30	30	31	32
12.280	04.52	Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	33	33	34	34	35
33.000	06.34	Contribution au placement des enfants et jeunes à besoins spécifiques auprès d'institutions spécialisées au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	38	39	39	40
33.010	06.34	Subsides aux associations s'occupant des enfants et jeunes à besoins spécifiques	2	2	2	2	2
34.010	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'élèves à besoins spécifiques.....	8	8	8	8	8
34.012	06.34	Contribution au placement d'élèves à besoins spécifiques par des instances autres que la commission nationale d'inclusion vers des institutions scolaires à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
35.010	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	17	17	17	18	18
35.011	06.34	Contribution au placement des élèves à besoins spécifiques auprès de la communauté germanophone de Belgique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.012	1.100	1.118	1.138	1.157
35.020	06.34	Contribution au placement des élèves à besoins spécifiques auprès d'institutions scolaires à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	862	876	892	907
35.021	06.34	Contribution au placement d'élèves à besoins spécifiques par des instances autres que la commission nationale d'inclusion vers des institutions scolaires à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	427	434	442	449

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.010	04.52	Convention avec l'Université du Luxembourg pour l'élaboration de tests. (Crédit sans distinction d'exercice).....	267	360	360	360	360
41.050	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives	552	537	545	555	565
41.051	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre des compétences relatives à la vue.....	—	190	193	197	200
44.000	04.52	Caritas Jeunes et Familles asbl: participation de l'État aux frais de fonctionnement du service "Dys-Positiv"	—	650	661	673	684
44.004	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt d'élèves à besoins spécifiques	57	58	59	60	61
44.007	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'asbl "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement.....	1.257	1.303	1.540	1.568	1.595
44.008	04.52	"Lëtzebuerger Aktiounskrees Psychomotorik" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	1.474	1.533	1.572	1.621	1.682
44.009	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement.....	476	495	508	523	543
Total de la section 10.7			65.163	79.916	82.078	84.543	87.567
Section 10.8 — Service de la formation des adultes							
11.005	04.30	Rémunération du personnel.....	5.933	7.270	7.454	7.688	7.979
11.060	04.53	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27	29	29	30	30
11.130	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	613	450	455	462	473
33.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	61	1.070	1.087	1.107	1.126
33.001	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours en langues luxembourgeoise, allemande, française, en littératie et en compétences de base digitales: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif)	850	—	—	—	—

10.8 — Service de la formation des adultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.002	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement de cours d'instruction de base et d'insertion: conventions avec les associations organisatrices	330	343	349	355	361
33.003	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateurs en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	136	140	141	144	147
41.050	04.53	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service de la formation des adultes. (Crédit non limitatif)	153	253	257	262	266
43.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	61	670	681	693	705
43.001	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours en langues luxembourgeoise, allemande, française, en littératie et en compétences de base digitales: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	—	—	—	—
Total de la section 10.8			8.664	10.225	10.453	10.740	11.087
Section 10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental							
11.005	04.20	Rémunération du personnel	25.157	32.498	33.320	34.366	35.665
11.131	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	77	80	81	82	84
11.132	04.20	Indemnités dans l'intérêt de la collaboration aux travaux du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.348	1.348	1.362	1.385	1.417
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif)	110	110	112	114	116
12.190	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	12	12	12	12	13
12.260	04.20	Directions de région: frais d'exploitation courants	23	347	353	359	365
12.261	04.20	Direction de région de Mamer: frais d'exploitation courants.	20	—	—	—	—
12.262	04.20	Direction de région de Pétange: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—

10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.263	04.20	Direction de région de Differdange: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.264	04.20	Direction de région de Sanem: frais d'exploitation courants.	20	—	—	—	—
12.265	04.20	Direction de région d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.266	04.20	Direction de région de Dudelange: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.267	04.20	Direction de région de Bettembourg: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.268	04.20	Direction de région de Remich: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.269	04.20	Direction de région de Grevenmacher: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.270	04.20	Direction de région d'Echternach: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.271	04.20	Direction de région de Mersch: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.272	04.20	Direction de région de Redange: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.273	04.20	Direction de région de Diekirch: frais d'exploitation courants	22	—	—	—	—
12.274	04.20	Direction de région de Wiltz: frais d'exploitation courants	20	—	—	—	—
12.275	04.20	Collège des directeurs de région: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
Total de la section 10.9			27.011	34.398	35.242	36.322	37.663
Section 11.0 — Enseignement fondamental							
11.005	04.20	Rémunération de personnel	621.421	672.292	689.301	710.945	737.818
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	227	260	263	267	273
11.133	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.442	4.400	4.444	4.520	4.623

11.0 — Enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.000	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	15	25	25	25	26
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	35	15	15	16	16
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études	—	—	28	—	—
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.303	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	4	4	4	5	5
12.304	04.20	Election des délégués du personnel enseignant à la commission scolaire nationale: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	11	—	—	—	—
12.305	04.20 02.00	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	310	348	354	360	366
32.020	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.001	04.00	Participation de l'État aux frais du centre de documentation et d'animation interculturelles-kl (C.D.A.I.C.).....	9	12	12	12	12
33.003	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	52	52	53	54	55
33.004	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association MUSEP asbl.....	5	10	5	5	5
33.005	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	3	3	3	3	3
41.050	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	235	239	243	247	251
41.053	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement primaire international et européen aux établissements d'enseignement public.....	641	869	883	899	914
43.000	04.20 02.00	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.818	1.493	1.508	1.533	1.569

11.0 — Enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
43.001	04.20	Remboursement aux communes des frais d'entretien des locaux occupés par les classes spécialisées de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.002	04.20	Participation aux frais liés à la prestation des cours de natation par des instructeurs de natation dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	450	450	457	465	473
43.008	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	403	360	366	372	379
43.009	04.12	Participation aux frais liés à la prestation des cours de musique par des chargés d'enseignement musical dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
Total de la section 11.0			631.081	680.831	697.963	719.728	746.789
Section 11.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général							
11.005	04.33	Rémunération du personnel	639.246	687.528	704.922	727.057	754.540
11.100	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70	70	71	72	74
11.130	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.135	2.135	2.156	2.193	2.243
11.132	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	24.437	26.000	26.260	26.706	27.321
11.150	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.000	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	820	820	828	842	862
12.010	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	130	110	112	114	116
12.190	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	6	6	6	6	6
12.300	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	7	7	7	7

11.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
24.000	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18	18	18	18	18
32.010	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire général en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.735	1.645	1.661	1.690	1.729
33.000	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: subside de l'Etat aux frais de secrétariat	30	31	31	32	32
35.010	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	491	533	541	551	560
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement d'un hôtel-restaurant d'application. (Crédit non limitatif)	—	—	*	*	*
41.085	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général.....	20.598	21.548	21.893	22.287	22.666
41.086	04.34	Dotation dans l'intérêt de la participation à l'exposition universelle de 2020 à Dubaï.....	—	148	—	—	—
Total de la section 11.1			689.733	740.599	758.508	781.576	810.173
Section 11.2 — Institut national des langues							
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	14.297	14.882	15.258	15.738	16.332
11.100	04.53	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	58	60	61	62	63
Total de la section 11.2			14.356	14.942	15.320	15.800	16.396
Section 11.3 — Service de la formation professionnelle							
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	15.393	16.524	16.943	17.475	18.135

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.060	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base et indemnités pour apprentis dans le cadre de la formation professionnelle initiale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	460	465	472	483
11.100	04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	*	*	*	*
11.130	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	550	556	565	578
11.150	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	398	402	409	418
12.000	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	650	550	556	565	578
12.001	04.34	Prise en charge des frais pour formations prestées par des tiers dans le cadre du programme officiel de la formation professionnelle et indemnités pour formateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	505	510	519	531
12.305	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	203	207	210
31.020	04.32	Participation aux frais de formation des apprenants dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	85	85	86	88	89
32.010	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55.000	49.000	49.490	50.331	51.489
32.011	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	750	750	758	770	788
32.020	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.000	10.500	10.605	10.785	11.033
32.021	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.650	2.650	2.677	2.722	2.785
33.001	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et à la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.005	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	84	91	94	97	100
34.051	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	900	909	924	946
34.052	04.34	Primes d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.700	4.800	4.848	4.930	5.044
41.001	04.34	Participation aux frais d'organisation de la formation professionnelle et des cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la Chambre des métiers	1.075	1.575	2.000	2.036	2.071
41.002	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.363	1.648	1.689	1.742	1.808
41.004	04.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat de LUXSKILLS générés dans le chef de la Chambre des métiers	69	66	68	70	72
41.005	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers dans le cadre du brevet de maîtrise	53	105	171	174	177
41.006	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la restructuration et la réforme du brevet de maîtrise...	550	600	633	644	655
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue.....	2.141	2.199	2.234	2.274	2.313
41.050	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif)	2.240	2.040	2.073	2.110	2.146
Total de la section 11.3			98.702	96.197	97.967	99.911	102.450
Section 11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales							
10.000	06.36	Dotation au profit de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	279	*	—	—	—
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	200	203	207	210

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.124	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	310	315	321	326
12.250	06.36	Mise en place de l'observatoire de l'enfance et de la jeunesse.....	125	80	81	83	84
12.300	06.32	Promotion et soutien du bien-être des enfants et des jeunes: Droits de l'enfant, intégration sociale, développement personnel; dépenses diverses.....	40	30	30	31	32
12.301	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique des services socio-éducatifs des lycées.....	—	15	15	16	16
12.310	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance.....	170	143	145	148	150
31.040	06.36	Participation de l'Etat aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	162.932	179.000	183.529	189.292	196.447
31.041	06.36	Participation de l'Etat aux frais de formations continues organisées par des organismes de formation agréés et conventionnés, gérés par des entreprises commerciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	333	*	*	*	*
32.010	06.36	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
33.000	06.36 02.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.261	17.845	18.296	18.871	19.584
33.001	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.147	1.382	1.417	1.462	1.517
33.003	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.719	14.633	15.186	15.660	16.248
33.004	06.36	Droits de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans l'intérêt de la promotion des droits de l'enfant	113	130	132	134	137
33.008	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis dans des structures de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.337	3.698	3.792	3.911	4.059

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.023	06.32	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	82	*	*	*	*
33.026	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	107	107	108	110	112
33.032	06.32	Participation de l'Etat aux frais de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	102	103	105
33.034	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes.....	180	180	—	—	—
33.037	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un accompagnement aux structures en place dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.804	6.366	6.527	6.732	6.987
33.038	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	147.278	156.800	160.767	165.815	172.083
33.040	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.041	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.829	14.044	14.399	14.851	15.413
33.042	06.32	Participation aux frais de loyer des organismes intervenant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.043	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de convention: foyers d'accueil de type "mère SOS". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.793	2.997	3.072	3.169	3.289
33.044	06.32	Participation de l'Etat aux frais de la mise en place des centres de prise en charge socio-éducative intense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.422	9.238	9.471	9.769	10.138
34.090	06.32	Participation de l'Etat aux assistants parentaux dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.012	16.639	17.060	17.596	18.261

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.011	06.32	Renforcement des capacités du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi: collaboration avec les instituts de recherche dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	55	—	—	—
41.012	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	580	502	510	519	528
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	496	572	581	591	601
43.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	85.528	90.000	92.277	95.174	98.772
43.020	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	924	1.214	1.226	1.247	1.275
Total de la section 11.4			485.020	516.280	529.245	545.813	566.375
Section 11.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	8.785	9.602	9.845	10.154	10.538
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	50	40	40	41	42
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers.....	97	85	86	87	89
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	21	21
12.150	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	115	117	119	121
12.250	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses.....	545	569	578	588	598
12.251	06.32	Service National "Treff-Punkt": frais d'exploitation, dépenses diverses	279	255	259	264	268

11.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.254	06.32	Frais relatifs à des interventions auprès d'enfants et de leurs familles, à des consultations, à des interventions d'experts, à la formation continue à des projets innovateurs, à la collaboration avec les professionnels et services de santé mentale, à des colloques, séminaires, dépenses diverses...	40	41	41	42	43
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230	321	326	332	338
34.010	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat.....	14	14	14	14	15
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.751	06.32	Service National "Treff-Punkt": frais d'exploitation, dépenses diverses	—	3	—	—	—
Total de la section 11.5			10.110	11.066	11.328	11.663	12.074
Section 11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat							
11.005	06.32	Rémunération du personnel	13.951	14.480	14.847	15.313	15.892
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	15	15	15	15
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	17	12	12	13	13
11.131	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers.....	88	88	89	91	93
12.001	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'encouragement.....	15	15	15	16	16
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	14	14	14	14	15
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	123	83	84	86	87

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.151	06.32	Frais d'hospitalisation, frais de traitements médicaux et frais pharmaceutiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	140	157	160	162	165
12.210	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	245	251	255	259	263
12.252	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie et en faveur du bien-être des jeunes du centre socio-éducatif et frais divers.....	16	16	17	17	17
12.254	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: frais d'exploitation et frais divers.....	540	550	559	569	579
12.260	06.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	19	19	19	20	20
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	440	470	478	486	494
12.300	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	102	104	106	108	109
12.310	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
34.090	06.32	Transport des élèves des centres socio-éducatifs de Dreibern et de Schrassig. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	750	762	776	789
Total de la section 11.6.....			16.628	17.030	17.436	17.949	18.573
Section 11.7 — Office national de l'enfance							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	5.059	5.888	6.037	6.226	6.462
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	76	65	66	67	68
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37	10	10	10	11
12.110	06.32	ONE: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

11.7 — Office national de l'enfance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	50	51	52	53
12.150	06.32	ONE: frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.250	06.32	Frais d'exploitation courants.....	55	68	69	70	72
12.251	06.32	Frais d'exploitation courants des guichets régionaux ONE ..	45	45	46	47	48
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	38	82	83	85	86
33.001	02.00	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1, 6, 8 et 9 pour des mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.959	4.575	4.620	4.699	4.807
33.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65.136	65.053	65.704	66.821	68.358
33.008	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.439	4.570	4.616	4.694	4.802
33.009	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25.002	27.611	27.887	28.361	29.013
34.011	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.600	7.217	7.289	7.413	7.584
34.012	06.32	Contribution aux mesures d'accueil à l'étranger de mineurs ou de jeunes adultes en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.800	10.376	10.542	10.732	10.914
Total de la section 11.7			122.255	125.610	127.020	129.277	132.277
Section 11.8 — Service national de la jeunesse							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	12.896	13.937	14.289	14.738	15.295

11.8 — Service national de la jeunesse			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	11	11	11	11
12.300	06.32	Mesures dans le cadre de la mise en oeuvre de la Garantie pour la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	408	—	—	—	—
33.010	06.32	Participation aux frais des projets "assurance qualité" et des projets "Go". (Crédit sans distinction d'exercice).....	143	143	145	147	150
34.012	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation.....	13	10	10	10	11
34.061	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	350	330	333	339	347
41.050	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse.....	6.915	7.495	7.615	7.752	7.884
41.051	06.32	Dotation au Service National de la Jeunesse dans l'intérêt de la mise en œuvre du service volontaire. (Crédit non limitatif).....	2.550	2.815	2.860	2.912	2.961
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
33.500	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ferme pédagogique à Marienthal.....	—	16	—	—	—
Total de la section 11.8.....			23.284	24.756	25.263	25.909	26.658
Section 11.9 — Institut de formation de l'Education nationale							
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	3.811	4.426	4.538	4.681	4.858
11.130	04.01	Formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	271	251	254	258	264
11.131	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.864	1.773	1.791	1.821	1.863
11.132	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	79	81	82	83	85

11.9 — IFEN		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.133	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	20	20	21	21
12.190	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.030	2.107	2.140	2.179	2.216
12.191	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif; frais d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	609	810	823	838	852
12.192	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	337	347	353	359	365
12.193	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	319	520	528	538	547
12.260	04.01	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	75	98	100	101	103
12.300	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes.....	80	81	83	84	86
Total de la section 11.9			9.476	10.514	10.711	10.962	11.259
Total du département 10 et 11			2.456.352	2.632.713	2.695.798	2.775.460	2.874.063

12.0 — Famille et Intégration			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION							
Section 12.0 — Dépenses générales							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	8.580	8.914	9.140	9.427	9.783
11.131	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	7	8	8	8
11.300	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	146	150	154	159	165
12.001	06.36	Indemnités pour services de tiers.....	7	7	8	8	8
12.010	06.36	Frais de route et de séjour.....	8	8	9	9	9
12.012	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	42	42	42	42	42
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	7	8
12.123	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	225	220	128	45	60
12.190	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	1	1	1	1	1
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	30	30	30	30
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	140	170	185	200	210
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	31	32	32	33

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	528	1.115	1.006	631	611
		Total de la section 12.0	9.756	10.701	10.749	10.598	10.967
Section 12.1 — Famille							
12.121	06.20	Frais d'experts et d'études; assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.122	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.140	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	89	89	89	89	89
12.251	13.90	Centres d'hébergement d'urgence: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	641	651	663	674
12.306	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	23	55	24	24	24
12.311	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.	2	2	2	2	2
12.312	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	3	3	3	3	3
12.313	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à la mise à disposition d'interprètes en langue des signes afin d'assister les personnes sourdes dans leur relations avec les administrations relevant de l'Etat. (Crédit non limitatif)	18	18	18	18	18
12.321	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.322	13.90	Mise en oeuvre du Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes	—	185	140	150	150

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.331	06.33	Institut de Gérontologie - Lëtzebuenger Senioren-Academie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	88	115	116	117	118
12.332	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
12.333	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses.....	12	12	12	12	12
12.334	13.90	Mise en oeuvre d'actions dans le domaine du Plan cadre national "Gesond lessen, Méi Bewegen"; dépenses diverses.....	5	21	21	36	26
12.335	13.90	Elaboration et travaux de mise en oeuvre du plan national gérontologique, du plan national « Soins palliatifs – fin de vie » et de la stratégie « Active ageing ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	120	121	122	123
12.350	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
32.020	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets en faveur des seniors.....	*	20	*	20	*
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales	6.630	7.111	7.479	7.906	8.399
33.001	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public.....	383	400	417	447	563
33.002	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.500	6.200	6.200	6.200	6.200
33.003	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.115	1.115	1.130	1.145	1.160

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.005	06.30	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique	60	60	60	60	60
33.031	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	74.777	79.182	84.943	94.309	100.771
33.032	06.34	Participation à la prise en charge de situations médico-sociales atypiques dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif)	100	250	300	300	300
33.033	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre d'Orientation Socio-Professionnelle pour le projet COSP-HR.....	753	788	788	788	788
33.040	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes, de centres médico-sociaux, d'initiatives de travail social communautaire, aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	22.890	25.399	27.441	29.724	32.893
33.041	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	126	125	128	110	112
33.050	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prestation "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	280	280	280	280	280
33.051	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées.....	9.473	9.756	10.368	10.972	11.614
33.052	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.213	2.195	2.195	2.195	2.195
33.054	06.33	Subsides à des organismes privés développant des projets contribuant à la citoyenneté et/ou intervenant au niveau de l'entraide.....	171	171	171	171	171

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.055	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	10	10	10	10
33.056	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
33.057	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en psycho-gériatrie et en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	160	160	160	160
33.058	13.90	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du Plan cadre national "Gesond lessen, Méi Bewegen"	5	36	36	41	41
34.010	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60
34.012	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
34.013	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
34.014	06.20	Centres d'hébergement d'urgence: prestations sociales et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	255	50	50	50	50
34.090	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif)	7	12	12	12	12
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes et aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement	1.184	1.604	1.801	2.019	2.248
43.003	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior".....	20	*	20	*	20
43.020	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	327	373	373	327	327

12.1 — Famille		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
43.040	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.967	11.275	11.567	11.860	12.079
43.041	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées.....	444	472	484	499	517
Total de la section 12.1			139.035	148.756	158.060	171.291	182.660
Section 12.2 — Intégration							
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers.....	7	7	7	7	7
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	160	80	30	30
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	35	50	37	38	39
12.300	06.36	Mesures en faveur de l'intégration: plan national d'intégration; contrat d'accueil et d'intégration (CAI); parcours d'intégration accompagné (PIA). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.553	2.655	2.959	3.289	3.327
12.310	13.90	Frais de formation	8	8	8	8	8
12.350	06.36	Conseil national pour étrangers: frais de fonctionnement	15	20	20	25	25
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine de l'intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.269	2.585	2.866	3.176	3.290
33.001	13.90	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination ainsi que dans le cadre du Fonds social européen et du Fonds "Asile, Migration et Intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	100	100	100	100
33.010	13.90	Subsides à des projets dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations	130	130	130	130	130
41.010	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics	50	200	180	150	150

12.2 — Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
43.000	06.36	Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration et de l'accueil des étrangers.....	250	500	500	500	500
		Total de la section 12.2	5.318	6.416	6.888	7.454	7.607
Section 12.4 — Fonds national de solidarité							
11.005	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: rémunération du personnel	7.040	7.418	7.742	8.166	8.589
12.110	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	166	177	177	177	177
12.250	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif)	500	520	525	530	535
12.270	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	1.101	1.051	1.053	1.055
12.300	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70	70	70	70	70
12.310	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.050	1.100	1.120	1.140	1.160
34.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	186.552	184.475	194.440	195.106	207.013
34.011	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	151	122	105	91	78
34.013	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les dépenses résultant de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires. (Crédit non limitatif)	701	659	605	638	610

12.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
34.014	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36.666	35.099	36.286	37.404	38.553
34.015	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psycho-gériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.870	7.335	7.425	7.575	7.779
34.016	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	47.407	50.226	52.272	52.093	54.558
42.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	53.493	51.971	50.767	51.240	50.423
Total de la section 12.4			340.906	340.273	352.585	355.283	370.601
Section 12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants							
11.005	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: rémunération du personnel	12.105	—	—	—	—
12.070	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques.....	256	—	—	—	—
12.110	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	160	—	—	—	—
12.250	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants.....	960	—	—	—	—
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.850	—	—	—	—

12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.310	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.700	—	—	—	—
42.000	13.90	Dotation de l'Etat à la Caisse pour l'avenir des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.217.357	1.240.644	1.263.658	1.295.578
42.001	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.260	—	—	—	—
42.004	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	31.770	—	—	—	—
42.005	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	—	—	—	—
42.006	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
42.008	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	236.573	—	—	—	—
42.010	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900.888	—	—	—	—
42.011	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 12.5			1.201.522	1.217.358	1.240.644	1.263.658	1.295.578
Section 12.7 — Office national d'inclusion sociale							
11.005	06.20	Rémunération du personnel	1.245	1.459	1.496	1.543	1.601
12.010	06.20	Frais de route et de séjour	5	5	5	5	5
12.110	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*

12.7 — Office national d'inclusion sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.120	06.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	5	5	5	5	5
12.150	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17	17	17	17	17
12.200	06.30	Frais d'assurance couvrant les dommages corporels et/ou matériels éventuels causés par les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9	9	9	9	9
12.260	06.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	70	72	74	76	78
12.310	06.20	Frais de gestion des prestations allouées aux personnes participant aux mesures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45	—	—	—	—
33.001	06.20	Participation aux frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.626	8.939	11.251	13.563	15.875
34.090	06.20	Fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection pour les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	53	53	100	150	150
43.040	06.20	Participation aux frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.183	8.780	9.217	9.781	10.305
Total de la section 12.7			15.260	19.339	22.174	25.149	28.045
Section 12.8 — Grande Région							
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	1	1	1	1	1
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	41	41	42	42
12.320	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région.....	50	50	50	50	50

12.8 — Grande Région

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
35.065	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	163	173	173	173	173
		Total de la section 12.8	254	265	265	266	266
		Total du département 12	1.712.049	1.743.108	1.791.365	1.833.700	1.895.723

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
13 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 13.0 — Sports.- Dépenses générales							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	3.652	4.237	4.345	4.481	4.650
11.130	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	5	5	5	5	5
11.131	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	53	59	60	61	62
11.132	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
11.133	Divers codes	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65	80	90	95	100
11.134	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers ...	3	3	3	3	3
12.001	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	898	907	916	932	953
12.002	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.003	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.004	08.30	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	300	350	400	450
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	7	7	7	7	7
12.012	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	80	45	64	64

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	9	9	10	10	10
12.120	08.30	Frais d'experts et d'études	146	150	152	155	158
12.160	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	193	204	207	211	215
12.191	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	3	3	3	3	3
12.200	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	144	107	105	105	105
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	30	32	32	33	33
12.270	08.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	32	32	33	33
12.300	08.30	Trophée national et autres distinctions.....	13	13	13	13	13
12.302	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses.....	36	50	40	41	41
12.304	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	3	3	3	3	3
12.305	08.30	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
12.310	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	60	50	60	60	60
12.320	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers.....	2	3	3	3	3
12.330	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement.....	3	3	3	3	3
12.340	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses.....	10	10	10	10	10
12.360	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	59	59	59	59

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.361	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses.....	30	30	30	30	30
12.362	08.30	Participation de l'Etat aux frais générés par la semaine européenne du sport. (Crédit sans distinction d'exercice).....	36	36	36	36	36
12.363	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	80	81	83	84
12.364	08.30	Participation du Luxembourg aux 8es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses.....	—	—	66	—	—
12.365	08.30	Mesures d'appui particulières pour le sportif d'élite: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34	35	36	36	37
12.366	08.30	Participation du Ministère des Sports à l'Expo 2020 à Dubai: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	—	—	—
24.000	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
32.020	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	438	470	478	486	494
33.000	08.30	Convention avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la participation de l'Etat aux frais de personnel de l'organe suprême du sport luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	514	635	704	716	732
33.001	08.30	Contribution financière au "Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit non limitatif).....	816	950	1.000	1.100	1.425
33.002	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris par l'association sans but lucratif "Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science" (LIROMS).....	115	115	117	119	121
33.010	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées..	1.500	1.655	1.775	1.800	1.800
33.011	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides.....	70	60	60	60	60
33.012	08.30	Promotion de l'image du Luxembourg dans le sport. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	500	515	525	550

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.013	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées	3.703	4.580	5.100	5.700	6.300
33.016	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport...	25	25	25	25	25
33.017	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
33.018	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	284	289	294	299	304
33.020	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite: dépenses diverses	1.135	1.305	1.350	1.397	1.530
33.021	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	669	680	691	704	716
33.023	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	197	290	297	307	318
33.024	08.30	Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball	49	49	49	49	49
33.028	08.30	Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.200	3.108	3.200	3.200	3.300
33.029	08.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	49	34	*	*	*
33.030	08.30	Mesures en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	135	205	205	205	205
35.031	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif)	19	19	19	19	19
35.060	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	19	19	45	19	19
41.011	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	61	62	63	64	66

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.013	08.30	Participation aux frais d'exploitation du "High Performance Training and Recovery Centre (HPTRC)": convention avec le Centre national sportif et culturel. (Crédit non limitatif)	150	150	150	150	150
41.050	08.30	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen	102	104	105	107	109
41.051	Divers codes	Dotation dans l'intérêt du Sportlycée: participation du Ministère des Sports	87	87	76	78	80
41.052	Divers codes	Sportlycée: indemnisation des intervenants tiers. (Crédit non limitatif)	255	—	—	—	—
41.053	08.30	Dotation à divers lycées d'enseignement secondaire classique et d'enseignement secondaire général dans l'intérêt de la réalisation du projet "Bewegte Schule"	20	—	—	—	—
43.000	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	659	659	677	767	1.014
Total de la section 13.0			19.247	23.053	24.112	25.183	26.932
Section 13.1 — Institut national des sports							
11.005	08.30	Rémunération du personnel	1.450	1.705	1.748	1.803	1.871
11.100	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers.....	*	*	*	*	*
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6
12.080	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	285	297	302	307	470
12.210	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif)	121	123	125	127	130
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	5	5	5	5	5

13.1 — Institut national des sports			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.300	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses	29	29	29	30	31
		Total de la section 13.1	1.897	2.166	2.216	2.280	2.513
Section 13.2 — Centre national sportif et culturel							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	144	147	151	155	161
41.010	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif).....	7.277	7.401	7.520	7.655	7.785
		Total de la section 13.2	7.421	7.548	7.671	7.810	7.946
Section 13.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	465	581	596	614	638
11.130	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	105	150	160	170	175
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	300	350	400	450
41.050	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports.....	100	200	250	300	350
		Total de la section 13.3	910	1.231	1.356	1.484	1.613
		Total du département 13	29.475	33.998	35.355	36.758	39.004

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
14 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 14.0 — Ministère de la Santé							
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	4.818	4.818	4.940	5.095	5.288
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	84	57	60	63	66
12.000	05.00	Indemnités pour services de tiers.....	61	61	65	66	67
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	6	6	6	6	6
12.012	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230	200	160	165	168
12.015	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.020	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.043	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement.....	20	20	22	22	25
12.044	05.00	Comité National d'Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	111	140	140	140	140
12.045	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif)	58	10	10	10	10
12.080	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	170	150	160	165	170
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études	110	53	50	50	50
12.122	05.22	Système de soins de santé, planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	98	68	70	75
12.123	05.00	Frais d'experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	900	800	700	700

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.126	05.00	Frais d'experts et d'études: projets et programmes dans le secteur conventionné. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	68	71	*	*	*
12.128	13.90	Communication et nouveaux médias	60	80	83	85	88
12.129	13.90	Professions de santé et professions médicales, revalorisation et mise-à-jour du cadre légal: frais d'experts et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.300	1.300	1.300	1.300
12.131	13.90	Programme National Santé : Elaboration	10	10	—	5	—
12.132	13.90	Financement des activités visant à accompagner la digitalisation du système de santé	500	500	500	500	600
12.150	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge à domicile dans le contexte de soins extrahospitaliers fournis au profit de personnes à besoins médicaux spécifiques exceptionnels. (Crédit non limitatif)	100	100	100	100	100
12.151	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	5	2	13	13	13
12.152	13.90	Indemnité pécuniaire au profit des pharmaciens en contrepartie d'une disponibilité pendant les plages de garde. (Crédit non limitatif)	775	775	775	775	775
12.153	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.190	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	6	7	7	8	8
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	40	45	45	50	50
12.250	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes et des médecins pédiatres: frais de fonctionnement et indemnités ; frais de rénovation des maisons médicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.245	4.356	4.500	4.600	4.850
12.260	05.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	11	12	13	14	14
12.320	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses.....	16	16	16	16	16

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	40	45	47	50	52
12.345	05.00	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	31	32	32	33
12.346	13.90	Observatoire national de la Santé	75	75	80	85	90
31.012	05.23	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	103	121	116	121	126
31.031	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	5	5	5	5	5
31.032	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS.....	38	44	44	48	50
31.050	05.20	Service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	780	797	807	819	837
31.051	13.90	Actions et projets dans le cadre de la stratégie nationale eSanté en collaboration avec le GIE Agence eSanté. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.168	3.842	3.535	3.346	3.014
31.052	04.50	Interventions de l'Etat au profit des médecins lors de l'installation de cabinets de groupe. (Crédit non limitatif)	250	250	250	250	250
33.001	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge.....	1.018	1.122	1.152	1.187	1.224
33.003	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement.....	88	89	89	90	100
33.004	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue.....	30	35	40	45	45
33.006	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue.	40	50	50	50	50
33.007	13.90	Participation aux frais du centre d'orientation socio-professionnelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	753	788	800	815	835

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.008	13.90	Prise en charge d'un Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (cesas).....	487	520	790	800	850
33.009	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du Dos.....	375	387	399	410	422
33.011	05.00	Subsides à la société des sciences médicales et au conseil scientifique du domaine de la santé	5	15	10	10	10
33.014	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	10.848	12.081	12.729	13.399	14.234
33.015	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	16.586	18.484	19.494	20.459	21.666
33.016	05.10	Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé.....	61	63	65	67	70
33.017	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	18.057	20.047	21.109	22.121	23.389
33.018	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge.....	25	25	25	25	30
33.019	05.10	Subsides dans l'intérêt de la promotion de la santé, de l'action socio-thérapeutique, de la formation continue, de congrès et de publications scientifiques	116	120	120	120	120
33.020	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social ..	27	27	28	28	28
33.021	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif)	5.607	5.768	6.058	6.354	6.739
33.022	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	79	81	83	86	89
33.023	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information prévus par la loi du 15.11.1978	2.549	3.152	3.357	3.554	3.785
33.024	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	351	355	360	365	400
33.025	05.00	Douleurs chroniques: prise en charge des frais non opposables à la CNS. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	146	—	—	—

14.0 — Ministère de la Santé			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.026	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.027	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Santé: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	247	*	*	*	*
34.011	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.100	2.140	2.180	2.218	2.260
34.030	13.90	Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais de prise en charge de patients étant des placés judiciaires au sens de l'article 71 du Code pénal et ne bénéficiant pas d'une couverture assurance maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	436	300	100	100	100
34.050	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif)	*	50	216	234	252
34.060	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides	2	2	2	2	2
34.061	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif)	252	425	450	450	450
34.062	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale, oncologie et neurologie. (Crédit non limitatif)	1.526	2.519	3.165	3.360	3.526
34.063	13.90	Participation aux rémunérations des médecins en voie de spécialisation des autres spécialités hors Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif)	*	525	2.100	2.100	2.100
35.010	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec des centres antipoison à l'étranger: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	198	214	216	219	221
35.060	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	285	350	350	350	375

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.695	1.850	2.075	2.100	2.190
41.011	13.90	Projet de recherches cliniques: remboursement des frais générés par des médecins-chercheurs implantés dans les établissements hospitaliers nationaux. (Crédit non limitatif).....	—	720	756	794	834
42.000	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	69	70	71	72	73
42.003	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16	20	21	22	23
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	—	—	—	—
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.....	2	8	—	—	—
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	2	—	—	—
41.510	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	—	207	—	—	—
Total de la section 14.0			79.694	91.805	97.261	100.830	105.580
Section 14.1 — Direction de la Santé							
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	22.341	24.112	24.722	25.498	26.462
11.100	13.90	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1	—	—	—
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	60	40	45	50	55
12.001	05.00	Service audiophonologique: indemnités pour services de tiers	26	27	28	29	30
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	85	86	90	91	92
12.040	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau, frais d'experts et d'études et dépenses diverses	9	12	15	15	15
12.042	13.90	Carnets médicaux et vaccinaux pour les enfants et adolescents.....	25	25	25	20	15

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100	100	100
12.101	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1.021	2.116	2.300	300	400
12.120	05.00	Contrôle et inspections des médicaments et des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	50	50	55	61	67
12.121	13.90	Organisation et participation à des études et conférences nationales, européennes et internationales.....	146	150	120	120	120
12.122	05.00	Division de la Radioprotection: mesures pour réduire l'irradiation médicale et l'exposition au Radon au Luxembourg.....	28	28	28	28	28
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études dans le cadre de la planification et l'organisation de la qualité en santé. (Crédit non limitatif).....	115	356	463	463	463
12.125	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail.....	15	15	40	20	20
12.126	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de la Santé Publique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	266	144	160	170	180
12.127	13.90	Création de l'agence nationale du médicament et des produits de santé: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	169	180	180	—	—
12.128	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités, accords internationaux et divers. (Crédit non limitatif).....	18	10	7	7	7
12.129	05.00	Maintenance technique et évolutive du coût d'exploitation de l'application d'un système d'information pour la gestion des données relatives aux postes à risque. (Crédit non limitatif).....	1	—	—	—	—
12.130	13.90	Service épidémiologie et statistiques: frais d'experts et dépenses spécifiques au service.....	30	30	31	32	33
12.134	13.90	Plans nationaux de Santé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.750	6.012	6.028	6.028	6.028
12.140	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	356	268	300	350	375

14.1 — Direction de la Santé			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.143	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	2	3	3	3	3
12.170	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif)	43	43	43	43	43
12.190	13.90	Frais d'inscription à des stages de formation et de spécialisation du personnel des services relevant de la Direction de la santé	46	46	46	46	46
12.250	05.00	Service de la Direction de la santé: frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	375	355	355	355	355
12.251	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, acquisition de produits de désinfection et de protection et dépenses spécifiques au service	5	5	6	6	7
12.252	05.20	Division de la médecine curative et de la qualité en santé: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	17	17	17	17	18
12.253	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	20	20	20	20	20
12.254	05.00	Service audiophonologie: frais de bureau, d'exploitation et de bâtiment, acquisition et entretien de matériel thérapeutique et dépenses spécifiques au service	27	22	22	22	22
12.255	05.00	Service d'orthoptie: frais de bureau, frais d'exploitation et de bâtiment, acquisition et entretien de matériel orthoptique et didactique et dépenses spécifiques au service	23	23	23	23	24
12.256	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radioactivité, frais de bureau, achat de biens et de services postaux et de télécommunications et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice)	119	135	120	120	120
12.257	05.10	Service Communication et relations internationales: frais de fonctionnement	5	15	20	25	30
12.258	05.00	Service informatique et base de données: frais de bureau, acquisition et entretien d'équipement informatique, gestion des imprimantes et consommables et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice)	209	257	260	270	280
12.259	05.10	Division de la médecine préventive: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	3	3	3	4	4

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.260	05.10	Division de médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: frais de bureau, documentation et bibliothèque et dépenses spécifiques au service	14	15	16	16	16
12.261	05.10	Division de la santé au travail et de l'environnement: frais de bureau, acquisition et entretien de matériel médical, frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement et dépenses spécifiques au service	13	13	14	15	16
12.262	05.00	Division de la médecine sociale, des maladies de la dépendance et de la santé mentale: frais d'impression et de reliure, documentation et bibliothèque, acquisition de matériel médical et dépenses spécifiques au service	2	2	2	3	3
12.300	13.90	Frais de laboratoire pour la mise en oeuvre de la directive 2014/40/UE relative à la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et produits connexes: frais d'échantillonnage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	*	35	40	40
12.302	05.10	Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: honoraires pour prestations médicales et de soins et formation médecine scolaire, acquisition de matériel médical scolaire et stérilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	453	720	740	745	750
12.303	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	168	214	220	225	230
12.304	05.10	Vaccinations: acquisition de vaccins et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.200	5.280	5.400	5.500	5.600
12.305	05.00	Stratégie nationale: digitalisation en santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	70	75	80
12.306	05.10	Centre de Coordination des Programmes de Dépistage des cancers: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	614	579	580	585	590
12.307	13.90	Implémentation du plan d'intervention d'urgence face aux risques chimique, biologique, radiologique et nucléaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.500	—	—	—	—
12.308	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile.....	8	8	8	8	8

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.309	13.90	Accueil des demandeurs de protection international: frais concernant le contrôle sanitaire, frais de détection et de prise en charge des personnes vulnérables pour raison médicale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	420	445	460	470	480
12.311	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	1.210	1.220	1.230	1.240
12.312	13.90	Division de la pharmacie et des médicaments: Trousses d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	99	109	120
12.313	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.314	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif)	*	*	*	30	*
12.316	05.00	Division de la radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	45	45	45	45	45
12.318	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "Ecole-Santé"	50	50	50	50	50
12.320	13.90	Acquisition et distribution du cannabis médical: frais de mise en oeuvre, frais d'experts, formation et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	349	1.372	70	70	70
12.321	13.90	Projet Cannabis récréatif : frais d'experts et d'études	75	75	75	*	*
12.323	05.00	Prix national sécurité-santé au travail	15	15	15	15	15
12.324	05.10	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	396	677	692	708
12.341	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments humains et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	101	174	174	174	174
12.342	13.90	Frais de mise en place, de coordination et d'évaluation des réseaux de compétences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.705	100	100	100

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.343	13.90	Frais de fonctionnement de la cellule procédant à l'enregistrement et à la surveillance du marché en matière de dispositifs médicaux et de dispositifs médicaux in vitro. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	43	37	39	31	28
12.344	13.90	Frais de mise en œuvre, de publication et de maintenance d'un système national de documentation des séjours hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	325	143	133	146
12.345	13.90	Point focal national de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT); participation aux frais de fonctionnement.....	32	32	32	32	32
31.050	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
33.000	13.90	Subventions en faveur du développement et le soutien de la recherche médicale à l'hôpital.....	150	200	250	300	350
33.001	13.90	Participation aux frais des activités de l'Institut national du cancer.....	—	400	400	400	400
41.010	13.90	Enquête annuelle "Health Behaviour in School-aged Children".....	99	115	99	99	99
42.000	13.90	Programmes de médecine préventive organisés avec la CNS dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination contre la grippe. (Crédit sans distinction d'exercice).....	185	130	130	130	130
42.001	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination des adolescents contre Human Papilloma Virus HPV (cancer du col de l'utérus). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	—	—	—	—
42.002	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700
42.004	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la Sécurité Sociale: programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.750	1.800	1.900	1.900

14.1 — Direction de la Santé			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
42.005	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination des personnes âgées de 65 ans et plus, et de certaines personnes à risque contre le pneumocoque. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	70	70	70
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.637	13.90	Plan National Maladies Rares: travaux de mise en oeuvre, élaboration, planification, organisation	14	—	—	—	—
12.638	13.90	Plan National Antibiotiques	15	—	—	—	—
12.640	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	3	—	—	—	—
12.750	13.90	Frais d'exploitation courants.....	*	—	—	—	—
		Total de la section 14.1	47.870	51.935	50.412	49.333	50.655
		Section 14.2 — Laboratoire national de santé					
11.005	05.20	Rémunération du personnel.....	14.371	13.989	14.343	14.793	15.353
41.000	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif).....	6.972	7.923	9.065	10.191	11.636
		Total de la section 14.2	21.343	21.912	23.408	24.984	26.989
		Section 14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf					
11.005	05.23	Rémunération du personnel.....	419	427	438	452	469
31.020	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	1.816	1.934	1.970	1.998	2.022
		Total de la section 14.3	2.235	2.362	2.408	2.450	2.491
		Total du département 14	151.142	168.014	173.490	177.597	185.714

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
15 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 15.0 — Logement							
11.005	07.10	Rémunération du personnel.....	4.806	5.625	5.767	5.948	6.173
11.060	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	577	470	475	483	494
11.130	07.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	7	7	7	7
12.000	07.10	Indemnités pour services de tiers.....	71	72	73	74	75
12.010	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	5	5	5	5
12.020	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	7
12.120	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	330	330	330	330
12.190	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	10	10	10	10
12.230	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
12.260	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	707	717	739	743	748
12.270	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	530	535	544	557
12.300	07.10	Guichet individuel des aides au logement ; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses.....	5	5	5	5	5
31.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
31.030	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
32.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	12	12	12	12
32.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux fabriques d'église et communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
32.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement de nouvelles missions en relation avec des projets de logements d'intérêt général: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
32.010	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale: aide aux associations sans but lucratif, fondations et sociétés d'impact sociétal oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	694	904	1.030	1.174	1.340
33.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et fondations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement.....	41	41	41	41	41
34.080	07.10	Aide individuelle au logement: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30.000	32.000	32.200	33.300	33.500
34.081	07.10	Prêt climatique à taux zéro et taux réduit: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	546	546	560	575	590
34.090	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	10.000	10.500	11.000	11.500
35.010	07.10	Transferts de revenus au secteur public de pays membres des C.E.	—	40	40	*	*

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.010	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit sans distinction d'exercice).....	625	750	850	950	1.050
41.011	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par l'Observatoire de l'habitat ou d'autres établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	620	620	620	620
43.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.001	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes, aux syndicats de communes et aux établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	187	302	347	400	460
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.770	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	37	—	—	—
Total de la section 15.0			50.002	53.037	54.160	56.236	57.533
Total du département 15			50.002	53.037	54.160	56.236	57.533

16.0 — Travail. - Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
16 — MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE							
Section 16.0 — Travail. - Dépenses générales							
11.005	06.40	Rémunération du personnel.....	3.994	4.540	4.655	4.801	4.982
11.130	06.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	10	11	11	11	11
12.000	06.40	Indemnités pour services de tiers.....	5	5	5	5	5
12.010	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays.....	2	2	2	2	2
12.012	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
12.020	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	7	7
12.080	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien.....	21	21	21	21	21
12.120	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultation et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.122	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. (Crédit non limitatif).....	50	50	50	50	50
12.190	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	50	50	50
12.230	06.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	32	145	35	36	37
12.260	06.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	239	200	200	200	200

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.300	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.301	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.302	06.34	Observatoire du marché de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	357	413	413	413
32.011	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif)	150	150	150	150	150
32.012	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif)	110	110	100	100	100
32.013	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des salariés participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	250	250	250	250
32.014	06.40	Remboursement aux employeurs des frais de salaire pour les jours de congé de paternité accordés aux salariés au-delà de deux jours et jusqu'à dix jours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.500	7.500	8.500	9.000	9.500
33.001	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE), du programme INTERREG et de projets transfrontaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	800	600	600	600
33.002	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	209	219	229	239	249

16.0 — Travail. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.003	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	06.40	Subside à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment dans le cadre du système de coaching innovant pour la prévention des risques professionnels dans le secteur de la construction.....	40	—	—	—	—
33.013	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des salariés	330	330	330	330	330
33.014	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère.....	110	110	110	110	110
33.190	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études.....	1	1	1	1	1
34.090	06.40	Subsides aux apprentis et salariés méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	15	5	5	5	5
35.030	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
41.002	13.90	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des Salariés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	651	—	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	06.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	—	—	—	—
12.500	06.40	Indemnités pour services de tiers.....	1	—	—	—	—
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, à l'étranger.....	—	3	—	—	—
Total de la section 16.0			16.029	15.165	15.973	16.630	17.323
Section 16.1 — Agence pour le développement de l'emploi							
11.005	06.43	Rémunération du personnel.....	32.336	36.482	37.405	38.579	40.038
11.100	06.43	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2

16.1 — Agence pour le développement de l'emploi			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.130	06.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	11	11	11	12
41.050	06.43	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Agence pour le Développement de l'Emploi. (Crédit non limitatif).....	7.532	8.526	8.642	8.787	8.941
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	—	—	—
		Total de la section 16.1	39.881	45.023	46.060	47.380	48.992
		Section 16.2 — Inspection du travail et des mines					
11.005	06.42	Rémunération du personnel.....	12.757	14.069	14.425	14.878	15.440
11.100	06.42	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	29	29	30	31	32
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	24	24	24	24	24
12.010	06.42	Frais de route et de séjour	10	10	11	12	12
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	55	55	55	55
12.020	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	67	68	69	70	71
12.121	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.070	1.070	1.070	1.070	1.070
12.190	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses.....	300	300	300	300	300
12.210	06.42	Dépenses d'alimentation.....	2	2	2	2	2
12.260	06.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	459	504	460	460	460
12.270	06.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	133	133	133	133	133

16.2 — Inspection du travail et des mines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
34.110	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	325	325	325	325	325
35.030	06.42	Contributions à des organismes internationaux	1	1	1	1	1
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	06.42	Frais de route et de séjour	*	—	—	—	—
		Total de la section 16.2	15.227	16.590	16.905	17.360	17.925
		Section 16.3 — Ecole supérieure du travail					
11.005	04.54	Rémunération du personnel	363	454	465	480	498
11.130	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	66	16	16	16	16
12.000	04.50	Indemnités pour services de tiers.....	70	89	89	89	89
12.010	04.54	Frais de route et de séjour	8	7	7	7	7
12.080	04.54	Bâtiments: exploitation et entretien	8	—	—	—	—
12.190	04.54	Cours de formation: frais de fonctionnement.....	253	301	301	301	301
12.260	04.54	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	33	38	38	38	38
12.270	04.54	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	13	13	13	13
		Total de la section 16.3	799	918	929	944	962
		Section 16.4 — Fonds pour l'emploi					
93.000	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	548.051	604.613	641.021	687.011	731.449
93.001	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	5.000	5.000	5.000	5.000

16.4 — Fonds pour l'emploi

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
93.002	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
93.003	06.14	Versement au fonds pour l'emploi d'un produit de 2,2% de l'impôt sur la fortune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.740	15.400	15.620	16.280	16.940
93.004	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	129.078	135.719	137.569	139.419	140.800
Total de la section 16.4			701.869	760.733	799.210	847.710	894.190
Section 16.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées							
12.040	06.34	Commissions des salariés handicapés: frais de documentation.....	1	1	1	1	1
31.050	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les salariés handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	10.750	11.500	12.250	13.000
31.051	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les salariés handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	32.307	33.685	35.000	36.500	38.000
32.020	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux salariés handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	910	950	1.000	1.050
33.001	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21.500	22.888	24.035	25.530	26.680
34.090	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des salariés handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
Total de la section 16.5			64.807	68.433	71.686	75.481	78.931

16.6 — Economie sociale et solidaire			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 16.6 — Economie sociale et solidaire							
12.120	06.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	205	205	205	205	205
12.140	06.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.190	06.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
33.000	06.30	Aides financières aux SIS, Asbl, fondations, organisations internationales et ONG pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.070	1.070	1.070	1.070	1.070
35.030	06.30	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	33	33	33	33	33
Total de la section 16.6			1.373	1.373	1.373	1.373	1.373
Total du département 16			839.986	908.234	952.136	1.006.878	1.059.695

17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
17 et 18 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE							
Section 17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	1.209	1.342	1.375	1.419	1.472
12.012	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	120	125	125	125
12.121	06.10	Développement du système de sécurité sociale - Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.122	06.10	Frais d'experts et d'études - Observatoire de l'absentéisme. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	68	69	70	70
12.230	06.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18	43	21	21	21
12.260	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	114	144	119	119	119
12.270	06.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	78	78	82	82	82
12.311	06.10	Programme d'action pour la réduction des risques liés au manque d'activité physique et ceux liés à une pratique sportive pouvant occasionner des blessures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	*	*	*	*
33.010	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation.....	40	65	45	45	45
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
33.510	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation.....	—	40	—	—	—
Total de la section 17.0.....			1.628	1.899	1.836	1.881	1.934

17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	7.857	8.066	8.270	8.530	8.852
12.070	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	555	588	674	657	668
12.120	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.465	787	823	755	615
12.130	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	38	33	34	34
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	181	129	180	132	135
35.060	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	9	9	9	9	10
Total de la section 17.1			10.096	9.616	9.989	10.116	10.313
Section 17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	6.903	8.026	8.229	8.487	8.808
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	499	499	499	499	1.688
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	67	67	67	67
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	115	144	144	144	144
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	225	281	290	320	299
Total de la section 17.2			7.792	9.017	9.229	9.517	11.006
Section 17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	2.691	2.713	2.782	2.869	2.977

17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	4	5	5	5
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	43	58	60	60	62
12.100	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	84	*	—	—	—
12.150	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	400	400	400	450
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	279	356	360	360	366
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500	06.10	Indemnités pour services de tiers.....	—	6	—	—	—
12.550	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	—	11	—	—	—
		Total de la section 17.3	3.403	3.548	3.606	3.694	3.860
		Section 17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale					
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	395	424	434	448	465
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	1	1	1	1	1
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	12	12	13	13	13
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	40	40	40	40
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	28	28	28	29	29
		Total de la section 17.4	471	505	516	530	547

17.5 — Caisse nationale de santé			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 17.5 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé							
34.010	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.S.S. (Crédit non limitatif).....	435	445	474	495	528
42.003	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.174.870	1.261.552	1.322.603	1.383.506	1.453.470
42.004	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	64.794	69.597	73.076	76.529	80.291
42.005	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire.....	20.000	20.000	20.000	—	—
42.007	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	291.000	297.022	320.077	329.489	354.691
42.008	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	70	75	80	85
42.009	06.12	Contribution allouée aux prestataires d'aides et de soins à titre de compensation exceptionnelle et temporaire de découverts de fonctionnement inévitables pour les exercices 2015 à 2018. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.000	*	—	—	—
42.010	06.12	Versement à l'assurance dépendance du produit de la contribution spéciale résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique.....	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
Total de la section 17.5.....			1.561.189	1.650.686	1.738.304	1.792.098	1.891.066
Section 17.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	5.881	6.258	6.416	6.618	6.868
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	401	401	401	500	999

17.6 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.120	06.10	Indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	210	210	213	217	221
12.121	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13	95	96	36	37
12.150	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	404	426	432	440	448
12.190	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance.....	—	—	37	—	—
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	134	130	132	134	136
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	186	186	192	216	199
Total de la section 17.6			7.230	7.705	7.920	8.162	8.908
Section 17.8 — Mutualité des employeurs							
42.000	06.10	Contribution de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	76.700	86.200	90.600	94.600	99.400
Total de la section 17.8			76.700	86.200	90.600	94.600	99.400
Section 18.0 — Assurance pension contributive							
42.000	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.821.676	1.955.331	2.052.311	2.148.437	2.254.031
42.001	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34	—	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
42.501	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental	4.260	—	—	—	—
Total de la section 18.0			1.825.970	1.955.331	2.052.311	2.148.437	2.254.031

18.1 — Assurance accidents			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
		Section 18.1 — Assurance accidents					
42.001	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.075	6.636	6.914	7.218	7.549
		Total de la section 18.1	6.075	6.636	6.914	7.218	7.549
		Section 18.2 — Dommages de guerre corporels					
34.000	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.403	1.200	1.150	1.100	1.000
		Total de la section 18.2	1.403	1.200	1.150	1.100	1.000
		Total du département 17 et 18	3.501.958	3.732.343	3.922.374	4.077.353	4.289.614

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
19 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 19.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales							
11.005	10.20	Rémunération du personnel.....	4.658	4.944	5.069	5.229	5.426
11.100	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement.....	3	3	3	3	3
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers.....	33	33	33	33	33
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.011	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour.....	6	6	6	6	7
12.012	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	219	219	219	219	219
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2	2	2	2	2
12.021	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	20	16	17	17	17
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	28	19	19	20	20
12.081	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien.....	1	1	1	1	1
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	290	70	70	70
12.121	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	130	130	130	130	130
12.124	10.10	Frais en relation avec la mise en oeuvre de l'assistance technique du Programme de Développement Rural 2014-2020; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	335	100	150	90	120
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	510	50	50	50

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.140	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation, de promotion et de représentation du département de l'agriculture; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	966	1.006	1.006	956	956
12.141	10.10	Antigaspi - Lutte contre le gaspillage alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	230	230	235	235
12.190	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	4	4	4	4	4
12.191	10.10	Formation du personnel; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	28	15	15	15	15
12.230	10.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37	56	44	44	45
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	33	33	34	34	35
12.261	10.10	Unité de contrôle: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	16	15	16	16	16
12.301	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.340	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles.....	613	640	650	660	660
31.050	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide.....	35	35	35	35	35
31.053	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15	10	10	5	5
31.055	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
31.056	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
31.060	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	612	680	690	700	710
32.011	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit sans distinction d'exercice).....	280	50	50	50	50
33.010	01.10 01.54	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.908	2.060	2.080	2.090	2.100
33.016	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant les activités du réseau rural, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2014-2020. (Crédit sans distinction d'exercice).....	95	140	200	200	200
33.018	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la protection des consommateurs et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	50	50	50
34.060	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'Internat St-Joseph à Ettelbruck.....	65	66	67	69	70
34.103	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	68	30	30	30	30
34.104	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	475	450	450	450	450
35.001	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.060	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	199	200	200	200	200

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.000	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	*	*	*	*
41.010	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	11	11	12	12	12
41.011	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	5.000	5.000	5.300	5.350	5.400
43.001	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole.....	100	100	100	100	100
43.002	10.10	Contribution financière de l'Etat au budget de l'exposition horticole organisée en 2023 par l'a.s.b.l. "LUGA 2023 a.s.b.l.". (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	28	453	1.528	2.128
Total de la section 19.0			17.127	17.206	17.497	18.706	19.607
Section 19.1 — Viticulture							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	2.694	2.776	2.846	2.936	3.046
11.100	10.10	Indemnités d'habillement.....	2	2	2	2	2
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers.....	3	3	3	4	4
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	3	4	4	4	4
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	9	8	8	8	8
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	116	117	119	121	123
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	13	13	13	14
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	127	25	25	26
12.190	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses.....	29	21	15	16	16
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	278	288	300	285	300

19.1 — Viticulture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.011	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	781	660	660	660	660
34.101	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	67	55	72	40
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 19.1			3.972	4.086	4.051	4.146	4.243
Section 19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	13.587	13.955	14.308	14.757	15.315
11.100	10.10	Indemnités d'habillement.....	15	15	15	15	16
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	10	10	10	10
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers.....	10	23	23	25	25
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	23	20	20	21	21
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	100	110	112	113	114
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	315	240	244	248	252
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	223	378	231	236	240
12.190	10.10	Formation du personnel	44	45	45	30	30
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.113	1.400	1.400	1.400	1.400
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	145	147	150	153

19.2 — Services techniques		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.330	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plantes fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif)	82	63	64	66	69
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	400	471	500	500	500
Total de la section 19.2			16.064	16.875	17.119	17.571	18.145
Section 19.3 — Service d'économie rurale							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	6.746	7.226	7.409	7.642	7.930
11.100	10.10	Indemnités d'habillement.....	*	*	*	*	*
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	20	20	20	21	21
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6	6	6	6	6
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études	—	20	20	20	20
12.190	10.10	Formation du personnel, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	5	3	3	4	4
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	59	60	61	62
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	608	650	662	674	686
12.300	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif)	95	100	102	104	80
12.301	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	2	4	4	4	4
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	67	63	64	66	67
Total de la section 19.3			7.599	8.151	8.352	8.601	8.882

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 19.4 — Administration des services vétérinaires							
11.005	10.00	Rémunération du personnel.....	5.248	5.225	5.357	5.525	5.734
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	15	17	17	17	17
12.010	10.10	Frais de route et de séjour.....	14	13	13	13	13
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	34	36	36	36	36
12.050	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	162	189	194	194	194
12.051	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études; frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	356	366	370	380	385
12.122	05.20	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif).....	34	46	40	40	40
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	6	6	7
12.150	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	903	1.000	1.000	1.000
12.160	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.411	1.570	1.617	1.665	1.715
12.190	10.10	Cours de formation continue, conférences.....	8	10	11	11	12
12.251	10.10	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	63	70	60	70	60
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	46	62	62	62	62

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.261	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	10	10	10	11
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	64	60	64	64	64
12.271	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	235	249	250	253	255
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	90	90	90
41.010	10.10	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	97	98	99	100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.650	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail.....	1	9	—	—	—
24.510	10.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques	4	—	—	—	—
Total de la section 19.4			8.897	9.033	9.301	9.543	9.801
Total du département 19			53.660	55.352	56.321	58.567	60.678

20.0 — Mobilité/Transports			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
20 et 21 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 20.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération de personnel.....	10.203	13.247	13.582	14.008	14.538
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4	4	4	4	4
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	390	400	410	420	430
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	16	17	17	18	18
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	685	700	750	800	825
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	195	200	220	220
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	64	66	68	70	72
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	125	128	132	136	140
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	32	30	31	32	33
12.300	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.011	12.00	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial	11.000	10.000	11.000	12.000	13.000
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	41	42	43	44

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.000	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce.....	5	4	5	5	5
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	—	—	—	—
		Total de la section 20.0	22.817	24.835	26.243	27.759	29.332
		Section 20.1 — Circulation et sécurité routières					
11.130	12.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	17	17	17	17	17
12.000	12.10	Indemnités pour services de tiers.....	4	4	4	4	4
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	290	290	290	290
12.310	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.563	11.596	12.132	12.617	13.121
12.320	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	38	42	43	44	46
32.000	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs	323	420	420	420	420
32.001	12.10	Participation aux frais d'éducation et de prévention routières dans les établissements scolaires du Centre de Formation pour Conducteurs.....	122	122	131	133	136
33.010	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières.....	100	103	105	103	105
41.000	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce.....	105	105	105	105	105
41.001	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif)	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200

20.1 — Circulation et sécurité routières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.010	12.10	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public SNCA. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
32.500	13.90	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs	—	29	—	—	—
41.501	13.90	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars	—	63	—	—	—
		Total de la section 20.1	12.763	14.990	15.447	15.934	16.444
		Section 20.2 — Planification de la mobilité, Transports publics et ferroviaires					
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.650	1.750	1.750	1.750	1.750
12.121	12.00	Cellule mobilité douce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
12.122	12.00	Observatoire de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	265	500	1.000	1.000	550
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	35	32	32	32	32
12.300	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	543	570	533	551	573
12.310	12.13	Frais liés aux contrôles dans les autobus circulant sur le réseau RGTR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	416	450	—	—
12.320	12.14	Frais de gestion du modèle géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	482	526	549	573	598
31.020	12.20	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	234.250	277.398	293.238	308.253	326.482
31.021	12.13	Services publics de tramways assurés par Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.901	11.658	13.109	17.622	18.538

20.2 — Transports publics et ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
31.023	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.212	2.100	1.981	1.700	1.717
31.040	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de concession conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	194.857	221.068	235.000	235.000	235.000
31.041	13.90	Frais liés à l'organisation des transports en faveur des demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif).....	500	270	270	270	270
32.001	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. relatives aux pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	179.932	183.853	186.107	188.565	192.653
33.010	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics.....	3	3	3	3	3
33.012	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE).....	200	200	200	200	200
33.014	12.14	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce.....	36	36	36	40	40
34.091	04.50	Transports spécifiques complémentaires d'accessibilité pour personnes à besoins spécifiques assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37.000	37.000	37.000	37.500	37.500
34.092	12.13	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	13.000	13.500	13.500	13.000	13.000
41.000	12.13	Cours de formation pour conducteurs professionnels d'autobus assurant des transports de personnes handicapées et à mobilité réduite.....	50	70	70	70	70
41.010	12.00	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	1.000	2.000	12.027	12.235	12.448
41.011	12.13	Participation aux frais de fonctionnement de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.657	2.014	1.869	1.865	2.200
43.000	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15.600	8.759	9.000	9.000	9.000

20.2 — Transports publics et ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
43.001	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	120	30	—	—	—
43.002	12.13	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus"....	620	974	1.000	1.015	1.030
43.003	12.13	Subsides aux communes réalisant une installation sanitaire au terminus d'une ligne RGTR	400	100	100	100	100
43.020	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif)	34.713	35.655	36.500	36.500	36.500
93.000	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	143.890	159.383	167.872	175.652	182.917
93.001	13.90	Dotation au profit du fonds du rail en provenance de la redevance d'utilisation du réseau ferré national. (Crédit non limitatif)	11.000	21.000	21.000	21.000	21.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité.....	7	24	—	—	—
12.800	13.90	Remboursement à la SN des CFL des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat	2	—	—	—	—
31.540	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.	19	105	—	—	—
43.501	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	—	22	—	—	—
Total de la section 20.2			882.543	981.217	1.034.396	1.063.696	1.094.370
Section 20.3 — Administration des enquêtes techniques							
11.005	12.00	Rémunération du personnel	594	632	648	668	693
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.010	12.00	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*

20.3 — Administration des enquêtes techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien.....	10	7	8	8	8
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	2	2	2	2	2
12.191	12.00	Cours de formation et de recyclage.....	10	10	10	10	10
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	5	5	5	5	5
35.060	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	2	2	2	2	2
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	2	—	—	—
		Total de la section 20.3.....	661	698	713	733	759
		Section 20.4 — Navigation et transports fluviaux					
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	2.130	2.301	2.359	2.433	2.525
11.100	12.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	12.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
11.150	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires.....	5	5	5	5	5
12.010	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	6	6	6	6	6
12.020	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	13	13	13	13	13
12.080	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien.....	50	49	49	49	49
12.120	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	186	161	112	112

20.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.190	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation.....	6	7	7	7	7
12.200	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.260	12.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	55	57	57	57	57
12.300	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	125	125	125	125	125
14.010	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	466	441	443	443	443
14.011	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	44	33	24	24	24
35.030	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	181	191	205	216	218
Total de la section 20.4.....			3.286	3.419	3.459	3.495	3.589
Section 20.5 — Direction de l'aviation civile							
11.005	12.40	Rémunération du personnel.....	3.503	3.727	3.822	3.942	4.091
11.130	12.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	4	4	4	4
11.150	12.40	Indemnités pour heures supplémentaires.....	1	—	—	—	—
12.000	12.40	Indemnités pour services de tiers.....	2	2	2	2	2
12.010	12.40	Frais de route et de séjour.....	1	1	1	1	1
12.012	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	130	130	130	130
12.020	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	12	12	12	12	12
12.120	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	109	100	100	100

20.5 — Direction de l'aviation civile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.121	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
12.122	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6	26	10	10	10
12.190	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	28	41	40	40	40
12.260	12.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	88	100	100	101	102
12.270	12.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	512	515	520	525	530
35.030	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	2.605	3.061	3.100	3.125	3.150
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	231	250	256	256	256
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	3	—	—	—	—
Total de la section 20.5			7.227	7.978	8.096	8.247	8.427
Section 20.6 — Administration de la navigation aérienne							
11.005	12.44	Rémunération du personnel.....	16.294	17.252	17.688	18.243	18.933
41.050	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif).....	8.700	8.700	10.700	12.700	14.700
Total de la section 20.6			24.994	25.952	28.388	30.943	33.633
Section 20.7 — Service de protection du gouvernement							
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	17	17	17	18
11.101	01.34	Masse d'habillement.....	15	16	16	16	16

20.7 — Service de protection du gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	15	15	16	16	17
11.150	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	320	330	340	350	360
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260	260	265	270	275
12.190	01.34	Cours de formation des officiers de sécurité du Service de protection du Gouvernement.....	16	14	16	16	17
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	1	4	2	2	3
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	5	5
12.300	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.301	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.302	01.34	Armement et équipements du Service de protection du gouvernement; frais d'acquisition, d'entretien et de maintenance du matériel; exercices de tir. (Crédit sans distinction d'exercice).....	39	18	35	39	39
Total de la section 20.7			686	679	711	731	749
Section 20.8 — Aéroports et transports aériens							
32.000	01.34	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	1.340	1.600	1.638	1.679	1.721
32.001	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23.015	28.429	28.939	29.576	30.874
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.213	1.290	1.085	1.005	840

20.8 — Aéroports et transports aériens

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
32.501	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation	1.887	1.247	—	—	—
Total de la section 20.8			27.455	32.566	31.662	32.260	33.435
Section 20.9 — Administration des chemins de fer							
11.005	12.20	Rémunération du personnel	1.040	1.394	1.429	1.474	1.530
12.010	12.20	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.012	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60
12.020	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6	6	6	6	6
12.120	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	180	180	180	180
12.190	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	35	75	58	60	62
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	177	173	175	179	182
12.270	12.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	21	21	21	21
32.000	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif)	2.080	2.265	2.168	2.070	1.992
35.060	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	55	42	43	44	45
Total de la section 20.9			3.674	4.216	4.141	4.094	4.078
Section 21.0 — Dépenses générales							
11.005	12.00	Rémunération du personnel	3.248	3.709	3.802	3.922	4.070

21.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	13	14	14
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers.....	10	10	15	15	16
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	99	99	100	110	120
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	4	4	5	6	6
12.110	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	250	250	250	250
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	550	650	700	750
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	26	26	26	26
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	38	39	43	44	45
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	345	348	360	370	380
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	301	313	320	350	380
12.320	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	90	90	95	95
35.060	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.001	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.610	13.90	Frais de contentieux.....	—	10	—	—	—
		Total de la section 21.0	4.969	5.457	5.674	5.901	6.152

21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales							
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	5	5	6	6
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers.....	1	1	1	1	1
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	83	84	85	87	89
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	6	6	7
12.110	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4	4	9	10	11
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	120	120	120	125
12.190	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	66	66	71	76
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	221	228	230	240	250
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	15	23	25
33.000	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	123	123	156	160	165
34.040	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	205	350	400	450
35.060	Divers codes	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	76	80	81	82	83
41.000	01.34	Subside au GIE CRTI-B.....	258	258	258	258	258
41.010	07.20	Participation aux frais de fonctionnement du Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.800	5.500	5.600	5.700	5.800
Total de la section 21.1			5.947	6.686	6.981	7.163	7.345

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	86.505	88.741	90.986	93.843	97.390
11.080	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	110	112	113	114
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	50	50	50	50	50
11.150	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	600	600	600	600
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	121	120	125	127	129
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.389	2.525	2.600	2.700	2.800
12.030	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	500	500	500	500
12.120	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	75	80	80	80
12.121	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
12.125	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215	215	215	215	215
12.126	13.90	Études et exploitation d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.600	1.700	1.800	1.900
12.170	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	560	637	600	620	640
12.190	12.10	Formation du personnel des Ponts et Chaussées.....	150	160	170	180	190
12.250	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	634	609	638	640	642
12.270	12.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.400	1.454	1.500	1.550	1.600
12.300	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
12.301	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	290	288	290	295
12.302	13.90	Signaux colores lumineux et feux d'affectation des voies sur la voirie normale de l'Etat: frais d'adaptation des programmes et frais de gestion de qualité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	50	75	75	75
12.303	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	8	8	8	8	8
12.304	13.90	Frais d'exploitation de la gestion centralisée des signaux colores lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70	70	70	70	70
12.306	12.10	Campagnes photogrammétriques de l'Administration des Ponts et Chaussées. (Crédit sans distinction d'exercice).....	220	242	250	250	250
24.010	12.10	Location de logiciels informatiques	254	255	255	255	255
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
Total de la section 21.2			95.814	98.528	101.040	104.184	108.021
Section 21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres							
12.300	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.300	3.130	3.200	3.200	3.200
12.301	13.90	Achat de courant consommé par les bornes de recharge pour véhicules électriques.....	10	—	—	—	—

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
14.000	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.800	7.000	6.900	6.950	7.000
14.001	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.958	4.808	5.050	5.100	5.150
14.002	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.200	4.000	4.000	4.000	4.000
14.003	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.938	1.958	2.040	2.090	2.140
14.004	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
14.005	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	1.125	940	960	980
14.006	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	165	170	175	180
14.007	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	880	900	900	900	900
14.008	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.560	2.650	2.650	2.650	2.650
14.009	13.90	Signaux colores lumineux sur le réseau étatique: travaux de gestion, de maintenance, d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	763	792	800	825	850
14.010	13.90	Frais de maintenance, d'entretien et de réparation de bornes de chargement électrique pour bus.....	85	145	145	145	145
14.012	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Merttert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	160	160	160	160
14.013	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	250	250	250	250
14.014	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	275	275	275	275	275

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
14.015	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
14.030	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700	700	700	700	700
14.040	13.90	Frais d'entretien des parkings "Park and Ride", des pôles d'échange et des plateformes multimodales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110	110	110	110	110
43.000	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	50	50	50	50
43.001	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
14.501	13.90	Restant d'exercice antérieur: Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation	11	—	—	—	—
Total de la section 21.3			30.491	31.574	31.696	31.896	32.096
Section 21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	19.268	19.758	20.258	20.894	21.684
11.070	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	15	15	15	15	15
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	9	10	10	11
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	4	1	1	1
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers.....	1	1	1	1	1
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	52	52	55	55	60
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	104	115	105	105	115

21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	305	329	320	320	320
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	255	237	250	260	260
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	01.34	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
Total de la section 21.4			20.014	20.521	21.015	21.662	22.467
Section 21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres							
12.082	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.690	5.796	5.900	5.975	6.000
12.083	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.200	2.100	2.200	2.300	2.400
12.084	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.180	2.100	2.200	2.250	2.300
12.089	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.075	1.075	1.075
12.090	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.091	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.760	5.780	5.800	5.800	5.850
12.110	01.34	Location de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.125	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.300	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	1.100	800	800	800

21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.301	01.34	Fêtes publiques et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations; installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
		Total de la section 21.5	17.780	18.027	18.125	18.350	18.575
		Total du département 20 et 21	1.161.122	1.277.343	1.337.788	1.377.049	1.419.473

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
22 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE							
Section 22.0 — Environnement. - Dépenses générales							
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	6.039	6.392	6.553	6.759	7.015
11.130	07.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers.....	*	*	*	*	*
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	112	200	200	200	200
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	7	7
12.110	07.30	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.120	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	445	540	535	475	475
12.121	07.30	Cadastre des biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	102	102	150	102	102
12.122	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	192	192	192	192	192
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études Naturpakt.....	100	50	15	20	25
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	5	75	65	65	65
12.190	07.30	Frais de formation du personnel.....	8	8	8	8	8
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	31	60	60	60	60
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	340	339	341	342	340

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.270	07.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.301	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	1	1	1	1
12.304	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et d'instruments subséquents. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.305	07.30	Conseil supérieur pour le développement durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	136	136	136
12.306	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.310	07.50	Frais d'exécution de la Convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
12.311	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	—	—	—	—
12.312	07.33	Conventions stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	87	87	87	87
12.313	07.33	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement de la station de pompage alimentant le Kaylbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	58	58	61	62	63
12.315	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	—	—	—	—
12.316	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'Energie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.317	07.30	Publication des avis de la loi relative aux incidences sur l'environnement (EIE) . (Crédit non limitatif)	19	—	—	—	—
33.000	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	140	140	140	140	140
33.001	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles.....	170	240	250	250	250
33.002	07.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.525	1.725	1.825	1.925	2.025
33.003	13.90	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des organismes sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100	100	100
33.004	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	59	59	59	59	59
33.005	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	145	145	145	145
33.006	07.50	Participation aux frais du "Klimabündnis". (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
33.007	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à l'asbl "natur&ëmwelt" dans le cadre du Centre d'accueil "Haff Réimech". (Crédit sans distinction d'exercice).....	88	88	88	88	88
33.012	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.336	1.420	1.420	1.420	1.420
33.014	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL).....	50	50	50	50	50
35.021	07.30	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	437	593	535	522	522
35.060	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	484	548	548	548	548

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.010	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.301	1.316	1.316	1.316	1.316
43.001	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
43.002	13.90	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	66	66	66	66
43.020	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	288	195	195	195	195
43.040	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.100	1.164	1.164	1.225	1.300
43.041	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
43.042	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.500	2.700	3.000	3.050	3.100
43.300	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
41.510	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu.	32	21	—	—	—
Total de la section 22.0			18.115	19.171	19.703	20.007	20.492

22.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 22.1 — Administration de l'environnement							
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	11.573	12.690	13.011	13.420	13.927
11.080	07.30	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
11.100	07.30	Indemnités d'habillement.....	*	*	*	*	*
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.010	07.30	Frais de route et de séjour.....	2	2	2	2	2
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	47	47	47	47
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	18	19	19	19	19
12.121	07.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.110	1.314	1.437	1.731	1.275
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	*	32	37	37	37
12.190	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	59	60	61	62	63
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	291	297	303	305	307
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	87	87	90	91	93
12.301	01.34	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	883	880	885	890	895
12.304	01.34	Frais de participation au fonctionnement et à l'exploitation de réseaux informatiques internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	67	68	68	68	68
12.307	01.34	Frais d'établissement des dossiers d'évaluation, de restriction ou de classification et d'étiquetage de substances chimiques et divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5	12	12	12	12

22.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.310	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
34.095	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000
Total de la section 22.1			22.135	23.507	23.971	24.684	24.746
Section 22.2 — Administration de la nature et des forêts							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	34.816	34.868	35.751	36.873	38.267
11.080	Divers codes	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement.....	*	—	—	—	—
11.120	Divers codes	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	3	3	18	10	5
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	500	492	500	509	517
12.000	Divers codes	Indemnités pour services de tiers.....	61	71	72	73	74
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	28	29	29	29	29
12.012	01.34	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	21	21	21
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	416	424	433	433	433
12.120	10.30	Frais d'experts et d'études, frais d'analyses, indemnités pour services de tiers, frais de fonctionnement et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	244	1.778	2.007	1.936	2.184
12.121	10.30 10.40	Frais d'experts et d'études et frais de fonctionnement dans le domaine de la protection de la nature en milieu forestier, notamment monitoring de l'évolution des écosystèmes forestiers et planification et suivi des mesures de gestion dans les réserves naturelles en milieu forestier	138	—	—	—	—
12.122	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.350	—	—	—	—

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.125	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	230	234	238	242	246
12.190	Divers codes	Formation initiale et continue: organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépenses diverses.....	92	144	145	146	147
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	607	610	615	620	625
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	510	520	530	540
12.300	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux.....	10	8	8	8	8
12.301	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel....	190	194	195	196	197
12.302	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.325	1.350	1.370	1.390	1.410
12.303	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement.....	10	10	10	10	10
12.304	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction.....	14	12	12	12	12
12.306	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.530	1.560	1.590	1.618	1.645
12.307	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16	16	16	17	17
12.308	10.30 07.50	Participation de l'Etat aux projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.310	07.50	Mesures de protection de la forêt contre les agents biotiques (insectes, champignons,...) et abiotiques (pollutions, tempêtes,...), mesures de réparation de dégâts y relatifs et mesures de prévention de risques aux infrastructures publiques ou privées émanant du domaine de l'Etat, particulièrement des forêts et autres milieux naturels affectés à l'Administration de la nature et des forêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	102	200	200	200	200
12.330	01.34	Achat de croix de service	*	*	2	2	*
12.340	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	82	83	84	85	86
12.380	07.50 10.30	Suivi de l'évolution des écosystèmes forestiers face au changement climatique, aux problèmes phytosanitaires et aux catastrophes naturelles:frais d'analyses, indemnités pour services de tiers; frais pour l'acquisition de matériel, frais dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	18	19	19	19
24.001	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers.....	1	2	2	2	2
31.050	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément au règlement grand-ducal du 18 mars 2008. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	102	100	100	100	100
31.051	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
31.052	10.30	Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts et de la gestion écologique du milieu ouvert.....	162	144	166	168	170
33.010	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	255	290	295	300	305
34.050	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services ...	180	183	186	189	192

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
93.004	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	400	400	400	400
		Total de la section 22.2	43.423	43.773	45.023	46.157	47.881
Section 22.3 — Administration de la gestion de l'eau							
11.005	07.33	Rémunération du personnel.....	12.238	13.568	13.911	14.348	14.891
11.100	07.33 07.40	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	22	23	23	24
11.130	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour	28	28	30	31	32
12.012	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	39	40	40	40	40
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	149	172	172	172	172
12.110	07.33 07.40	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.120	07.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	1.414	1.327	1.317	1.260
12.121	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	622	453	313	127	277
12.122	07.33 07.40	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	26	26	26	26
12.190	Divers codes	Formation continue des agents et organisation de conférences internationales	29	49	47	48	49
12.260	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	921	1.050	1.070	1.090	1.108

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.270	07.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
12.302	07.33 07.40	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.303	07.33 07.40	Projets européens de l'AGE cofinancé par les programmes européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.304	07.33 07.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.321	07.33 07.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	—	—	—	—
14.010	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation des cours d'eau frontaliers. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
14.014	07.33 07.40	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
14.016	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau et aux cours d'eau frontaliers ainsi que des travaux extraordinaires aux embouchures de cours d'eau aux abords de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	650	700	750	800	850
93.000	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	62	77	70	70	70
93.001	10.40	Versement au Fonds spécial des Eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	27	65	60	60

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
93.002	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat	67	71	59	58	75
		Total de la section 22.3	16.425	18.004	18.210	18.518	19.240
		Total du département 22	100.098	104.455	106.907	109.365	112.358

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
23 — MINISTERE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES							
Section 23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	1.423	1.693	1.736	1.791	1.859
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	3	3	3	3
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers.....	1	1	1	1	2
12.010	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	42	45	46	47	47
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	4	4	4	4
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	428	409	416	423	430
12.121	06.36	Frais d'experts et d'études Programme "Actions Positives" et préparation des élections. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	389	175	205	209	212
12.190	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	60	115	117	120	123
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36	65	67	69	72
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	41	42	44	45	46
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	16	16	16	17
12.300	06.36	Frais de l'Observatoire de l'Egalité des Chances. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	306	314	325	338
12.302	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	370	399	405	413	420

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.305	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.000	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.098	17.654	18.122	18.706	19.409
33.002	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	325	322	300	311	323
33.003	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.004	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	90	180	185	191	199
33.010	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national "Egalité 2015-2018 "	50	50	51	53	55
33.011	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	70	72	74	77
43.000	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	120	123	127	132
43.001	06.36	Organisation d'un concours récompensant les meilleures pratiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal.....	—	30	31	32	33
Total de la section 23.0			19.493	21.699	22.258	22.960	23.801
Total du département 23			19.493	21.699	22.258	22.960	23.801

24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
24 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION							
Section 24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	797	1.996	2.047	2.111	2.191
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.....	1	1	1	1	1
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4	4	4	4	4
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	40	60	60	45	45
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	1	1	1	1
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	2.000	2.500	3.000	3.000
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	500	500	500	500	500
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	15	15	15	15	15
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	7	7	7	7	7
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	10
12.300	01.10	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	2.000	2.500	3.000	3.000
32.020	01.10	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
Total de la section 24.0.....			4.494	6.714	7.764	8.814	8.893

24.1 — CTIE			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 24.1 — Centre des technologies de l'information de l'Etat							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	35.574	37.813	38.770	39.987	41.499
11.060	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	63	63	63	64	66
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	5	5	5	5
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
11.131	Divers codes	Primes en application de l'article 11 de la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE et autres administrations). (Crédit non limitatif)	4.161	5.159	5.211	5.299	5.421
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers.....	*	*	*	*	*
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du CTIE. (Crédit non limitatif)	105.000	112.500	117.500	122.500	127.500
Total de la section 24.1			144.803	155.540	161.549	167.857	174.492
Total du département 24			149.297	162.254	169.314	176.670	183.385

25.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
25 — MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 25.0 — Energie							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	1.790	2.013	2.064	2.129	2.209
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	2	2	2	2
12.012	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	80	80	80	80	80
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.120	09.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	500	500	500	500
12.190	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	20	20	20	20	20
12.230	09.00	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.260	09.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	71	72	73	74
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	2	2	2	2	2
12.320	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	50	40	—	—	—
33.004	09.20	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.354	6.847	8.500	8.500	8.500
35.060	09.00	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	254	256	258	260

25.0 — Energie			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
41.012	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy"	1.100	1.300	1.400	1.500	1.500
41.014	11.10	Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	130	284	289	295
Total de la section 25.0			11.382	11.292	13.213	13.386	13.475
Section 25.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
11.005	07.20	Rémunération du personnel	3.861	4.449	4.561	4.704	4.882
11.130	07.20	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	2	2	2	2
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers.....	5	8	8	8	8
12.010	07.20	Frais de route et de séjour	5	4	4	4	4
12.012	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	38	40	40	41	41
12.020	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.120	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.039	1.060	1.070	1.100	1.110
12.122	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	110	112	114	115
12.125	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	40	35	20	20
12.190	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation....	18	18	18	19	19
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.250	07.20	Frais de fonctionnement d'ESPON.....	629	629	660	680	699
12.251	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	220	220	220	220	220

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	120	125	130	135
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	5	5	5	5
35.010	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	197	260	264	269	274
35.020	07.20	Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)». (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	32	32	32
35.030	07.20	Remboursement de la TVA sur les projets ESPON. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.040	07.20	Indemnité à payer en cas d'instauration de servitudes et participation financière de l'Etat en cas d'évaluations environnementales supplémentaires à charge des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
35.060	07.20	Contributions à des organismes internationaux	26	27	27	28	28
41.010	07.20	Participation de l'Etat au financement de services et de recherches prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200	209	212	216	220
43.001	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées prévues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement régional durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	340	370	380	390	400
43.020	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement et de personnel de l'« Entwicklungsgesellschaft Nordstad ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	250	255	260	265
43.030	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	1.734	1.939	2.096	2.152	2.346
43.031	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	195	198	200	205

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
43.300	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement régional.....	20	20	25	25	25
		Total de la section 25.1	8.851	10.037	10.382	10.653	11.089
		Total du département 25	20.233	21.329	23.595	24.039	24.564

26.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
26 — MINISTERE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS							
Section 26.0 — Protection des consommateurs							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	1.500	2.445	2.507	2.585	2.683
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.010	11.10	Frais de route et de séjour.....	*	4	4	4	4
12.012	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35	45	46	47	48
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	10	10	10	11	12
12.110	11.10	Frais de contentieux: mise en oeuvre des actions en cessation dans le cadre de l'application du Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	10	10	10
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	100	103	105	107
12.140	11.70	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55	100	103	105	107
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10	25	25	26	27
12.230	11.10	Frais en relation avec les actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.250	11.70	Frais de fonctionnement du service de la Protection des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	26	26	27	27
33.001	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	270	427	438	449	460

26.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33.020	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	820	820	830	840	850
		Total de la section 26.0	2.951	4.113	4.113	4.220	4.347
Section 26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire							
11.005	13.90	Rémunérations du personnel	—	269	276	285	296
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	44	44	44	44
12.003	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire. (Crédit non limitatif)	525	560	565	570	575
12.042	05.00	Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire : frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif)	30	—	—	—	—
12.120	05.10	Contrôle officiel des denrées alimentaires : frais d'échantillonnage et d'analyse officiels prévus par la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle et de sanctions relatif aux denrées alimentaires. (Crédit non limitatif)	241	250	255	260	265
12.250	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.260	05.00	Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire : frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif)	—	19	19	20	21
12.263	05.10	Division de la Sécurité Alimentaire: frais d'exploitation et dépenses spécifiques au service	157	139	144	149	152
12.264	05.10	Frais d'expert et d'études sécurité alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	79	90	110	130	130
41.000	05.00	Participation financière pour les services rendus par le Laboratoire National de Santé dans le domaine de la sécurité alimentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	550	600	650	700
		Total de la section 26.1	1.031	1.921	2.013	2.108	2.183
		Total du département 26	3.982	6.034	6.126	6.328	6.529

Chapitre V – DEPENSES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2019 — 2023)

Département	Budget 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
30 – Ministère d'Etat.....	11.070	10.423	3.933	3.090	2.382
31 – Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	147.243	151.929	167.285	171.158	176.186
32 – Ministère de la Culture	13.103	13.408	14.429	15.289	16.244
33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	1.804	7.304	7.304	4.654	304
34 – Ministère des Finances	147.662	85.100	87.279	88.473	90.531
35 – Ministère de l'Economie	191.149	194.069	215.926	193.366	196.461
36 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	24.435	23.413	18.146	17.404	17.092
37 – Ministère de la Justice.....	2.841	2.688	2.427	2.291	2.265
38 – Ministère de la Fonction publique.....	74	64	65	94	67
39 – Ministère de l'Intérieur	42.968	31.275	23.373	18.873	19.373
40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.....	86.824	91.628	91.787	91.960	93.383
42 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	37.259	35.615	41.143	48.278	48.284
43 – Ministère des Sports.....	22.766	30.201	30.243	35.188	15.153
44 – Ministère de la Santé.....	55.788	60.294	64.693	69.214	103.140
45 – Ministère du Logement.....	180.599	183.793	188.190	182.362	191.493
46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	151	135	133	130	130
47 – Ministère de la Sécurité sociale.....	593	854	821	833	769
49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.....	64.019	64.996	65.772	66.798	66.714
50 et 51 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	911.267	962.916	1.131.006	1.149.214	1.104.102
52 – Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	288.789	299.142	303.409	308.490	308.944
53 – Ministère de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes.....	—	28	—	28	—
54 – Ministère de la Digitalisation.....	104	100	100	100	100
55 – Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire	213	183	208	182	183
56 – Ministère de la Protection des Consommateurs.....	50	87	40	21	21
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL	2.230.771	2.249.642	2.457.711	2.467.491	2.453.321

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

30.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
30 — MINISTERE D'ETAT							
Section 30.3 — Gouvernement							
74.000	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	37	37	—	—
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	5	5	5	5	5
Total de la section 30.3			10	47	47	10	10
Section 30.4 — Service Information et Presse							
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	5	9	5	5	5
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	20	10	10	10	10
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	10	56	10	10	10
Total de la section 30.4			35	75	25	25	25
Section 30.5 — Conseil économique et social							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	10	1	1	10	1
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	1	1	1
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	4	14	4	4	4
Total de la section 30.5			16	17	6	15	6
Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	54	25	—	—	—
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.108	1	1	1	1

30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	18	11	150	20	21
74.310	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux	267	271	390	290	295
Total de la section 30.6			2.447	308	541	311	317
Section 30.7 — Cultes							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 30.7			*	*	*	*	*
Section 30.8 — Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.000	5.550	1.000	1.000	1.000
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	—	3	—	—	—
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau (SMC)	8	1	1	1	1
74.011	08.40	Acquisition de machines de bureau CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	—	10	—	—	—
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.336	4.210	2.180	1.595	901
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux.....	10	15	15	15	15
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	—	30	3	3	—
74.051	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1	1	1	1

30.8 — Médias et Communications			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.060	13.90	Developpement site Internet/Intranet CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	100	5	5	5	5
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (SMC)	—	40	*	*	*
74.081	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	—	10	8	8	—
74.315	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
Total de la section 30.8			8.554	9.975	3.313	2.728	2.023
Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	9	2	2	2	2
Total de la section 30.9			9	2	2	2	2
Total du département 30			11.070	10.423	3.933	3.090	2.382

31.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
31 — MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES							
Section 31.0 — Dépenses générales							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	—	60	60	—	—
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux.....	24	24	23	13	23
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	27	28	28	29
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	15	15	15	16	16
74.250	01.40	Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets: acquisitions	70	70	70	10	10
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	—	—	—
Total de la section 31.0			136	197	196	67	78
Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger							
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	325	351	357	363	369
74.000	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	284	—	—	—	—
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art.....	32	32	32	32	32
74.250	01.42	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	336	732	744	755	766
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

31.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.312	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 31.1	978	1.115	1.133	1.150	1.167
Section 31.4 — Immigration							
74.001	01.40	Structure d'hébergement d'urgence: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28	—	—	—	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	2	—	—	—
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif)	15	45	16	16	16
74.252	01.40	Structure d'hébergement d'urgence: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	35	15	15	15
		Total de la section 31.4	73	81	31	31	31
Section 31.5 — Direction de la Défense							
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	*	*	*	*
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.110	1.300	1.300	1.300	1.300
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.000	10.000	25.000	15.000	20.000
72.010	13.90	Aménagement des locaux occupés par la Direction de la Défense . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	5.500	1.000	—	—
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	135.000	129.000	135.000	150.000	150.000
		Total de la section 31.5	141.410	145.800	162.300	166.300	171.300

31.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 31.6 — Défense nationale							
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.140	1.165	446	207	382
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	17	40	18	18	19
74.020	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données, de matériel audiovisuel et d'installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	663	626	636	647	658
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	77	102	103	104	106
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	144	313	410	691	480
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	96	116	117	119	121
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	426	433	441	448
74.080	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	6	6	6	6	6
74.250	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée.....	3	3	3	3	3
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	542	166	169	172	175
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	334	340	346	352
74.330	02.10	Matériel de protection C.B.R.N.....	14	542	60	61	62
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique	38	40	40	40	41
74.390	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	32	33	33	34
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport	11	64	30	31	31
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif)	38	50	50	51	52
Total de la section 31.6			3.406	4.024	2.892	2.970	2.970

31.7 — Coopération au développement et action humanit.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire							
74.000	01.53	Ambassades dans les pays en développement: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	—	—	—	—
74.065	01.53	Développement de logiciel informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	50	—	—
74.250	01.53	Ambassades dans les pays en développement: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	210	—	—	—	—
Total de la section 31.7			250	100	50	—	—
Section 31.8 — Office national de l'accueil							
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	53	25	96	53	53
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	12	12	12	12	12
74.040	06.36	Construction, rénovation et mise en conformité de foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	626	250	250	250	250
74.080	06.36	Acquisition de mobilier et d'autres équipements pour foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	325	325	325	325
Total de la section 31.8			991	612	683	640	640
Total du département 31			147.243	151.929	167.285	171.158	176.186

32.0 — Culture: dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
32 — MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 32.0 — Culture. - Dépenses générales							
52.010	08.00	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
52.011	08.10	Participation de l'Etat au capital de la "Fondation Musée national de la Résistance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
61.010	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre de Musiques amplifiées"	550	550	550	550	550
61.012	08.00 08.20	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	190	450	460	220	230
61.013	08.00	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Théâtre national du Luxembourg"	203	—	—	—	—
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.248	1.000	1.000	1.000	1.000
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides.....	12	12	25	25	25
63.041	08.10	Contribution aux dépenses effectuées dans l'intérêt de la conservation d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	9	—	1	1	1
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art.....	100	100	100	100	100
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif)	10.500	11.000	12.000	13.000	14.000
Total de la section 32.0			12.812	13.112	14.136	14.896	15.906

32.1 — Service des sites et monuments nationaux			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 32.1 — Service des sites et monuments nationaux							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	—	40	—
74.010	08.10	Acquisition de machines de bureau	4	4	5	5	5
74.300	08.10	Acquisition de documents historiques	4	4	8	8	8
Total de la section 32.1			8	8	13	53	13
Section 32.2 — Musée national d'histoire et d'art							
61.010	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement du dépôt du Musée national d'histoire et d'art à Schouweiler	180	200	200	250	250
Total de la section 32.2			180	200	200	250	250
Section 32.5 — Centre national de l'audiovisuel							
52.000	08.20	Participation de l'Etat aux frais d'installation de la nouvelle salle de cinéma à Kahler	25	—	—	—	—
Total de la section 32.5			25	—	—	—	—
Section 32.7 — Centre national de littérature							
74.250	01.34	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements.....	17	25	16	25	10
Total de la section 32.7			17	25	16	25	10
Section 32.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	18	18	—	—	—

32.9 — Centre national de recherche archéologique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.250	08.10	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements pour le Centre national de recherche archéologique.....	43	44	64	65	65
		Total de la section 32.9	61	62	64	65	65
		Total du département 32	13.103	13.408	14.429	15.289	16.244

33.1 — Enseignement supérieur			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 33.1 — Enseignement supérieur							
41.050	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux.....	300	300	300	300	300
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
54.011	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.300	04.43	Participation aux frais de transformation des immeubles Biotec 1 et 2 et acquisition du 1er équipement pour l'immeuble Biotec 3 à Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	7.000	7.000	4.350	*
Total de la section 33.1			1.800	7.300	7.300	4.650	300
Section 33.3 — Recherche et innovation							
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.....	4	4	4	4	4
Total de la section 33.3			4	4	4	4	4
Total du département 33			1.804	7.304	7.304	4.654	304

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
34 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 34.0 — Dépenses générales							
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.500	15.500	15.500	15.500	15.500
54.032	01.52 01.53	Participation de l'Etat au financement des frais de l'activité de l'agence de transfert de technologie financière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.305	1.305	1.305	1.305	1.305
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30.000	35.000	40.000	45.000	50.000
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
74.000	01.23	Acquisition de véhicules automoteurs	5	37	—	—	—
81.030	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 34.0			54.811	59.843	64.806	69.806	74.806

34.1 — Inspection générale des finances					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 34.1 — Inspection générale des finances							
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	6	6	6	6	6
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques.....	4	4	4	4	4
74.250	01.23	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'équipements spéciaux.....	1	8	1	8	1
Total de la section 34.1			11	18	11	18	11
Section 34.2 — Trésorerie de l'Etat							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
Total de la section 34.2			1	1	1	1	1
Section 34.3 — Direction du contrôle financier							
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	1	1	1
Total de la section 34.3			2	2	2	2	2
Section 34.4 — Contributions directes							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	28	—	25	37	81
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	43	43	43	47	47
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	53	1	—	—	—
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux.....	51	128	13	6	10
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	92	53	57	186	190
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	14	10	60	60

34.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	60	60	60	60	60
		Total de la section 34.4	347	298	208	396	448
Section 34.5 — Enregistrement, domaines et TVA							
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	28	25	—	28	28
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	35	35	35	60	60
74.020	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	25	1	1	1
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	210	60	210	75	75
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	25	25	30	30
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	20	27	27	35	35
		Total de la section 34.5	320	198	299	230	230
Section 34.6 — Douanes et accises							
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	75	75	80	80
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	240	266	254	258	256
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	14	15	17	17	17
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	186	90	126	79	56
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	210	321	287	130	130
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	630	510	490	490	380
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	500	600	600	600
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	45	55	55	60	60

34.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues....	89	70	70	75	75
		Total de la section 34.6	2.089	1.902	1.974	1.789	1.654
Section 34.7 — Cadastre et topographie							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	45	—	45	30	37
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	8	5	5	5	5
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	98	233	72	72	72
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	46	102	70	110
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	170	53	55	55	55
		Total de la section 34.7	621	337	279	232	279
Section 34.8 — Dette publique							
84.037	01.53	Amortissement de Bons du Trésor émis au profit d'organisations financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27.000	22.500	19.700	16.000	13.100
91.006	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
93.000	14.10	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	62.460	—	—	—	—
		Total de la section 34.8	89.460	22.500	19.700	16.000	13.100
		Total du département 34	147.662	85.100	87.279	88.473	90.531

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
35 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 35.0 — Economie							
31.050	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
51.040	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26.000	40.000	41.000	42.000	43.000
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et de bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.000	5.000	3.500	500	500
51.053	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
51.054	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.000	11.000	15.000	—	—
51.055	13.90	Participation aux dépenses liées à la non-prorogation du Parc des Foires et Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
63.000	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.125	225	*	*	*
72.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	8.350	11.000	5.000	*

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.000	8.000	6.000	6.000	8.000
73.072	13.90	Mise en oeuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la législation en matière de développement et de diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	2.800	650	150	50
73.073	13.90	Mesures et interventions directes et indirectes au niveau communal ou intercommunal visant les participations remboursables aux dépenses d'acquisition, d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur de terrains et de bâtiments dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques régionales effectuées par les syndicats intercommunaux et autres gestionnaires de zone d'activités économiques régionales, dépenses et frais connexes: participation à es dépenses, subsides et subventions d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	8.000	8.000	8.000	7.000
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs	37	—	37	25	25
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux.....	10	10	10	10	10
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	10	14	11	11	12
74.060	11.10	Acquisition de logiciels	30	46	36	36	36
74.061	11.10	Redevance à verser à l'asbl Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	282	282	282	282	282
74.250	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	65	65	65	65
81.030	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
93.000	11.30	Alimentation du fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	115.000	85.000	105.000	105.000	110.000

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
71.510	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques : achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses.....	760	—	—	—	—
73.571	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques : aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux.....	17	—	—	—	—
		Total de la section 35.0	168.337	169.792	191.591	168.079	169.980
		Section 35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	32	—	—	—	—
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau	18	71	20	20	20
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	88	99	86	88	88
74.051	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la Centrale des bilans	6	6	6	6	6
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	49	66	64	65	65
74.061	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la Centrale des bilans.....	12	12	12	12	12
		Total de la section 35.1	204	253	188	191	191
		Section 35.2 — Conseil de la concurrence					
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	—	3	—	—	—
		Total de la section 35.2	—	3	—	—	—

35.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 35.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)							
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	28	—	42
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	13	7	—	7	7
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire.....	35	18	29	243	56
74.031	13.90	Acquisition d'étalons et d'équipements spécifiques pour un laboratoire de métrologie industrielle et scientifique.....	914	—	—	100	200
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	10	216	10	10	100
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	10	45	5	5	5
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels.....	8	—	—	—	—
Total de la section 35.5			990	286	72	365	410
Section 35.6 — Classes moyennes							
52.000	13.90	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	250	250	250	250
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.000	14.500	14.750	15.250	15.500
53.042	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 35.6			12.000	14.750	15.000	15.500	15.750
Section 35.7 — Tourisme							
51.053	13.90	Participation à la reconstruction du Parc des Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*

35.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
51.055	13.90	Participation aux dépenses liées à la non-prorogation du Parc des Foires et Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
52.000	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	32	33	34	35	35
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	40	55	45	45	45
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	296	296	296	50	50
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif)	9.250	8.600	8.700	9.100	10.000
Total de la section 35.7			9.618	8.984	9.075	9.230	10.130
Total du département 35			191.149	194.069	215.926	193.366	196.461

36.0 — Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
36 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE							
Section 36.0 — Dépenses générales							
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	2	1	3	3	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	4	4	4	4
74.302	03.20	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 36.0			2	5	7	7	7
Section 36.1 — Police grand-ducale							
72.010	13.90	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	5.588	*	*	*
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.300	5.300	5.300	5.300	5.400
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	100	115	105	110	115
74.020	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.400	3.150	3.150	3.200	3.200
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.355	1.350	1.400	1.500	1.600
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.550	3.252	3.286	3.436	3.436
74.051	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.253	1.912	1.741	1.761	1.391

36.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.052	03.20	Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	6	6	6	6	6
74.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition.....	25	51	25	25	25
74.300	03.20	Acquisition de matériel de protection C.B.R.N.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.288	132	*	*	*
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.775	2.487	3.087	2.023	1.894
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.500	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs	267	—	—	—	—
74.540	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux.....	496	—	—	—	—
74.810	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes.....	558	—	—	—	—
Total de la section 36.1			24.379	23.349	18.107	17.367	17.074
Section 36.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28	50	25	25	—
74.250	03.10	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	8	7	5	12
Total de la section 36.2			55	58	32	30	12
Total du département 36			24.435	23.413	18.146	17.404	17.092

37.0 — Justice		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
37 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 — Justice							
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	1	1	1
		Total de la section 37.0	1	1	1	1	1
Section 37.1 — Services judiciaires							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	55	75	50	50	50
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	—	5	—	—	5
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	29	32	33	33	34
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	15	10	10	10	11
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	20	25	25	26	26
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	8	8	8	8	8
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	5	7	7	7	7
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels.....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
		Total de la section 37.1	1.632	1.662	1.633	1.635	1.641
Section 37.2 — Administration pénitentiaire							
74.000	03.30	Direction: Acquisition de véhicules automoteurs	42	—	—	—	—
74.001	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de véhicules automoteurs	74	28	28	42	19
74.002	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de véhicules automoteurs	45	50	25	25	19
74.010	03.30	Direction: Acquisition de machines de bureau	3	—	2	—	5
74.011	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de machines de bureau.....	7	7	6	7	6

37.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.012	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de machines de bureau.....	—	7	6	6	6
74.040	03.30	Direction: Acquisition d'équipements spéciaux.....	451	—	—	—	—
74.041	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	456	414	404	400
74.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition d'équipements spéciaux.....	74	67	56	62	58
74.050	03.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	21	21	21	22	22
74.060	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	60	10	10	11	11
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	403	370	220	72	72
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.540	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux.....	25	—	—	—	—
		Total de la section 37.2.....	1.204	1.015	788	651	618
		Section 37.3 — Juridictions administratives					
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau.....	4	10	5	5	5
		Total de la section 37.3.....	4	10	5	5	5
		Total du département 37.....	2.841	2.688	2.427	2.291	2.265

38.3 — Institut National d'Administration Publique			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
38 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE							
Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique							
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	8	8
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux.....	25	25	26	26	27
Total de la section 38.3			32	32	33	34	35
Section 38.4 — Sécurité dans la fonction publique							
74.000	01.33	Acquisition de véhicules automoteurs	10	—	—	28	—
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux.....	20	20	20	20	20
Total de la section 38.4			30	20	20	48	20
Section 38.6 — Service médical. - Dépenses diverses							
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux.....	12	12	12	12	12
Total de la section 38.6			12	12	12	12	12
Total du département 38			74	64	65	94	67

39.0 — Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
39 — MINISTERE DE L'INTERIEUR							
Section 39.0 — Dépenses générales							
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85	85	20	20	20
74.250	01.10	Frais d'équipement.....	33	40	3	3	3
Total de la section 39.0			118	125	23	23	23
Section 39.1 — Finances communales							
63.000	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.000	11.500	13.500	14.000	14.500
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette.....	800	800	800	800	800
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux.....	50	50	50	50	50
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	14.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Total de la section 39.1			25.850	16.350	18.350	18.850	19.350
Section 39.5 — Incendie et Secours							
63.000	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
63.001	03.50	Subventions d'équipement engagées au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	*	—	—	—

39.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
72.000	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des Services de Secours et du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Luxembourg: remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.000	12.300	5.000	*	*
74.001	03.50	SAMU: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	2.500	*	*	*
Total de la section 39.5			17.000	14.800	5.000	*	*
Total du département 39			42.968	31.275	23.373	18.873	19.373

40.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
40 et 41 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 40.0 — Dépenses générales							
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements ..	5.251	5.341	5.426	5.524	5.618
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'écoles de musique communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240	—	—	—	—
74.000	04.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	37	21	—	25
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	13	—	—	—
74.060	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	7	—	—	—	—
Total de la section 40.0			5.498	5.391	5.447	5.524	5.643
Section 40.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition de tablettes pour les élèves de l'enseignement secondaire classique et secondaire général et d'autres équipements informatiques pour des besoins pédagogiques et administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.125	6.971	7.083	7.210	7.333
Total de la section 40.1			2.125	6.971	7.083	7.210	7.333
Section 40.6 — Service des restaurants scolaires							
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements par le service des restaurants scolaires	3.500	3.500	3.500	3.500	4.598
Total de la section 40.6			3.500	3.500	3.500	3.500	4.598

40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques							
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	100	104	106	108	110
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau	20	20	20	20	35
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux.....	200	350	350	350	350
Total de la section 40.7			320	474	476	478	495
Section 40.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental							
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux.....	10	50	25	25	25
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.540	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux.....	12	—	—	—	—
Total de la section 40.9			22	50	25	25	25
Section 41.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général							
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure et d'équipement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	72	8	*	*	*
61.010	04.34	Dotation dans l'intérêt de la mise en place d'un hôtel-restaurant d'application	—	—	*	—	—
Total de la section 41.1			72	8	*	*	*

41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales							
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	75.000	75.000	75.000	75.000	75.000
Total de la section 41.4			75.000	75.000	75.000	75.000	75.000
Section 41.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	60	30	40	19	40
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	40	40	40	40	40
74.080	06.32	Acquisition de mobilier	20	20	20	20	20
Total de la section 41.5			125	95	105	84	105
Section 41.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	70	55	55	25	65
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	6	8	10	8	8
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	20	16	25	20	25
Total de la section 41.6			96	79	90	53	98
Section 41.7 — Office national de l'enfance							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	—	25	25
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	12	6	6	6	6
Total de la section 41.7			12	6	6	31	31

41.9 — IFEN		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
		Section 41.9 — Institut de formation de l'Education nationale					
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau	55	55	55	55	55
		Total de la section 41.9	55	55	55	55	55
		Total du département 40 et 41	86.824	91.628	91.787	91.960	93.383

42.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
42 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION							
Section 42.0 — Dépenses générales							
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.100	488	*	*	*
53.040	13.90	Subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	3.000	6.600	6.600
63.000	13.90	Aides à l'investissement des communes; subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	3.000	6.600	6.600
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	36	37	37	—	—
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau.....	7	7	7	7	7
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux.....	3	3	3	3	3
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
93.001	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 42.0.....			37.146	35.536	41.047	48.210	48.210
Section 42.4 — Fonds national de solidarité							
74.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	28	—	—
74.010	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau.....	—	4	—	—	—

42.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.050	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques.....	4	—	—	—	—
74.065	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	65	65	65	65
74.080	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	10	3	3	3
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.580	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	9	—	—	—	—
Total de la section 42.4			25	80	96	68	68
Section 42.5 — Caisse pour l'avenir des enfants							
74.041	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux.....	6	—	—	—	—
74.050	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques.....	29	—	—	—	—
74.080	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau.....	53	—	—	—	—
Total de la section 42.5			88	—	—	—	—
Section 42.7 — Office national d'inclusion sociale							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	*	*	*	6
Total de la section 42.7			—	*	*	*	6
Total du département 42			37.259	35.615	41.143	48.278	48.284

43.0 — Sports.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
43 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales							
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	100	100	100	100	100
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	35	—	55	—	—
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	5	6	6	6	6
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	15	15	15	15	15
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives et l'entretien technique.	3	5	3	3	3
74.060	08.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	2	—	—	—	—
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel.....	10	10	10	10	10
74.300	08.30	Acquisitions en relation avec un événement commémoratif.	18	—	—	—	—
93.000	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif)	22.539	30.000	30.000	35.000	15.000
Total de la section 43.0			22.725	30.136	30.188	35.133	15.133
Section 43.1 — Institut national des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	20	—	35	35	—
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	65	20	20	20
Total de la section 43.1			41	65	55	55	20
Total du département 43			22.766	30.201	30.243	35.188	15.153

44.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
44 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 — Ministère de la Santé							
74.010	05.00	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	4
74.035	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux.....	15	15	15	15	15
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	8	5	6	7	8
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	3	3	3	3	4
Total de la section 44.0			28	26	27	28	31
Section 44.1 — Direction de la Santé							
74.000	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	43	25	25	25	25
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	—	8	3	5	3
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	6	5	12	13	14
74.030	05.00	Acquisition d'appareils et matériel médical. (Crédit sans distinction d'exercice).....	233	145	245	245	245
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	116	645	150	150	150
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	15	15	17	18	19
Total de la section 44.1			413	842	452	456	456
Section 44.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf							
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	177	252	187	177	177
Total de la section 44.3			177	252	187	177	177

44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 44.4 — Santé. - Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret, et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.100	400	800	300	300
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.033	2.326	2.500	2.500	1.500
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	109	70	150	175	175
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	770	950	300	300	300
52.003	13.90	Participation de l'Etat au financement du nouveau programme informatique au sein du Centre de Transfusion Sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise	67	67	67	67	67
52.004	13.90	Participation de l'Etat au financement du bâtiment du Collège Médical pour la part correspondant à l'épargne réalisée au niveau des frais de loyer	76	76	76	76	—
52.005	13.90	Prise en charge des équipements pour les formations de l'Ecole pour le Dos	17	17	17	17	17
52.006	13.90	Participation unique de l'Etat au financement des investissements informatiques nécessaires au sein des laboratoires luxembourgeois pour la mise en conformité suite à l'entrée en vigueur de la loi du 1er août 2018 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies dans le cadre de la protection de la santé publique.....	—	150	—	—	—
52.007	13.90	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	118	118	118	118

44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif)	50.000	55.000	60.000	65.000	100.000
		Total de la section 44.4	55.170	59.174	64.027	68.552	102.476
		Total du département 44	55.788	60.294	64.693	69.214	103.140

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
45 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 45.0 — Logement							
51.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
51.001	07.10	Participation à la réalisation de logements à loyer modéré - Garantie de l'Etat aux promoteurs privés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
51.002	07.10	Participation aux frais de revalorisation, d'assainissement et de viabilisation d'anciens sites industriels ; dépenses diverses : aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	3.200	7.647	7.650	8.385
51.003	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40.100	31.800	35.000	36.000	39.600
51.006	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide au Fonds de gestion des édifices religieux et aux communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.160	14.000	18.000	18.000	18.900
51.040	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation de logis pour travailleurs étrangers seuls: aide aux employeurs-bailleurs pour le développement d'un habitat durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
51.041	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	39.900	39.350	38.200	38.900	38.980
51.042	07.10	Participation aux frais de revalorisation, d'assainissement et de viabilisation d'anciens sites industriels ; dépenses diverses : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	600	600	600	600

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
51.043	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.600	2.200	3.168	3.168	3.168
52.000	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et aux fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.650	11.750	12.000	12.050	12.250
53.000	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.400	9.400	9.640	9.870	10.000
53.001	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
53.002	07.10	Prêt climatique à taux zéro : garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
53.003	07.10	Prêt climatique à taux zéro : prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	685	685	685	685	685
53.004	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11	11	11	11	11
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	320	320	326	332	340
63.002	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30.961	31.700	32.000	32.200	32.700
63.004	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
63.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23.900	18.500	8.900	—	—
63.008	07.10	Aide revenant aux communes dans le cadre du Pacte logement 2.0. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
71.010	07.10	Acquisition d'immeubles destinés à l'habitat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	3.000	3.000	3.000	3.000
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	*	*	*	*	*
74.050	07.10	Acquisition d'équipements informatiques	—	*	*	*	*
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
81.030	07.10	Fonds du Logement: compensation de service public. (Crédit non limitatif)	18.900	17.265	19.000	19.884	22.862
81.031	07.10	Etablissements placés sous la surveillance de l'Etat: participation aux frais résultant d'autres missions en relation avec des projets de logement d'intérêt général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
93.000	07.10	Alimentation du fonds spécial de soutien au développement du logement. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
Total de la section 45.0			180.599	183.793	188.190	182.362	191.493
Total du département 45			180.599	183.793	188.190	182.362	191.493

46.0 — Travail.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
		46 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
		Section 46.0 — Travail. - Dépenses générales					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	25	—	—	—	—
		Total de la section 46.0	25	—	—	—	—
		Section 46.2 — Inspection du travail et des mines					
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	40	40	40	40	40
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	—	5	3	—	—
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau	20	20	20	20	20
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux.....	21	23	23	23	23
		Total de la section 46.2	81	88	86	83	83
		Section 46.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45	47	47	47	47
		Total de la section 46.5	45	47	47	47	47
		Total du département 46	151	135	133	130	130

47.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
47 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE							
Section 47.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales							
74.001	06.10	Acquisition de vélos de service	—	3	—	—	—
Total de la section 47.0			—	3	—	—	—
Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale							
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	—	25	—	25	—
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	10	10	10	10
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	462	469	455	464
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers	1	1	1	1	1
Total de la section 47.1			141	498	480	491	475
Section 47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale							
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	28	—	—	—
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	263	279	264	212	212
Total de la section 47.2			263	307	264	212	212
Section 47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale							
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	164	38	28	72	25
Total de la section 47.3			164	38	28	72	25

47.6 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
		Section 47.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance					
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	25	—	50	50	50
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	—	8	—	8	8
		Total de la section 47.6	25	8	50	58	58
		Total du département 47	593	854	821	833	769

49.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
49 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	37	—	—
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	25	25	25	25	25
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	15	10	1	1	1
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	1	26	12	1	12
74.041	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	3	3	3	3
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	8	8	8	8	8
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques.....	10	1	10	1	10
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	36	*	*	*	*
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif)	63.000	64.000	65.000	66.000	66.000
Total de la section 49.0			63.097	64.076	65.099	66.042	66.062
Section 49.1 — Viticulture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	96	37	30	30	—
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	6	1	1	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	131	141	117	141	110
Total de la section 49.1			228	184	148	172	111

49.2 — A.S.T.A.		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	130	125	110	140	110
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	45	24	20	50	50
74.020	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	5	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	175	303	139	141	143
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	87	106	80	80	90
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	15	1	1	1	1
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	8	8	8	8
Total de la section 49.2			503	572	359	421	403
Section 49.3 — Service d'économie rurale							
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	14	14	5	1	1
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
Total de la section 49.3			18	18	9	5	5
Section 49.4 — Administration des services vétérinaires							
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	30	25	25	25	—
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire.....	75	55	70	70	70

49.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.031	10.10	Inspecteurs des viandes. - Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	1	1	1	1	1
74.040	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux	1	—	—	—	—
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	1	1	1	1	1
Total de la section 49.4			173	147	158	158	133
Total du département 49			64.019	64.996	65.772	66.798	66.714

50.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
50 et 51 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 50.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	28	—	28	—
74.001	12.00	Acquisition de vélos de service	3	—	3	—	3
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	2	2	2	2	2
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	3	3	3	3	3
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	1	1	1	1	1
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	425	445	150	150	170
Total de la section 50.0			435	480	160	185	180
Section 50.2 — Planification de la mobilité, Transports publics et ferroviaires							
61.010	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.299	21.788	12.883	—	—
61.011	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway de la Gare Centrale vers la Cloche d'Or. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.404	26.500	34.966	23.603	4.437
61.012	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway du Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg vers l'aéroport du Findel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	147	5.817	15.709	31.397	25.563
74.040	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.400	800	500	500	500
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	8	1	1	1	1

50.2 — Transports publics et ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	126	373	50	50	50
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	—	4.639	—
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	220.000	195.000	200.000	200.000	200.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	1.000	10.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.540	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux.....	607	439	—	—	—
Total de la section 50.2			236.990	251.718	265.109	261.190	240.551
Section 50.3 — Administration des enquêtes techniques							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	—	—	37
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	—	—	3	3	3
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	4	—	3	3	3
Total de la section 50.3			4	—	6	6	43
Section 50.4 — Navigation et transports fluviaux							
51.000	13.90	Régime d'aide aux sociétés en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	31	31	39	33	33
63.000	13.90	Régime d'aide aux communes en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	30	30	40	35	35
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	60	37	—	—	—
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	6	11	10	6	—
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	264	285	280	275	255
Total de la section 50.4			391	394	369	349	323

50.5 — Direction de l'aviation civile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 50.5 — Direction de l'aviation civile							
74.000	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	—	37	—
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	—	5	—	—	—
74.010	12.40	Acquisition de machines de bureau	4	—	6	—	6
74.020	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications	11	—	—	—	—
74.030	13.90	Acquisition d'appareils médicaux	—	2	—	—	—
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif)	6	2	*	*	*
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif)	*	1	*	*	*
Total de la section 50.5			21	10	6	37	6
Section 50.7 — Service de protection du gouvernement							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif)	542	283	263	370	195
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux.....	4	40	16	4	4
74.310	01.34	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
Total de la section 50.7			548	325	281	376	201
Section 50.8 — Aéroports et transports aériens							
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	19.081	17.073	8.871	5.477	5.766

50.8 — Aéroports et transports aériens

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
73.070	13.90	Construction d'un dépôt de carburant pour l'aviation à l'aéroport de Luxembourg	—	2.000	10.000	15.000	8.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
73.511	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement	610	459	—	—	—
		Total de la section 50.8	19.691	19.532	18.871	20.477	13.766
		Section 50.9 — Administration des chemins de fer					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	—	—	25
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	—	14	—	—
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	5	5	5	5	5
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	180	—	—	—
		Total de la section 50.9	5	185	19	5	30
		Section 51.0 — Dépenses générales					
72.010	13.90	Mesures d'optimisation du bâtiment du Ministère du Développement durable et des Infrastructures.....	58	35	35	35	35
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	20	15	20	25	30
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	12	12	12	12	12
		Total de la section 51.0	90	62	67	72	77
		Section 51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales					
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	12	14	18	19	20
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	10	10	16	17	18

51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
93.001	07.20	Entretien constructif, maintenance et exploitation des infrastructures et équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.854	11.091	11.546	11.198	11.367
		Total de la section 51.1	10.876	11.115	11.580	11.234	11.405
Section 51.2 — Ponts et chaussées							
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
63.001	12.12	Raccords et liaisons communaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	140	120	140	140	140
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.635	1.145	1.470	1.470	1.470
73.002	13.90	Voirie non-étatique: travaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	1.500	150	*	*
73.010	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41	—	—	—	—
73.011	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	—	—	—	—
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.400	1.500	1.500	1.500	1.500

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	110	115	120
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.520	1.100	1.300	1.300	1.300
73.016	13.90	Prestations de service et travaux lors du déclenchement de plans d'intervention d'urgence dans le cadre de la prévention et de la gestion de crise d'envergure régionale et nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	400	500	450	475	500
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.- Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	57	20	*	*	*
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	830	1.300	1.300	1.300	1.300
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.500	8.500	8.500	13.000	14.000
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	1.200	1.700	1.700	750
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	350	400	400	400	400
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40	40	40	40	40
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.600	825	1.800	2.000	1.000

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	55	55	55	55
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle et de sanction automatisés (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.700	1.800	1.500	1.500	1.500
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.027	5.031	1.521	—	—
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.900	15.093	13.397	5.401	1.755
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.497	9.988	9.398	10.764	9.419
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires	115	100	100	100	100
73.073	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.500	1.000	1.000	1.000	1.000
73.074	13.90	Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.000	5.850	11.700	23.400	23.400
73.075	13.90	Mise en place d'une gestion centralisée des signaux colorés lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.200	900	400	—	—
73.076	13.90	Construction de bornes de chargement électrique pour bus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900	90	—	—	—
73.077	13.90	Réaménagement des chaussées sur le site SEDAL au Waldhof. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	800	50	*	*
74.001	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.474	3.150	3.150	3.150	3.150

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.002	12.10	Acquisition de voitures automobiles	500	500	271	271	271
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau	60	50	45	45	45
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	104	125	125	125	125
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.300	2.300	2.300	2.400	2.500
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.250	2.450	2.500	2.500	2.500
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	130	150	150	150
74.043	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art	43	50	50	50	50
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	220	220	220	220	220
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif)	130	170	130	130	130
74.076	12.12	Participation de l'Etat luxembourgeois au financement des travaux d'infrastructure réalisées sur le territoire français entre Metz et la frontière franco-luxembourgeoise à Zoufftgen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000	1.000	7.000	—
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier.....	61	79	63	64	65
Total de la section 51.2			77.619	70.421	69.225	83.005	70.195

51.3 — Fonds d'investissements publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 51.3 — Fonds d'investissements publics							
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	550	550	550	550	550
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150.000	173.000	270.000	310.000	310.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110.000	107.000	100.000	85.000	85.000
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	105.000	95.000	115.000	110.000	110.000
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23.000	35.000	70.000	73.000	73.000
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65.000	65.000	65.000	65.000	65.000
93.005	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	87.000	95.000	105.000	108.000	108.000
Total de la section 51.3			540.550	570.550	725.550	751.550	751.550
Section 51.4 — Bâtiments publics							
10.001	13.90	Infrastructures et aménagements réalisés par l'établissement public Le Fonds Belval, sur le site de Belval-Ouest, dans le cadre du projet "Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022": frais d'études, travaux de construction, d'aménagement et de transformation, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	9.000	16.000	8.000	3.000
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.830	5.820	5.500	1.500	1.500
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	250	250	250	250	250

51.4 — Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
72.023	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.000	10.000	10.000	3.000	3.000
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.300	3.400	1.300	1.300	1.300
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	120	92	55	28	50
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	15	44	7	7	18
74.020	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux.....	30	25	35	50	50
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	25	25	25	25	25
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	7	7	7	7
Total de la section 51.4			10.608	28.694	33.210	14.198	9.231
Section 51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes							
10.000	13.90	Structures pour demandeurs de protection internationale: frais d'études, travaux de construction, de transformation ; acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.800	2.700	—	—	—
54.062	13.90	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	420	200	25	—	—
74.102	01.34	Administrations et services publics: acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.900	6.500	6.500	6.500	6.500

51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.103	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux.....	310	15	15	15	30
74.106	06.34	Personnes handicapées: acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	15	15	15	15
Total de la section 51.5			13.440	9.430	6.555	6.530	6.545
Total du département 50 et 51			911.267	962.916	1.131.006	1.149.214	1.104.102

52.0 — Environnement. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
52 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE							
Section 52.0 — Environnement. - Dépenses générales							
52.000	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles.....	50	—	—	—	—
52.001	07.50	Participation de l'Etat aux frais de construction par des asbl d'infrastructures à finalité écologique.....	400	450	—	—	—
63.000	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
63.023	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	28	—	28	—	28
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	6	6	8	8	8
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	5	5	5	5	5
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
93.001	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	96.000	97.000	100.000	104.000	104.000
93.002	07.30	Versement au fonds pour la gestion de l'eau du produit de la taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées. (Crédit non limitatif).....	9.300	9.050	9.050	8.845	8.595
93.010	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

52.0 — Environnement. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
93.011	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif)	85.000	88.550	89.325	90.100	90.350
93.012	07.30	Versement au fonds climat et énergie de 40% du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif)	26.800	27.200	27.400	27.600	27.700
93.013	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la vente de droits d'émissions. (Crédit non limitatif)	18.000	18.000	18.000	18.000	18.000
93.014	13.90	Versement au fonds pour la protection de l'environnement des recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. (Crédit non limitatif)	—	4.000	4.000	4.000	4.000
Total de la section 52.0			267.590	276.261	279.816	284.558	284.686
Section 52.1 — Administration de l'environnement							
52.000	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
52.020	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1	*	*	*	*
53.000	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.000	16.500	17.500	17.500	17.500
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18	17	17	17	17
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	39	54	25	25	25
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau	7	10	7	7	7

52.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses	180	115	120	120	120
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	1	1	1
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	36	57	5	56	40
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	200	240	220	200	220
Total de la section 52.1			15.584	17.095	17.996	18.027	18.031
Section 52.2 — Administration de la nature et des forêts							
53.020	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.750	1.800	1.800	1.800	1.800
73.010	10.30	Aménagement et réfection d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	350	356	362	368	374
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	239	242	254	289	342
74.002	10.30	Sylviculture: acquisition de véhicules agricoles et forestiers	300	300	300	300	300
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	11	11	11	11	11
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux.....	495	390	360	300	300
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques	35	35	35	35	35
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques.....	40	40	40	40	40
74.065	10.00	Projets de développement de logiciels	84	204	56	56	56
Total de la section 52.2			3.305	3.379	3.219	3.200	3.259

52.3 — Gestion de l'eau			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
Section 52.3 — Administration de la gestion de l'eau							
53.010	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75	75	75	75	75
72.010	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	13	13	13	13
73.032	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800	900	900	900	900
73.070	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	100	100	100	100
74.000	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	415	420	335	400	487
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	18	12	18	18	18
74.020	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications	6	5	6	6	6
74.030	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire.....	264	300	345	590	780
74.031	07.33 07.40	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux.....	160	169	170	170	170
74.051	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	69	55	55	55	55
74.061	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	390	350	352	370	355
74.080	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	10	10	10	10	10
Total de la section 52.3			2.311	2.408	2.379	2.707	2.969
Total du département 52			288.789	299.142	303.409	308.490	308.944

53.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
		53 — MINISTERE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES					
		Section 53.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes					
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	—	28	—	28	—
		Total de la section 53.0	—	28	—	28	—
		Total du département 53	—	28	—	28	—

54.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
54 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION							
Section 54.0 — Digitalisation.- Dépenses générales							
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	4	—	—	—	—
74.300	01.10	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
Total de la section 54.0			104	100	100	100	100
Total du département 54			104	100	100	100	100

55.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
55 — MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 55.0 — Energie							
63.001	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	125	125	125	125	125
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	25	—	—	—	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux.....	4	3	—	—	—
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	—	4	4	4	4
74.064	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	4	4	4	4	4
93.001	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
Total de la section 55.0			158	135	132	132	132
Section 55.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
74.000	07.20	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	28	—	—
74.010	07.20	Acquisition de machines de bureau	10	—	—	—	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	3	3	3	3
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	21	23	23	24	25
74.060	07.20	Acquisition de logiciels	24	22	22	23	24
Total de la section 55.1			55	48	76	50	51
Total du département 55			213	183	208	182	183

56.0 — Protection des consommateurs					Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023		
56 — MINISTERE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS									
Section 56.0 — Protection des consommateurs									
74.000	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	28	—	—	—		
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau	13	6	6	6	6		
Total de la section 56.0			13	34	6	6	6		
Section 56.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire									
74.000	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs	25	38	19	—	—		
74.030	05.10	Acquisition d'appareils spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	10	10	10	10		
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	5	5	5	5	5		
Total de la section 56.1			37	53	34	15	15		
Total du département 56			50	87	40	21	21		

Chapitre VI – DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des dépenses des opérations financières (2019 – 2023)

Département	Budget 2019	Crédits 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
59 – Opérations financières	246.929	2.054.205	239.865	1.249.020	2.127.427
TOTAL DES DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES ...	246.929	2.054.205	239.865	1.249.020	2.127.427

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

59.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
59 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 59.0 — Opérations financières							
12.250	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.340	12.280	15.000	17.000	19.000
23.010	01.23	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif)	305	311	315	321	327
81.000	14.10	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	8.393	37.510	45.847	76.685
81.031	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de fonds d'investissements, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
82.000	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: avances remboursables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
84.030	07.35	Participation financière à des initiatives relatives à la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.500	9.000	13.500	13.500	13.500
84.036	01.23	Institutions financières internationales: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par des institutions financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.784	7.221	6.539	5.352	1.915

59.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
91.005	14.10	Amortissement de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	218.000	2.017.000	167.000	1.167.000	2.016.000
		Total de la section 59.0	246.929	2.054.205	239.865	1.249.020	2.127.427
		Total du département 59	246.929	2.054.205	239.865	1.249.020	2.127.427

Chapitre VII – RECETTES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des recettes pour ordre
(2019 — 2023)

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
3	13.90	Recettes pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	415.685	387.616	348.855	313.969	282.572
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	446	540	553	561	576
7	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	35.000	35.100	35.150	35.200	35.250
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'Union Européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	*	*	*	*	*
10	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	960.000	1.053.000	1.065.000	1.100.000	1.135.000
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport	*	—	—	—	—
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	22.000	22.000	22.000	22.000	22.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.566	2.904	2.960	3.017	3.075
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	6.600	6.400	5.450	4.150	3.380
20	13.90	"FEADER" - Fonds européen agricole pour le développement rural - (ex. FEOGA - section orientation): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	*	*	*	*	*
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	80	65	65	65	65
30	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	400	400	400	400	400
31	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	25.950	26.330	26.600	26.860	27.560

Programme pluriannuel des recettes pour ordre					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique (régularisation du solde cumulé).....	—	15	—	—	—
34	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres Thérapeutiques de Manternach et d'Useldange.....	6	6	6	6	6
35	13.90	Remboursement par le centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	12.185	10.877	11.153	11.503	11.938
37	13.90	Remboursement par l'établissement public "Centres, Foyers et Services" pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	17.264	14.887	15.264	15.743	16.338
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
43	13.90	Programmes INTERREG A (régularisation du solde cumulé).....	—	19	—	—	—
44	13.90	Programmes INTERREG.....	59.000	60.000	65.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG.....	*	*	*	*	*
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG.....	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes.....	*	*	*	*	*
49	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité.....	*	*	*	*	*
50	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération.....	75	100	105	110	115
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	2.365	2.435	2.497	2.575	2.672
52	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration (régularisation du solde cumulé)....	—	1.097	—	—	—

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
53	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires (régularisation du solde cumulé)	—	70	—	—	—
55	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
56	13.90	Fonds de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen (régularisation du solde cumulé)	—	44	—	—	—
57	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" (régularisation du solde cumulé)	—	140	—	—	—
58	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets Eurostat (régularisation du solde cumulé).....	—	6	—	—	—
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	2.865	11.299	340	340	340
66	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" (régularisation du solde cumulé)	—	336	—	—	—
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	35	35	35	35	35
71	13.90	Part de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	1	1	1	1
72	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship (régularisation du solde cumulé)	—	7	—	—	—
73	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP" (régularisation du solde cumulé)	—	7	—	—	—
77	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour (régularisation du solde cumulé)....	—	89	—	—	—
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30

Programme pluriannuel des recettes pour ordre					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
81	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg (régularisation du solde cumulé)	—	1.125	—	—	—
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale.....	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	3.196	2.200	2.349	2.724	2.874
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	601	598	609	622	634
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales	*	*	*	*	*
90	13.90	Recettes pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle de Dubai en 2020	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	144	144	144	144	144
92	13.90	Participation des agents de l'Etat à l'abonnent mPass.....	810	—	—	—	—
93	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	—	1.720	1.720	1.720	1.720
Total des recettes pour ordre			1.611.305	1.685.642	1.650.287	1.650.776	1.655.726

Chapitre VIII – DEPENSES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre
(2019 — 2023)

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre					Unité: Milliers d'euros			
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023	
3	13.90	Dépenses pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000	
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	415.685	387.616	348.855	313.969	282.572	
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées ...	446	540	553	561	576	
7	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA).....	35.000	35.100	35.150	35.200	35.250	
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'Union Européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits.....	*	*	*	*	*	
10	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt.....	960.000	1.053.000	1.065.000	1.100.000	1.135.000	
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	*	—	—	—	—	
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	22.000	22.000	22.000	22.000	22.000	
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires.....	2.566	2.904	2.960	3.017	3.075	
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires.....	6.600	6.400	5.450	4.150	3.380	
20	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" (ex. FEOGA - section orientation).....	*	*	*	*	*	
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique.....	80	65	65	65	65	
30	11.10	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	400	400	400	400	400	
31	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la Réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	25.950	26.330	26.600	26.860	27.560	

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique (régularisation du solde cumulé)	—	15	—	—	—
34	13.90	Indemnités des chargés de direction du Centre thérapeutique de Manternach et de l'entité "Accueil et Hébergement" auprès du CHNP	6	6	6	6	6
35	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	12.185	10.877	11.153	11.503	11.938
37	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	17.264	14.887	15.264	15.743	16.338
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
43	13.90	Programmes INTERREG A (régularisation du solde cumulé)	—	19	—	—	—
44	13.90	Programmes INTERREG	59.000	60.000	65.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	75	100	105	110	115
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	2.365	2.435	2.497	2.575	2.672

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
52	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration (régularisation du solde cumulé)....	—	1.097	—	—	—
53	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires (régularisation du solde cumulé)	—	70	—	—	—
55	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	*	*	*	*	*
56	13.90	Fonds de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen (régularisation du solde cumulé)	—	44	—	—	—
57	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" (régularisation du solde cumulé)	—	140	—	—	—
58	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets Eurostat (régularisation du solde cumulé)	—	6	—	—	—
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	2.865	11.299	340	340	340
66	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" (régularisation du solde cumulé)	—	336	—	—	—
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	35	35	35	35	35
71	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires	1	1	1	1	1
72	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship (régularisation du solde cumulé)	—	7	—	—	—
73	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP" (régularisation du solde cumulé)	—	7	—	—	—
77	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour (régularisation du solde cumulé)....	—	89	—	—	—

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2019	Crédits 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022	Prévis. 2023
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
81	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg (régularisation du solde cumulé)	—	1.125	—	—	—
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale.....	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	3.196	2.200	2.349	2.724	2.874
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	601	598	609	622	634
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales	*	*	*	*	*
90	13.90	Dépenses pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle de Dubai en 2020	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	144	144	144	144	144
92	13.90	Participation des agents de l'Etat à l'abonnement mPass.....	810	—	—	—	—
93	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	—	1.720	1.720	1.720	1.720
Total des dépenses pour ordre			1.611.305	1.685.642	1.650.287	1.650.776	1.655.726

